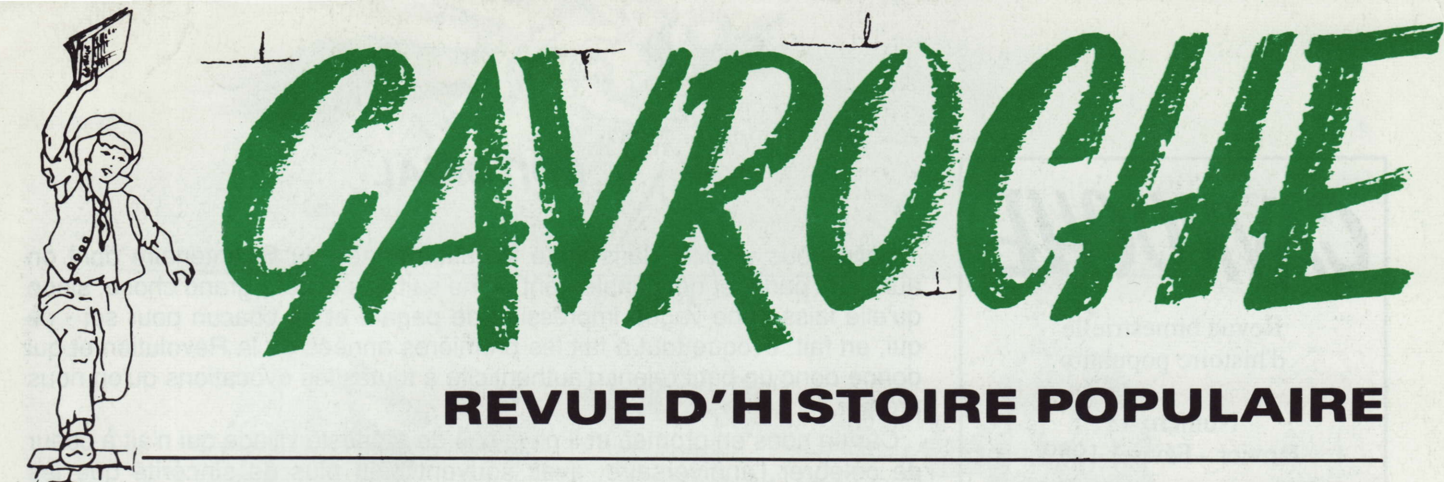


LE NUMERO : 30 F

BIMESTRIEL N° 43 — JANVIER - FEVRIER 1989

LES ETATS GENERAUX DE 1789
par Georges Pelletier *(p. 1)*

LES "PENICHIENS" MARINIERS DU NORD (I)
par Bernard Le Sueur *(p. 13)*

LES NOURRICES *(suite et fin)*
par Guy Citerne *(p. 19)*

TEMOIGNAGE SUR LES CAMPS
propos recueillis par Jacques Sigot *(p. 25)*

LUDOVIC MASSE
par Thierry Maricourt *(p 27)*

LE TEMPS DES LIVRES *(p.31)*

GAVROCHE

Revue bimestrielle
d'histoire populaire

Numéro 43
Janvier - Février 1989

Publication des
Editions Floréal
BP 872
27008 Evreux cedex
Dépôt : 41, rue de la Harpe
Tél. : 32.33.22.33

Directeur gérant :
Georges PELLETIER
Directeur de la publication :
Georges POTVIN
Secrétaire de rédaction
Françoise BERANGER
Avec la collaboration
pour ce numéro de
Michel AUVRAY
Guy CITERNE
Berbard LE SUEUR
Thierry MARICOURT
Georges PELLETIER
Georges POTVIN
Jacques SIGOT

Commision paritaire : 64185
I.S.S.N. : 02,42-9705

Les articles publiés dans cette revue sont
résumés et indexés dans HISTORICAL
ABSTRACTS and AMERICA :
HISTORY and LIFE

Distribution en librairie :
DIFFUSION POPULAIRE
14, rue de Nanteuil
75015 Paris - Tél. 45.32.06.23

Imprimé en France

Maquette et mise en page :
Scoop Presse Normande à Evreux
Impression :
27 Offset-Gravigny

COUVERTURE : LES CAFUS - groupe de femmes qui transbordent à la pelle les charbons délicats de la Compagnie des Mines d'Anzin.

EDITORIAL

Enfin nous y voilà, dans cette fameuse année du Bicentenaire dont on aura tant parlé, et dont finalement on ne sait pas encore grand chose, sinon qu'elle laisse une vague impression de pagaïe et de chacun pour soi - ce qui, en fait, évoque tout à fait les premières années de la Révolution et qui donne donc un petit relent d'authenticité à toutes les évocations qu'on nous promet.

Car on nous en promet, et il n'est pas de modeste village qui n'ait à coeur de célébrer l'anniversaire, avec souvent bien plus de sincérité que les grandes cités où, il faut bien le constater, la seule préparation des festivités prend déjà souvent une coloration politique.

En attendant un programme général, tout au moins pour les manifestations les plus importantes (car un recensement complet des cérémonies, fêtes et spectacles "de Dunkerque, non plus à Tamanrasset, mais à Nouméa" par exemple, représenterait sans doute un énorme pavé impubliable et surtout infinançable), en attendant donc ce programme, on nous a régalés d'un petit à-propos consacré au 40ème anniversaire de la Déclaration Internationale des Droits de l'Homme. Quelques enquêtes réalisées par les médias à cette occasion ont permis de constater que deux Français sur trois ignoraient tout de cette déclaration. Encore les Français ont-ils de la chance : dans bien des pays en 1988, ce sont les gouvernants eux-mêmes qui ignorent les Droits de l'Homme.

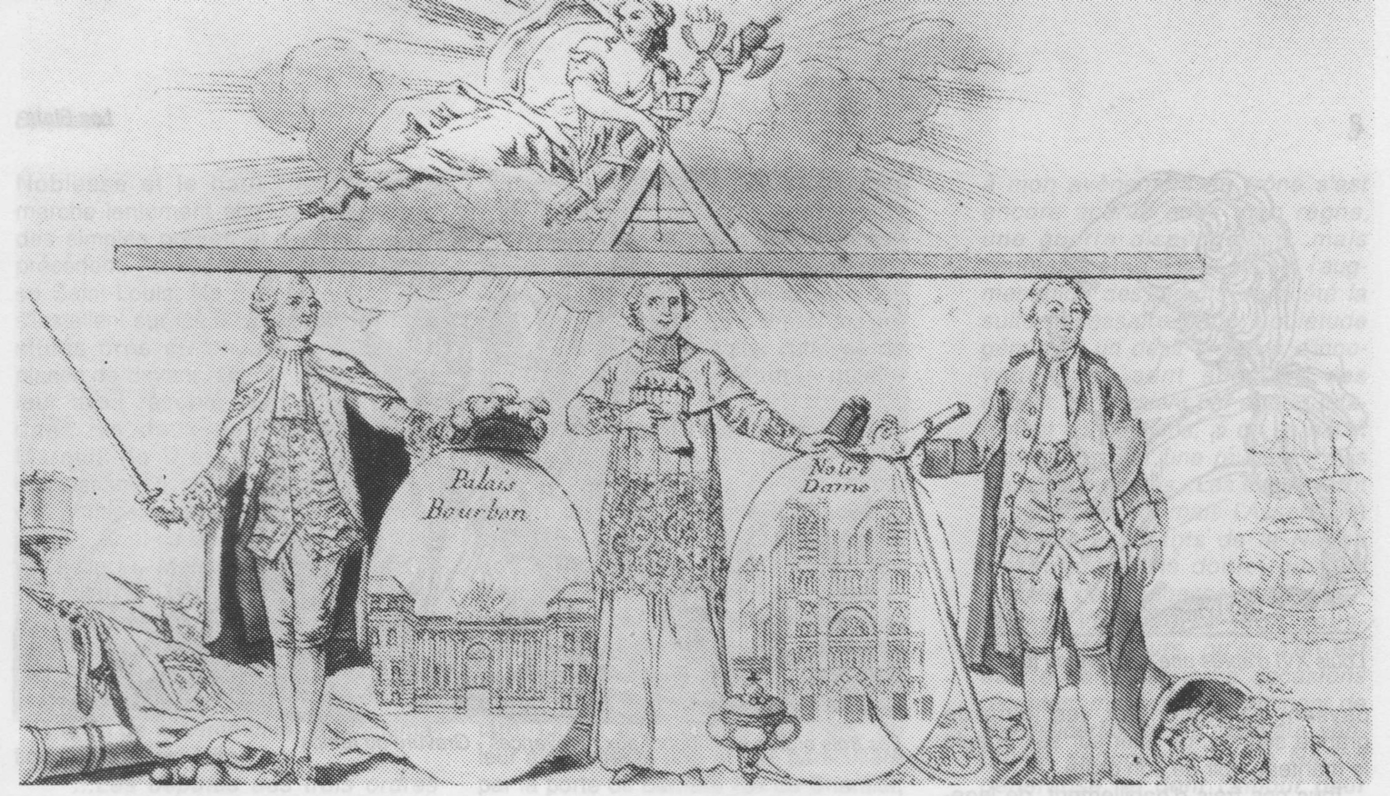
Autre avant-propos, "Les grands procès de la Révolution" à la sauce Mourousi-Fig-Mag. A l'heure où j'écris, nous n'avons vu que le procès de Louis XVI. Une pantalonnade ou deux ou trois bons acteurs ont vainement tenté de sauver les meubles. Pour le reste, entre Edern-Hallier emplumé et vaticinant dans l'égarement qui lui est habituel, et maître Vergès en costume trois pièces contemporain, il y en avait pour tous les "mauvais" goûts. Ne nous appesantissons pas... simplement, notons que les Français qui ont un minitel ont acquitté Louis XVI : on se demande bien d'ailleurs pourquoi, en 1988, ils l'auraient condamné, alors qu'il ne le fut qu'à une si faible majorité en 1793, quand les excès et les insuffisances de la Monarchie étaient encore tout frais.

Pour la suite, attendons avec confiance : on sait que les Français ont le génie de l'improvisation. Au surplus, c'est dans nos coeurs et nos esprits que doit se célébrer cette fête de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité. Vaste programme...

...sous le signe duquel, amis lecteurs, nous vous souhaitons une bonne année du Bicentenaire. Pour l'agrémenter et vous faire un petit cadeau, Gavroche commencera dans son prochain numéro la publication d'une B.D. originale : Les Enfants de la Liberté (voir page 33), qui, nous l'espérons ralliera tous vos suffrages.

Georges POTVIN

Messieurs Hervé Luxardo et Jean Sandrin, associés fondateurs des Editions FLOREAL et de la revue GAVROCHE, depuis plus de trois ans en désaccord profond avec l'actuelle direction, se retirent totalement de FLOREAL et de GAVROCHE.



LES ETATS-GÉNERAUX

ou le rendez-vous manqué de l'Ancien Régime

Louis XVI, pour parer aux difficultés financières, avait eu recours successivement aux courtisans, aux parlements, aux capitalistes et aux privilégiés. N'ayant rien obtenu, il n'avait plus d'autre ressource que de convoquer les Etats-Généraux (1) pour obtenir l'argent des privilégiés en s'appuyant sur le Tiers. Il avait été question d'aller tenir ces grandes assises nationales en province, loin des contacts de la capitale, mais le roi refusa, ne voulant se priver du plaisir de la chasse. On verra, que dès le premier jour, la noblesse et le haut clergé vont résister pour empêcher tout dialogue et conserver leurs privilèges, que le "débonnaire" Louis XVI prendra fait et cause pour les ordres privilégiés, et qu'il dissimulera mal la haine et le mépris qu'il porte au peuple et à ceux qu'il considère comme ses représentants. Mais tous vont se heurter à la fermeté des députés du Tiers.

Un à un ou par petits groupes, joyeux ou amers, les députés se rassemblent, dès le 15 avril, dans la ville de Versailles. Chacun recherche un logement et s'assure du couvert. Pour nourrir tout ce monde, le ministre de la Maison du Roi organise des tables d'hôte "de distinction" pouvant recevoir "deux cents personnes les plus distinguées". On apporte les fourneaux, les casseroles et la vaisselle, on engage des maître queux, servantes et marmitons : tout doit être prêt pour l'arrivée des députés. On fait venir des traiteurs, et deux tables d'hôte, plus modestes s'ouvrent rue Bel-Air et avenue de Saint-Cloud. Deux autres fonctionnent bientôt au Chenil et aux Menus. C'est ainsi que 600 députés sur les 1213, peuvent trouver place et se restaurer à proximité des salles de séance. Les autres prennent place dans les auberges et même chez les particuliers.

Les ministres, curieusement, se préoccupent du règlement des costumes que doivent porter les députés, tel que le roi l'avait fixé lui même (voir encadré), de manière à rendre apparente la division entre les ordres. Cette mesure vexatoire (il y en aura d'autres) s'opposait aux principes d'égalité qui avaient déjà pris racine dans l'esprit des classes populaires. Cette mesure fait par contre l'affaire des tailleurs de Versailles et de Paris, qui s'efforcent de satisfaire leurs nombreux clients. Seul, un député breton, du nom de Gérard refusera d'abandonner son habit de

(1) voir l'article sur les élections de 1789 N° 39/40 de Gavroche.



Costumes des députés

Noblesse : Habit noir avec veste et parements d'or, manteau de soie, cravate de dentelle, bas blancs, chapeau à plumes blanches retroussé à la Henri IV complété par une épée de parade.
Clergé : Grande chape rouge pour les cardinaux; robe violette et bonnet carré pour les évêques; soutane, manteau long et bonnet carré pour le bas clergé.
Tiers : Habit de laine noire, manteau de soie noire, cravate de batiste et chapeau à trois cornes sans garniture.



Louis XVI d'après une médaille du temps



Les trois ordres contribuant aux redevances - Gravure du temps

paysan, se contentant, les jours de grande séance, de jeter sur ses épaule le manteau noir de son ordre.

Tous ces frais d'habillement, de logement et de nourriture, sont à la charge de chacun, et certains commencent à trouver ces dépenses un peu lourdes. Seuls le bois, la bougie, le papier, la plume et l'encre leur sont fournis par le roi. Aussi, le 18 mai, les députés demanderont que le roi prenne leur loyer à sa charge. Celui-ci leur proposera 200 livres par mois, et on tombera d'accord pour 18 livres par jour avec indemnité de déplacement de 5 sous par lieue, ce qui fait que pour la première fois, la députation va devenir un métier...

En attendant l'ouverture, les députés des trois ordres visitent le château, les ministères et parcourent les rues de la ville au grand déplaisir de la Cour : le duc de Liancourt, grand maître de la garde-robe ne s'est-il pas écrié un jour : "Allons voir quelle figure font ces animaux dont nous allons être si longtemps infestés.".

Nous voici à la fin du mois d'avril. L'ouverture des Etats-Généraux, qui devait se faire le 21, vient d'être reportée au 27 par ordre du roi du 26. Or, ce jour là, pendant que des troubles graves éclatent à Paris (2), le roi est à la chasse.

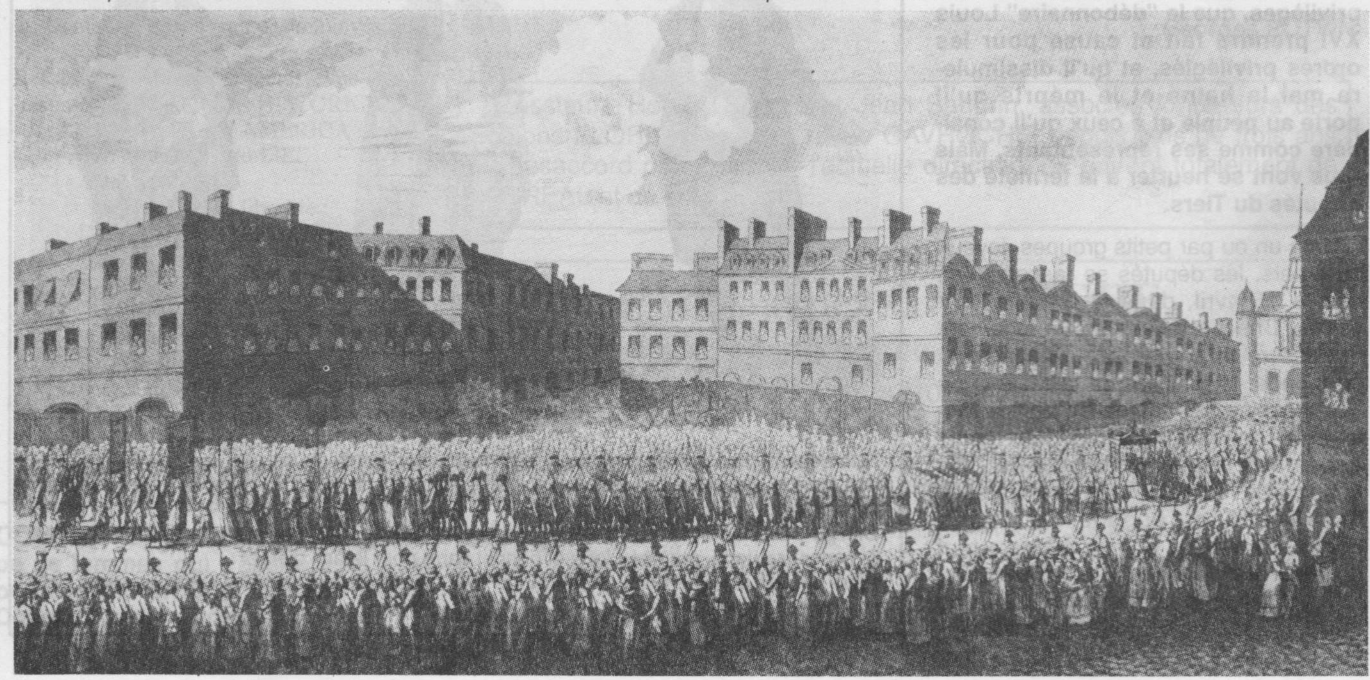
On fixe alors la cérémonie de présentation des députés au samedi 2 mai.

A partir de 10 heures du matin, les députés du clergé, par petits groupes, franchissent la grille de la cour royale et se rendent dans le salon d'Hercule. L'appel terminé, le cortège se rend dans la chambre de Louis XVI. Même cérémonie à une heure pour la noblesse et à quatre heures pour le Tiers Etat qui attend depuis le début de l'après-midi. Pour le roi cette cérémonie n'est qu'une suite de révérences, habitué qu'il est à voir les grands de ce monde se prosterner devant lui. Aussi les députés sont-ils surpris et agacés de le voir plaisanter avec ses frères, et ne prêter aucune attention aux délégués de la nation qui se présentent à lui; ils garderont une impression pénible de cette premiere entrevue.

Au temps de la monarchie, une telle cérémonie ne pouvait se passer des pratiques religieuses ; le roi avait décidé de "recourir à Dieu pour lui demander l'assistance de ses faveurs célestes" en ordonnant une procession et une messe du Saint-Esprit. Nous sommes le 4 mai, il fait beau, la ville présente une animation extraordinaire, les rues sont tendues de tapisseries et les maisons ornées de fleurs. De place en place, des orchestres font entendre des airs joyeux. La foule, venue de Paris et des environs se presse derrière les barrières pour assister à la procession qui suit les cérémonies religieuses. Elle acclame avec ferveur les membres du Tiers qui ouvrent la marche devant la

(2) Nous traiterons dans un prochain numéro de l'affaire Réveillon et des troubles parisiens qui ont précédé la prise de la Bastille.

Vue de la procession de l'ouverture des Etats-Généraux sortant de Notre-Dame pour aller à Saint-Louis. Dessin réalisé le 4 mai 1789.



Noblesse et le haut Clergé lequel marche lentement afin de se distancer des simples prêtres et moines qui les précèdent. Arrivés les premiers à l'église Saint-Louis, les membres du Tiers, s'installent sur les bancs les plus hauts, situés près du choeur laissant les places de devant aux privilégiés. Or, on leur avait réservé les bancs rangés dans les deux nefs latérales. Le Marquis de Dreux-Brézé, dans son éblouissante livrée de grand maître des cérémonies, vient leur intimer l'ordre de partir : "Sont-ce là vos places ? Retirez-vous de là, Messieurs." et malgré la résistance "effrontée" du député d'Anjou, Larévellière-Lépeaux, les députés cèdent leur place; c'est la première rencontre de l'Ancien Régime et de la Révolution.

A la fin de la cérémonie, la proclamation suivante est faite :

"...Les députés des trois ordres sont avertis de se rendre demain à la salle des Etats, à huit heures du matin, et d'y apporter le titre de leur députation".

Mardi 5 Mai

La plupart de ceux qui sont venus assister à la procession générale du 4 mai n'ont pas quitté la ville. et de nouveaux arrivants espèrent pouvoir profiter du spectacle. La ville se réveille au son des trompettes et des clairons qui donnent le signal : Toutes les troupes sont aujourd'hui sur pied pour assurer le service d'ordre. Le public occupe aussitôt les 2000 places qui sont à prendre dans les entre-colonnes de la salle des Etats-Généraux (3). Au dehors, malgré la chaleur, la foule s'agite, curieuse de regarder passer les députés qu'elle acclame.

A partir de neuf heures, les députés sont reçus par le Maître des Cérémonies, M. de Brézé, qui, en compagnie de deux adjoints, indique à chacun la place qu'il doit occuper. On met beaucoup de temps pour ranger les membres de l'Assemblée; les nobles et le clergé se partagent l'honneur de passer par l'entrée principale, celle qui donne sur l'avenue de Paris; la plupart viennent en carrosse, et arrivent très tard. Quant aux députés du Tiers, on leur avait affecté une entrée particulière par la porte de derrière rue du Chantier, la même qui était réservée au public.

Cette nouvelle discrimination ne fut pas du goût de tous.

Il est près d'une heure lorsque le roi entre enfin, accueilli par des cris de joie mêlés d'admiration à la vue du magnifique costume recouvert du somptueux manteau revêtu pour la circonstance. Il s'exprime haut et clairement en ces termes :

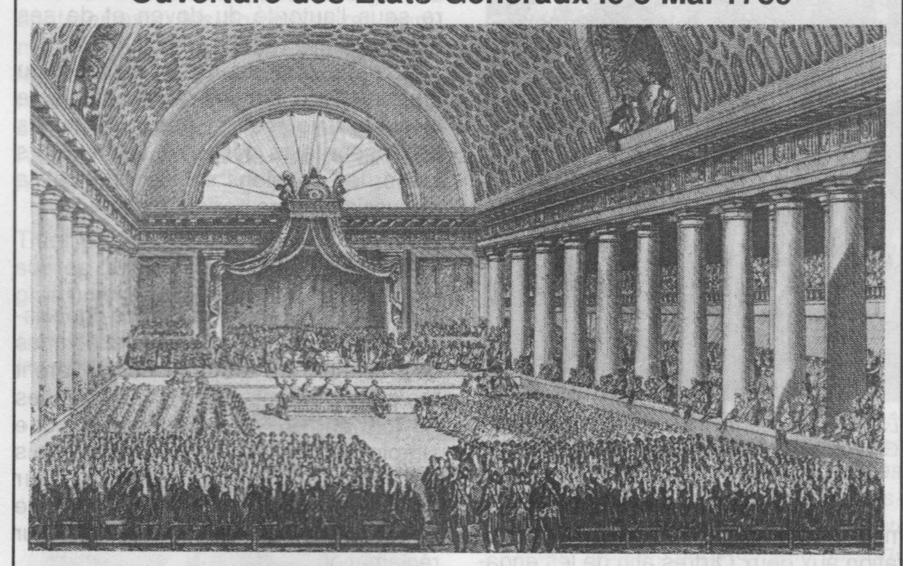
"Ce jour que mon coeur attendait depuis longtemps est enfin arrivé...La dette de l'Etat déjà immense à mon avènement au trône s'est encore accrue sous mon règne, une guerre dispendieuse, mais honorable en a été la cause; l'augmentation des impôts en a été la suite nécessaire...Une inquiètude générale, un désir exagéré d'innovations se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer totalement les opinions, si on se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés...Les esprits sont dans l'agitation; mais l'Assemblée des Représentants de la Nation n'écoutera, sans doute, que les conseils de la sagesse et de la prudence. Vous aurez jugé vous-même, Messieurs, qu'on s'en est écarté dans plusieurs occasions récentes; mais l'esprit dominant de vos délibérations répondra aux véritables sentiments d'une Nation généreuse, et dont l'amour pour ses rois a toujours fait le caractère distinctif; j'éloignerai tout autre souvenir...Puisse, Messieurs, un heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume !...

En résumé, le roi met en garde les députés contre l'esprit d'innovation et leur demande tout simplement de s'occuper de combler le déficit du trésor. C'est tout juste si on n'ordonne pas au Tiers d'écouter ce discours à genoux comme aux Etats de 1614.

Le Garde des Sceaux, M.Barentin prend alors la parole, et dans un long discours, que personne n'entend, ne fait que développer ce que le monarque vient d'exprimer. Après avoir espéré que les députés ne tenteront point ces ***innovations dangereuses, dont l'insubordination et le soulèvement contre l'autorité légitime sont la suite ordinaire***, il cède la parole au Directeur-Général des Finances, le populaire Necker.

Necker commence à lire son rapport sur la situation de l'Etat. Aphone, il laisse bientôt le soin à son ami Broussonnet de continuer son fastidieux exposé trois heures durant. Dans ce discours décevant, tout à la gloire de son auteur, discours de courtisan, il ne se prononce ni sur le vote par tête, ni sur les réformes politiques. Sans doute devait-il faire oublier aux nobles son origine roturière, et au clergé son origine protestante ! Tout juste s'il fait référence aux Cahiers de Doléances dont l'Assemblée *devrait choisir dans les nombreuses demandes celles qui sont les plus instantes et qui demandent une attention*

Ouverture des Etats-Généraux le 5 Mai 1789



Dans le fond une estrade couverte de velours violet semé de fleurs de lis d'or avait été dressée pour les souverains et leur suite. Elle était surmontée d'un dais aux allures très majestueuses qui abritait le fauteuil réservé au roi. Les trois autres côtés du rectangle devaient être occupés par les députés : en face, le Tiers-Etat, dont les places étaient marquées par huit hérauts d'armes; à droite, le Clergé, et à gauche, la Noblesse.

Sur l'estrade de la Cour et à ses pieds avaient été disposés un grand nombre de sièges de formes disparates et de dimensions variées, la nature et le volume de chacun étant règlés par la dignité de celui qui devait l'occuper : un fauteuil pour la reine, des tabourets pour les princes de la famille royale, des pliants pour les princes du sang. Les autres dignitaires avaient qui un pliant, qui une chaise à bras. Un simple banc attendait les secrétaires d'Etat, mais en revanche ceux-ci disposaient d'une grande table, d'où étaient exclus d'autres grands personnages tels que les conseillers d'Etat et les gouverneurs des provinces qui devaient s'assoir à proximité non plus sur des bancs, mais sur des banquettes.

(3) Il s'agit de la salle des Menus située sur l'avenue de Paris et maintenant détruite. Louis XVI en personne dirigea les travaux d'aménagement de cette salle, car outre son intérêt pour la serrurerie, il était attiré par l'architecture.


Necker

très prochaine.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le soir même, les membres du Tiers se réunissent, province par province, les Bretons autour de Le Chapelier et Lanjuinais, les Francs-Comtois autour de Blanc, les Artésiens autour de Robespierre, les Dauphinois autour de Mounier et Barnave...Décidés à rompre avec la vieille division des trois ordres, ils souhaitent la vérification des pouvoirs en commun de tous les députés sans distinction.

Mercredi 6 Mai

Le matin, on fait afficher le placard suivant :

"De par le Roi :

Sa Majesté ayant fait connaître aux Députés des *trois ordres* l'intention où elle était, qu'ils s'assemblassent dès aujourd'hui 6 Mai, les Députés sont avertis que le local destiné à les recevoir (4), sera prêt à neuf heures du matin".

Les membres du Tiers que l'on appelle également *membres des Communes* (5) se rendent au lieu indiqué, où ils attendent vainement jusqu'à deux heures et demie les deux autres ordres qui étaient tout simplement assemblés dans des chambres voisines. Un grand murmure parcourt le groupe, lequel, sous l'autorité de son doyen M.Leroux et sur proposition de Malouet, décide d'envoyer une députation aux deux ordres privilégiés pour les inviter à se joindre à eux. Mounier s'y oppose prétextant qu'il ne faut pas se compromettre et qu'on sera bientôt instruit du résultat de leur délibération. Puisque leurs pouvoirs ne sont pas vérifiés, ils concluent qu'ils n'ont aucun pouvoir pour agir, laissant aux ordres privilégiés la responsabilité de la scission.

La séance est levée à deux heures et demie.

Pendant ce temps le Clergé, réuni sous la présidence provisoire de La Rochefoucault, décide par 130 voix contre 114, que les pouvoirs seront vérifiés et légitimés séparément, la minorité pensant qu'ils devraient l'être dans l'Assemblée générale sur le rapport des commissaires pris dans les trois Ordres.

La Noblesse, sous la présidence provisoire de Montboissier, par 188 voix contre 47, décide de vérifier les pouvoirs dans l'Ordre de la Noblesse. Ont voté contre : les députés du Dauphiné et de la sénéchaussée d'Aix en Provence, La Fayette, de Liancourt, de Castellane et le député d'Amont.

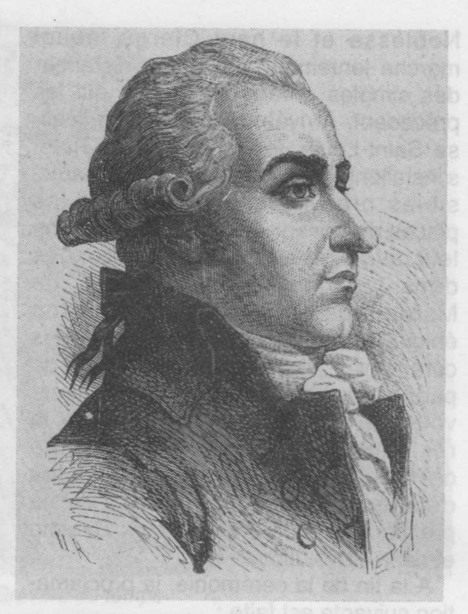
La séance est levée et reportée au lundi suivant.

Ainsi s'engage la lutte pour la vérification des pouvoirs.

Jeudi 7 au dimanche 10 mai


La scission des trois ordres le 6 mai 1789 - Gravure allégorique.

Dès le 7, Malouet renouvelle la motion de la veille, d'envoyer une députation aux deux Ordres afin de les engager à se réunir aux Communes pour la vérification des pouvoirs. Mirabeau s'y oppose formellement. Mounier propose alors de permettre à celui qui le souhaite de se rendre individuellement et sans mission vers le Clergé et la Noblesse pour les engager à se réunir au Tiers, motion adoptée à une forte majorité. Douze membres se rendent alors dans la chambre de la Noblesse où ils apprennent non sans étonnement, qu'absents, les nobles ne s'assembleront que le lundi suivant. Le Clergé,


Malouet Pierre Victor

quant à lui, répond par la voix de son président que son assemblée va délibérer sur la proposition qui lui est faite. Une heure plus tard, l'évêque de Montpellier déclare que les députés du Clergé "nommeraient incessamment des commissaires qui, réunis à ceux qui seraient élus dans la Noblesse et les Communes, pourraient s'occuper de la question de savoir si les pouvoirs devront être vérifiés en commun".

La majorité du Tiers est convaincue des avantages d'une entière immobilité. A peine si l'on vote, le samedi, une proposition de règlement de police intérieure sous l'autorité du doyen et de ses adjoints.

Mais, pendant les repos, à l'heure du dîner et du souper, les représentants de la Nation ne restent pas inactifs. Ils échangent leurs points de vue et leurs idées, les passions s'exaspèrent et la discussion tourne parfois en dispute.

Lundi 11 au dimanche 17 mai

A une députation de quinze "gentilshommes" dissidents du Dauphiné venus se présenter, les "Communes" déclarent "qu'elles ne sont encore rien, qu'elles ne forment point un Ordre, mais une simple assemblée de citoyens réunis par une autorité supérieure pour attendre d'autres citoyens; qu'elles ne peuvent par conséquent examiner leur réclamation."

Le Clergé nomme par scrutin, huit commissaires conciliateurs chargés de "conférer à l'amiable sur les moyens de procéder à la vérification des pouvoirs". Il voulait de toute évidence ménager le Tiers dont l'appui lui semblait nécessaire.

La Noblesse, au contraire, considérant ses privilèges comme inviolables, se déclare, ce jour là, constituée et en état de procéder à la vérification.

Devant la position de la Noblesse, plusieurs députés du Tiers proposent de

(4) La salle commune était réservée au Tiers. Deux autres salles avaient été aménagées pour le Clergé et la Noblesse.
(5) par analogie avec les Communes anglaises



Le Chapelier

protester; d'autres sont d'avis de nommer des commissaires conciliateurs.

Rabaut de Saint-Etienne, Chapelier et Malouet vont soumettre à leurs collègues trois déclarations un peu différentes, mais inspirées par les mêmes motifs. La motion de Malouet est rejetée sans discussion, les deux autres donnent lieu à de vifs débats.

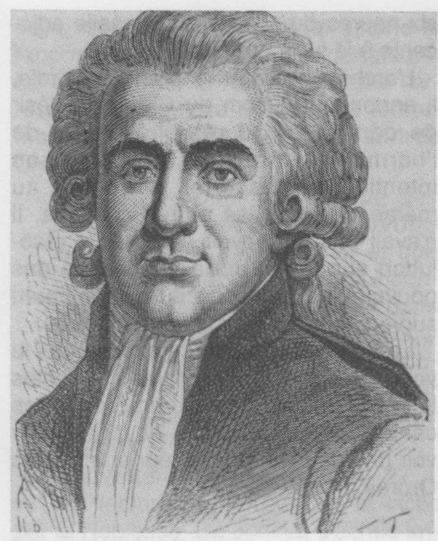
Chapelier propose qu'on adresse au Clergé et à la Noblesse une note invitant formellement les représentants de ces Ordres à se réunir aux représentants du Tiers pour juger en commun la validité des procurations de chaque député.

Rabaut de Saint-Etienne propose de nommer des commissaires chargés de conférer avec les commissaires nommés par le Clergé et la Noblesse, à l'effet de réunir tous les mandataires de la nation dans la salle des Etats, mais sans jamais se départir des principes de l'opinion par tête et de l'indivisibilité de l'Assemblée.

Pendant trois jours, les députés du Tiers entreprennent un tour d'opinion sur les deux propositions. Boissy d'Anglas prêche la modération, considérant

La noblesse et le clergé veulent conserver leurs privilèges.





Rabaut de Saint-Etienne

que la motion de Chapelier a le tort d'être un véritable manifeste de séparation :

"...Sans diminuer de la fermeté qui doit diriger toutes nos démarches, il est impossible, sinon d'obtenir par la médiation que nos droits soient avoués par ceux qui affectent de les méconnaître (...). Le jour viendra bientôt, peut-être, où, loin de vous borner à la démarche actuellement proposée, vous vous constituerez, non pas en Ordre séparé, mais en Assemblée Nationale. Mais plus le parti que vous prendrez alors devra être ferme et irrévocable, plus il est indispensable de le faire précéder par des démarches de conciliation et de paix".

Mirabeau est d'avis de négocier avec le Clergé :

"C'est au Clergé qu'il faut nous adresser (...) Cette démarche fournit à la partie des députés du Clergé qui fait des voeux pour la cause populaire, l'occasion dont ils ont paru très avides de se réunir avec nous...".

Après de longues et véhémentes discussions, la motion finale est adoptée en ces termes :

"Il a été résolu de nommer des personnes pour conférer avec celles qui ont été ou qui seront choisies par MM.du Clergé et de la Noblesse, sur les moyens proposés pou réunir tous les députés, afin de vérifier les Pouvoirs en commun; et il sera fait une relation écrite des conférences".

Les encouragements et les applaudissements ne manquent pas aux députés. Chaque jour, les trois chambres sont envahies par les curieux qui occupent les gradins qui leur sont réservés. Malgré la chaleur suffocante et les mauvaises odeurs qui persistent, les femmes sont attirées par ce nouveau spectacle. Plus que toutes autres, les dames de la cour sont avides de



Mirabeau

connaître les députés et plus particulièrement les orateurs qui les transportent d'admiration. Elles souhaitent recevoir à leur table, outre leurs amis nobles, les plus farouches députés du Tiers. Ainsi les soupers et les dîner confortent des amitiés chancelantes ou préparent des amitiés naissantes.

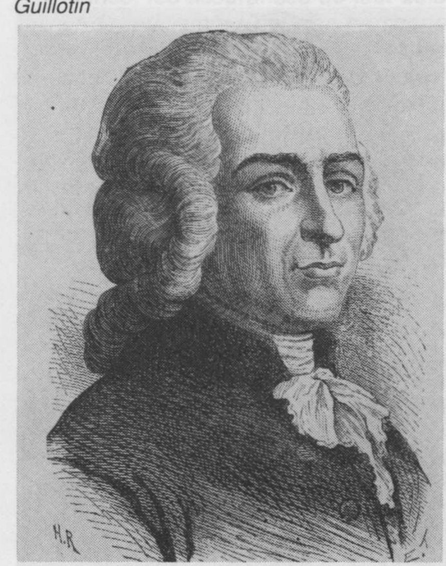
La Cour, de son côté, cherche à occuper et à distraire les députés. Ils peuvent ainsi visiter le Petit Trianon le dimanche et le jeudi de chaque semaine, et le 15 mai le premier d'une série de spectacles gratuits est organisé dans la grande salle du château permettant aux représentants des trois ordres d'entendre un opéra ou de contempler un ballet sans bourse délier.

Notons que les membres du Tiers ont refusé de se rendre, autrement qu'à titre individuel, au service funèbre célébré le 12 mai, à l'occasion du quinzième anniversaire de la mort de Louis XV.

Lundi 18 au dimanche 24 Mai

Ce mardi 19, la liste des députés du Tiers est enfin close. Parmi les élus de Paris nouvellement nommés, outre Bailly, Tronchet, Treilhard ou Guillotin,

Guillotin





L'abbé Siéyès, député du Tiers-Etat parisien

pour ne citer que les plus célèbres, le dernier des 21 sièges avait été attribué à l'auteur de *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?*, le fameux abbé Siéyès , également rédacteur des *Instructions du duc d'Orléans.* Ainsi un membre du clergé est élu député du Tiers-Etat.

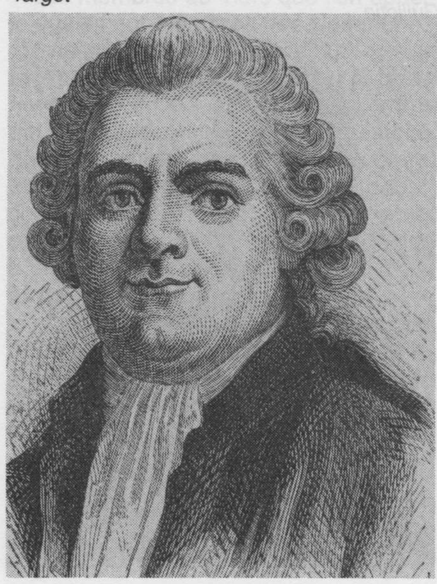
La séance du 19 est entièrement employée au choix des seize membres qui doivent assister aux conférences. Sont nommés : Rabaut de St Etienne, Target, Le Chapelier, Mounier, D'Ailly, Thouret, Dupont, Legrand, de Volney, Redon, Viguier, Garat l'aîné, Bergasse, Salomon, Milscent et Barnave.

La Noblesse nomme comme commissaires : Le marquis de Bouthilier, le Duc de Luxembourg, le marquis de Laqueuille, le comte d'Entraigues, le duc de Mortemart, le vicomte de Pouilly, de Cazalès et de Bressant.

Le Clergé avait déjà nommé les commissaires conciliateurs : les archevêques de Bordeaux et d'Arles, l'évêque de Clermont,le chanoine de Verdun, les curés Dillon, Thibault et Lefèvre, ainsi que Richard de Lavergne, recteur de la Trinité de Clisson.

Le samedi 23, les commissaires nommés par les trois ordres se réunissent à

Target



six heures du soir dans une salle adjacente à la salle des Etats.

L'archevêque d'Arles prend la parole, il annonce, au nom du Clergé le désir de contribuer au rétablissement de l'harmonie entre les Ordres, et son intention de supporter les impôts au même titre que les autres citoyens. Il n'avait pas cru devoir prendre de résolution sur l'objet de la vérification des pouvoirs en présence du dissentiment survenu entre les deux autres Ordres.

Le Duc de Luxembourg expose que le voeu de contribuer également à toutes les redevances était exprimé dans les cahiers de la Noblesse, et qu'il désire voir une paix fraternelle régner entre les Ordres.



Gravure populaire contre les ordres privilégiés.

Target dit que les Communes sont animées du même esprit mais que :

"la nécessité de la vérification commune (objet de la conférence) est fondée sur ce que les pouvoirs des députés de toutes les classes ayant pour but l'établissement et la défense des droits et des intérêts de la Nation, il est évident que ces pouvoirs doivent être examinés, reconnus et jugés par les représentants de la Nation entière".

S'ensuit une polémique pour savoir si la vérification devrait avoir lieu séparément ou en commun. La Noblesse prend pour référence les précédents Etats de 1356,1588 et 1614, où la vérification avait eu lieu séparément, ce à quoi on lui répond que la division des Ordres n'avait guère commencé qu'en 1560, "époque de haines et de fermentation". qu'en 1356 aucun procès verbal ne fait mention de la forme des vérifications, et qu'en 1614, la situation n'était pas la même qu'à ce jour, puisque chaque Ordre se bornait à présenter des doléances particulières alors qu'aujourd'hui tous les députés sont chargés par leurs cahiers de doléances de concilier les droits de la Nation avec la Puissance royale. Il est donc tout à fait normal d'appliquer une méthode nouvelle et c'est la Nation qui doit s'assurer de la validité des titres de ceux qui vont exercer pour elle une portion de la puissance législative.

Les commissaires de la Noblesse n'acceptent pas ces observations et se retranchent derrière "l'autorité des usages". Ils craignent, en fait, que la double représentation du Tiers ne lui donne une trop grande influence sur les questions qui pourraient s'agiter au sujet de la vérification des pouvoirs de la Noblesse, sans que celle-ci puisse exercer la même influence sur les députations du Tiers.

Un membre des Communes fait remarquer habilement qu'aux Etats de 1614, les seuls nobles possédant fiefs étaient électeurs et éligibles, et qu'en conséquence, si l'on voulait conserver ce respect "superstitieux" pour les anciens usages, l'Ordre entier de la Noblesse devait être exclu, puisque non élu par des seigneurs de fiefs.

Après plus de trois heures de discussions, la conférence est remise au lundi suivant.

En ville, c'est un incessant défilé de coches, de berlines, de carrosses et de coupés amenant des visiteurs curieux d'assister aux débats de l'Assemblée. Parmi eux de nombreux étrangers venant de Suède, d'Angleterre ou de Suisse. On note également la présence de filous, mendiants et filles de joie, ce qui ne manque pas d'occuper la police. L'effectif de la maréchaussée des brigades de Sèvres et de Passy a beau être doublé, de nombreux vols sont à déplorer comme celui dont est victime M. Colson, le curé de Ritting député du clergé de Sarreguemines à qui on déro-

be une bourse contenant 7 louis d'or, une montre en argent et une boite d'écaille doublée d'ivoire, ou M. Le Jean, député de Marseille à qui l'on soustrait une bourse de soie contenant 21 louis d'or.

La disette et le froid augmentent le nombre des "loqueteux" qui encombrent les grandes avenues et les alentours du château. Les efforts de la prévôté restent impuissants malgré l'ordre qui leur est donné "d'éloigner" de Versailles ces miséreux. Ceux qui sont arrêtés sont transférés au grand dépôt de mendicité de Saint-Denis, véritable cour des miracles.

C'est dans ce calme relatif que, le 23 mai, le roi donne à Versailles une existence légale en lui attribuant un corps municipal qu'elle revendiquait depuis longtemps. Les Versaillais sont contents, ils ont un maire, mais ils n'ont pas d'hôtel de ville.

Lundi 25 au dimanche 31 mai

La députation parisienne vient prendre séance le lundi 25 après avoir été présentée au roi.

A l'Assemblée, le doyen fait lecture de la motion de police intérieure:

1- Chaque député ne pourrait entrer dans l'Assemblée qu'en habit noir.

2- Les étrangers ne pourraient se placer que sur les gradins élevés sur les deux côtés de la salle.

3- Les bancs seraient numérotés et tirés au sort.

4- Les bancs du Clergé et de la Noblesse seraient laissés vides.

Pendant ces discours futiles, la conférence se poursuit dans la salle annexe.

Le Clergé, désireux de se conserver les bonnes grâces de la Noblesse sans s'aliéner celles du Tiers, présente un projet de conciliation que chaque délégation se propose de soumettre à sa propre Assemblée. On se quitte sans fixer de date pour continuer cette conférence...

La députation du Tiers-Etat au Clergé, gravure allégorique.



La mardi 26, chaque Ordre entend le rapport des commissaires conciliateurs. La Chambre de la Noblesse prend l'arrêté suivant qu'elle remettra le lendemain sur le bureau des deux autres Chambres :

"Arrêté que pour cette tenue des Etats-Généraux, les Pouvoirs seront vérifiés séparément, et que l'examen des avantages ou inconvénients qui pourraient exister dans la forme actuelle, sera remis à l'époque où les trois Ordres s'occuperont des formes à observer pour l'organisation des prochains Etats Généraux"

A l'ouverture de la séance du 27, il est fait lecture de l'Arrêté pris la veille par la Noblesse. Ce constat d'echec irrite les députés du Tiers. Mirabeau résume ainsi la situation:

" Les arguments de la Noblesse se réduisent à ce peu de mots : Nous ne voulons pas nous réunir pour juger des pouvoirs communs. Notre réponse est très simple : Nous voulons vérifier les pouvoirs en commun. Je ne vois pas pourquoi le noble exemple de l'obstination, étayé de la déraison et de l'injustice, ne serait point à l'usage de la fermeté qui plaide pour la raison et pour la justice".

Ainsi, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, le Tiers se décide à déléguer une députation solennelle vers le Clergé pour le prier de se joindre aux Communes.

Target, au nom de la députation, dit aux députés du Clergé "que ceux des Communes les prient et les adjurent au nom du Dieu de Paix, dont ils sont les Ministres, et au nom de la Nation, de se réunir à eux dans la salle de l'Assemblée générale, afin de chercher ensemble les moyens d'établir la paix et la concorde".

Ce discours produit une forte impression sur les membres du bas clergé qui proposent par acclamation de se rendre de suite à l'invitation des Communes. Mais la majorité de leurs collègues préfère attendre le lendemain considérant que la nuit porte conseil. D'ailleurs, Messieurs les évêques entouraient depuis quelques temps les curés de soins particuliers, donnant à leur intention festins sur festins, ce qui amena l'un d'eux à affirmer un jour que *les soupes des Evêques étaient meilleures que leurs avis.*

Les privilégiés se concertent pendant la nuit avec la cour, et le matin du 28, M.de Brézé, le grand-maître des cérémonies, vient apporter à chacun des Ordres une lettre par laquelle le roi , informé des difficultés qui s'étaient élevées entre eux, engageait les commissaires à reprendre les conférences en présence du garde des sceaux.

Le Clergé défère "avec respect et reconnaissance" à l'invitation du roi.



De Brézé, Grand-maître des cérémonies.

La Noblesse consent à envoyer ses commissaires.

Quant au Tiers, il se donne une nuit de réflexion.

Les députés des Communes, encore très attachés au monarque, acceptent finalement, mais après de longues discussions, la reprise des négociations. Citons, pour bien montrer l'esprit qui régnait alors, l'intégralité de l'arrêté qui fut pris le soir même :

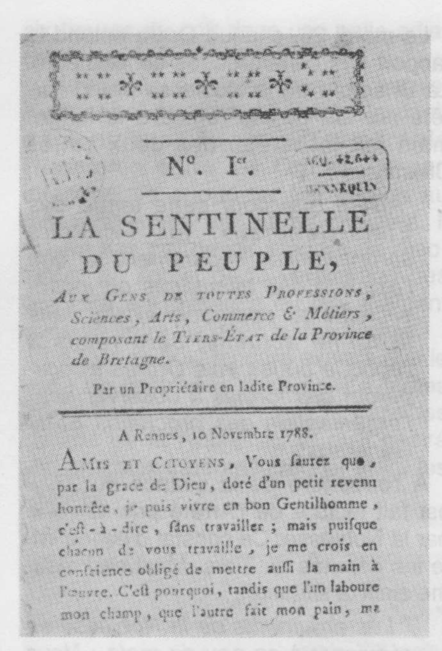
"Les députés des Communes, assemblés dans la Salle nationale, ont arrêté, à la pluralité des voix, que pour répondre aux intentions paternelles du Roi, les Commissaires déjà choisis par eux, reprendront leurs conférences, avec ceux choisis par MM. du Clergé et de la Noblesse, au jour et à l'heure que Sa Majesté voudra bien indiquer; que Procès-verbal sera dressé à chaque séance, et signé par tous ceux qui y auront assisté, afin que le contenu ne puisse être révoqué en doute.

"Il a été aussi arrêté qu'il serait fait au Roi une Députation solennelle, pour lui présenter les hommages respectueux de ses fidèles Communes, les assurances de leur zèle et de leur amour pour sa personne sacrée et la Famille royale, et les sentiments de la vive reconnaissance dont elles sont pénétrées pour les tendres sollicitudes de Sa Majesté sur les besoins de son peuple."

Voici un exemple rare où le roi Louis XVI est attaqué directement dans un placard apposé sur un mur de Paris :

"Tant qu'il était imbécile,
On pouvait lui pardonner,
Mais, voulant être despote,
Il faudra bien le tuer."

Cette manifestation exceptionnelle, datant de l'été 1787, n'est vraisemblablement pas d'origine populaire.



N°. Ier.

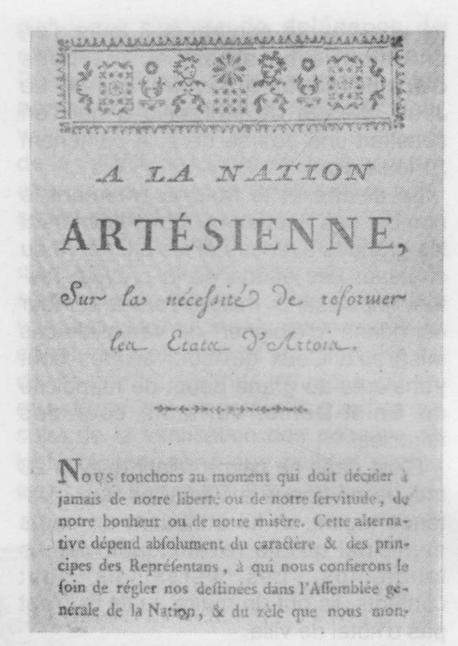
LA SENTINELLE DU PEUPLE,

Aux Gens de toutes Professions, Sciences, Arts, Commerce & Métiers, composant le Tiers-État de la Province de Bretagne.

Par un Propriétaire en ladite Province.

A Rennes, 10 Novembre 1788.

Amis et Citoyens, Vous saurez que, par la grace de Dieu, doté d'un petit revenu honnête, je puis vivre en bon Gentilhomme, c'est-à-dire, sans travailler ; mais puisque chacun de vous travaille, je me crois en conscience obligé de mettre aussi la main à l'œuvre. C'est pourquoi, tandis que l'un laboure mon champ, que l'autre fait mon pain, ma



A LA NATION

ARTÉSIENNE,

Sur la nécessité de reformer les Etats d'Artois.

Nous touchons au moment qui doit décider à jamais de notre liberté ou de notre servitude, de notre bonheur ou de notre misère. Cette alternative dépend absolument du caractère & des principes des Représentans, à qui nous confierons le soin de régler nos destinées dans l'Assemblée générale de la Nation, & du zèle que nous mon-

Le commerce des journaux est florissant, ici, La sentinelle du peuple de Volney et A la nation artésienne de Robespierre.

On voit que les idées républicaines ne se manifestent pas encore au sein de l'Assemblée.

Le samedi 30, la première séance des conférences est ouverte par le garde des sceaux. Comme on pouvait s'y attendre, chacun reste sur ses positions, et le garde des sceaux, voyant la tournure prise par le débat, fait part d'un projet arrêté par les ministres de Louis XVI. Aux termes de ce projet, la vérification aurait lieu par ordre, mais à la condition que les commissaires des trois ordres se communiqueraient les actes de validation. les différends, s'il en survenait, seraient l'objet d'un rapport rédigé par les commissaires des trois ordres et communiqué ensuite aux Chambres. Si celles-ci n'approuvaient pas unanimement le rapport, l'affaire serait soumise au roi, qui rendrait un jugement définitif.

Le Clergé accepte sans réserve, la Noblesse décide ne l'accepter qu'avec des amendements, les Communes trouvent plus sage de surseoir à toute délibération jusqu'à la clôture des conférences.

Pendant cette semaine de chaleur, des voitures à tonneaux arrosent la poussière des avenues. Les forains accourus étalent leurs marchandises, tandis que les colporteurs crient les dernières nouvelles. Les estampes qui circulent sont encore favorables au "bon roi", alors que la haine contre la reine, "l'Autrichienne" va en s'accentuant (voir encadré).

Le lieutenant de police est très occupé par la surveillance des librairies. La plupart des libelles sont imprimés à Paris. Des colporteurs les remettent aux libraires de Versailles qui exposent dans leurs vitrines, malgré la défense, les ouvrages défendus. On veut fermer les maisons des libraires fautifs, ce qui n'empêche pas libelles et pamphlets de circuler : des marchands ambulants les passent sous le manteau, on les vend en cachette dans la salle des Etats sous les yeux mêmes des députés ou dans les petites boutiques qui encombrent alors les escaliers du château. Blaizot lui-même, libraire ordinaire du roi et de la reine, ne se prive pas d'offrir à sa clientèle les factums interdits.

Le commerce des journaux est florissant, on vend *les Etats Généraux*, la feuille de Mirabeau pourtant interdite depuis le 8 mai et qui fait bientôt place aux *Lettres à mes commettants, le Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles,* du sieur Gorsas, *le Journal de Versailles,* et, depuis le 19 juin, *le Point du Jour ou Résultat de ce qui s'est passé la veille à l'assemblée nationale.*

Lundi 1er au dimanche 7 juin

Les trois ordres continuent toujours à s'assembler et n'aboutissent à rien. La Noblesse qui craint l'alliance du Clergé et du Tiers-état lutte de toutes ses forces pour empêcher toute solution, il veut gagner du temps. Le clergé, partagé en deux camps est encore hésitant, et le Tiers continue d'opposer à toutes les ruses le mutisme le plus absolu. Chacun reste persuadé que d'ici peu il faudra forcément trouver une solution. Personne ne l'imagine encore.

C'est alors que le 6 juin, une députation du clergé est introduite aux communes. L'évêque de Nîmes lit la déclaration suivante :

"Les membres du Clergé assemblés, profondément touchés de la misère des Peuples et de la cherté des grains qui affligent les différentes provinces, croient ne pouvoir mieux se conformer aux vues paternelles de Sa Majesté, mieux remplir leurs devoirs les plus chers, que de s'empresser de nommer une commission composée des différents députés des gouvernements et principales divisions du royaume, pour prendre en considération un objet si essentiel, sur lequel ils profiteront de tous les mémoires qui leur seront remis, et d'inviter les deux autres Ordres à s'occuper également du même objet, pour vérifier les différentes causes de la cherté du pain, aviser aux remèdes les plus prompts que l'on pourrait y apporter en rétablissant la confiance et maintenant ensuite, et en assurant, par les mesures les plus sages et les plus dignes de l'approbation de Sa Majesté, la subsistance de ses sujets dans toutes les parties du royaume."

Cette délibération, adroite et insidieuse ne pouvait que valoir au Clergé la faveur populaire. En la rejetant, le Tiers perdait la confiance du peuple, en la discutant, il se mettait dans son tort. Bailly qui venait d'être nommé doyen de l'Assemblée, depuis le 3 juin, évita le piège en répondant:

"Le voeu le plus ardent des Représentants du Peuple est de venir à son secours. L'Arrêté du Clergé les autorise à croire que cet Ordre partage leur impatience à cet égard, et qu'il ne se refusera pas plus longtemps à une réunion sans laquelle les malheurs publics ne peuvent qu'augmenter."

La Commune cherche ainsi à rétablir la concorde entre les Ordres, pendant que la Noblesse persiste dans sa position. Il est aisé de prévoir l'effet de ces démarches.

Pendant ce temps, le 4 juin, Louis, Dauphin de France, âgé de sept ans, meurt à Meudon dans l'indifférence quasi générale.

Lundi 8 au dimanche 14 juin

Le 9 juin, à dix heures du soir, le procès-verbal des conférences est clos et signé par les commissaires sauf ceux de la Noblesse.

Le 10, devant l'échec de cette derniè-

Satire contre la reine :

En vain je cherche en ma mémoire
Le nom des êtres abhorrés;
Je n'en trouve point dans l'histoire
Qui puissent t'être comparés.
Oui, je te crois, indigne reine,
Plus prodigue que l'Egyptienne
Dont Marc-Antoine fut épris;
Plus orgueilleuse qu'Agrippine,
Plus lubrique que Messaline,
Plus cruelle que Médicis.


La mort du Dauphin, gravure allégorique.

re tentative. Mirabeau relance le débat : *"Les communes ne peuvent sans s'exposer aux plus grands dangers, différer plus longtemps de prendre un parti décisif, et je suis informé qu'un membre de la députation de Paris a à proposer une motion de la plus grande importance."*

Il s'agit de l'abbé Siéyès, lequel propose aux représentants du Tiers d'exercer la souveraineté nationale dont ils sont les dépositaires, et de faire acte d'autorité à l'égard des deux autres Ordres, en les sommant de se réunir dans la salle des Etats pour "assister, concourir et se soumettre à la vérification commune des pouvoirs".

Cette décision mémorable est acceptée trop tard dans la séance du soir pour agir le jour même. Le lendemain est le jour de la Fête-Dieu et les Etats étant tenus à se faire représenter à l'église Notre-Dame, la séance n'a pas lieu. Le 12 c'est le roi qui est à la chasse, alors que le Tiers voulait lui notifier sa délibération de l'avant-veille. Elle n'en commence pas moins son appel des bailliages et le 13, sous la présidence de Bailly, trois curés du Poitou, Lescesve, Ballard et Jallet "précédés du flambeau de la raison" remettent leurs pouvoirs sur le bureau des communes. Le 14, six nouveaux curés suivent l'exemple, dont les abbés Mougins et Grégoire, aux applaudissements unanimes des députés.

Un député de la sénéchaussée du Maine était mort, début mai, à son arrivée à Versailles. Le 13 juin, c'est Liquier, député de Marseille, qui meurt à son tour. Or, il se trouve que ce député est protestant, il n'est donc pas question de l'inhumer en plein jour puisque ce n'est pas permis. A la tombée de la nuit, le commissaire de police Lefèvre fait porter le corps, sans cérémonie, dans les prés, derrière le cimetière de la paroisse Notre-Dame. La nouvelle se répand rapidement dans la ville, et la presque totalité des députés du Tiers, accompagnée d'une foule immense, se rend jusqu'à l'endroit de la sépulture dans un recueillement général, afin de protester contre cet acte d'intolérance religieuse.

Lundi 15 au vendredi 19 juin

Ainsi, grâce aux dix-sept transfuges du Clergé, et après avoir vérifié un nombre suffisant de pouvoirs, la majorité des membres des Etats passe du côté des Communes, il s'agit maintenant de se constituer et d'en déterminer et la forme et la dénomination. Mirabeau, Siéyès, Mounier, Rabaut Saint Etienne font des propositions trop compliquées pour être retenues. Finalement, le 17, la formule la plus simple est acceptée : par 491 voix contre 90, le Tiers adopte le titre d'**Assemblée nationale** proposé par Legrand, et accepté par Siéyès :

"La dénomination d'Assemblée nationale est la seule qui convienne à l'assemblée dans l'état actuel des choses, soit parce que les membres qui la composent sont les seuls représentants légitimement et publiquement connus et vérifiés, soit parce qu'ils sont envoyés directement dans la presque totalité de la nation, soit enfin parce que, la représentation étant une et indivisible, aucun des députés, dans quelque ordre ou classe qu'il soit choisi, n'a le droit d'exercer ses fonctions en dehors de la présente assemblée."

L'assemblée exprime ensuite l'espoir de réunir dans son sein les députés encore absents afin de partager avec eux "la suite des grands travaux qui doivent régénérer la France".

Enfin les 600 députés en présence de 4000 spectateurs, prêtent serment :

"Nous jurons et promettons de remplir avec zèle et fidélité la mission que nous avons reçue".

Tout cela aux cris de :"Vive le roi !"

Dans la foulée, sur proposition de Target et de Le Chapelier, l'Assemblée décide que, quoique non consentis par la nation, les impôts seraient perçus *jusqu'à la première séparation de l'Assemblée*, ce qui revient à se prémunir contre une dissolution arbitraire, et en même temps rassurer les créanciers de l'Etat. Elle s'engage, en outre, à rechercher les causes de la disette et les moyens d'y porter remède.

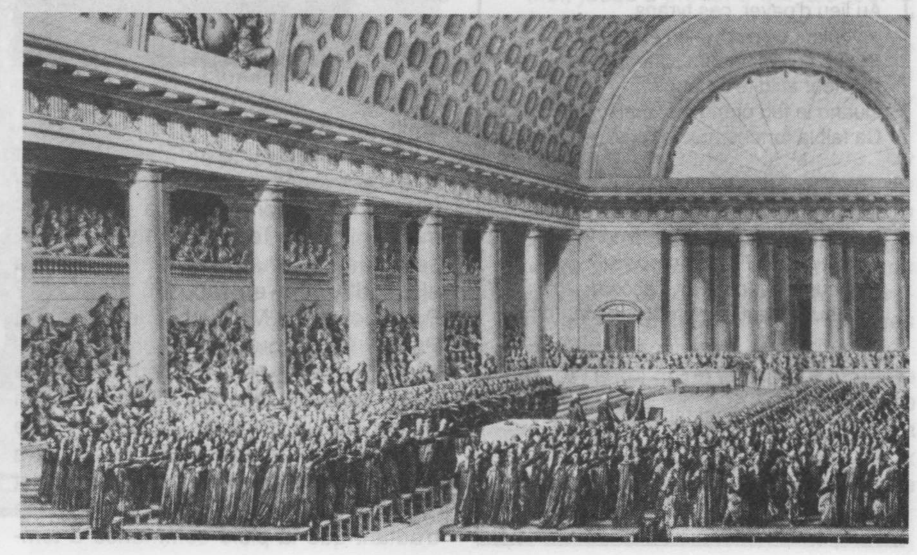
L'exemple des curés poitevins est suivi, le 19 juin, par 149 députés de l'Eglise, qui votent la vérification commune. Ils sont ovationnés par la foule qui les attend dans les rues environnantes.

Inquiets, le cardinal de La Rochefoucauld et l'archevêque de Paris se rendent auprès du roi pour le supplier de "protéger son fidèle clergé et de sauver la religion" laquelle, observons le, n'est nullement en péril. De leur côté, les nobles prennent peur et demandent des sanctions contre le Tiers. D'Entraigues dit à Louis XVI :"Il n'y a plus qu'à dissoudre cette assemblée rebelle à coup de canons !".

Le roi et sa famille sont à Marly où personne ne peut pénétrer sans autorisation. Ils assistent le 18 à une procession du Saint-Sacrement, et retournent précipitamment pour Marly. Les citoyens admettent mal cette retraite d'autant que des bruits courent selon lesquels des troupes seraient dirigées sur Versailles.

En effet, des précautions ont été prises car la municipalité a reçu un ordre de réquisition au nom du roi, de préparer chez les bourgeois le logement de 244 officiers et gardes du corps qui doivent arriver le 26 juin et autant qui sont attendus le 29.

Proclamation de l'Assemblée Nationale - dessin de Moreau le Jeune.



La chanson populaire au début de 1789 attaque violemment le Parlement, les nobles et le clergé, elle est par contre encore très attachée au "bon roi". Voici l'exemple d'une chanson créée à l'occasion des Etats-Généraux.

Motion des harengères de la Halle

Ces grands états généraux
F'ront-ils du brouet d'andouille ?
Ces messieurs s'ront-ils si sots
Que d's'en r'tourner chez eux bredouilles,
Quand, par miracle, un bon roi
Veut faire l'bien et d'si bonne foi ? (bis)

Si c'était nous qu'étions-là,
On dirait : "C'est d'la canaille!"
Mais des beaux messieurs comme'ça,
Au lieu d's'entendre, ça s'chamaille;
Ca bou du thé aux Anglais, (sic)
Com'ils vont s'foute des Français. (bis)

C'n'est pas dans les pus petites gens
Qu'est la plus grande canaille,
C'est dans ces chiens d'Parlement,
Dans c'te noblesse et c'te mitraille,
C'n'est pas leux roi, si loyal,
Qu'ils aimont, c'est l'coffre royal. (bis)

Com'ils faisons leux fendants,
Ces gentis-hommes antiques,
Dont les aïeux, y a vingt ans,
Etaient des seigneurs en boutique!
Grâce à l'argent, les voici
Pus fiers que les Montmorency. (bis)

Ils se croyent les égaux
D'l'Eminence et d'l'Altesse,
Ils n'voyons pas, les nigauds,
Que la grandeur croît de leur petitesse,
Pour les singer, comme Raton,
Vont tirer du feux les marrons! (bis)

Ca méprise l'tiers état!
C'est l'enfant qui bat sa mère,
Mais lasse enfin du sabbat,
La maman s'met en colère,
Elle empoigne son enfant
Et vous lui fout l'fouet jusqu'au sang! (bis)

Au lieu d'payer, ces tyrans,
N'voulant qu'pêcher en eau trouble,
Et pus nos malheurs sont grands,
Pus leur avidité redouble,
Quand le feu prend aux maisons,
Ca fait la fortune aux larrons.

L'parti l'meilleur est l'plus court,
Il est temps qu'tout ça finisse.
Pour quelques gredins d'la cour,
Faut-il que la France périsse ?
Le peuple avec le Roi d'accord,
Ne peut manquer d'être l'pus fort. (bis)

Si les grands troublent encor,
Que le diable les confonde!
Et puisqu'ils aiment tant l'or,
Que dans leur gueule on en fonde!
Voilà les sincères voeux
Qu'les harengères font pour eux! (bis)

Le Serment du Jeu de Paume

Le matin du 20, les députés se rendant comme chaque jour à la salle des Menus, ont la surprise d'entendre publier dans la rue par des héraults d'armes la déclaration suivante :

"Le roi ayant résolu de tenir une séance royale aux Etats Généraux le 22 juin, les préparatifs à faire dans les trois salles qui servent aux assemblées des Ordres exigent que ces assemblées soient suspendues jusqu'après la tenue de ladite séance. Sa Majesté fera connaître par une nouvelle proclamation l'heure à laquelle elle se rendra lundi à l'assemblée des Etats"

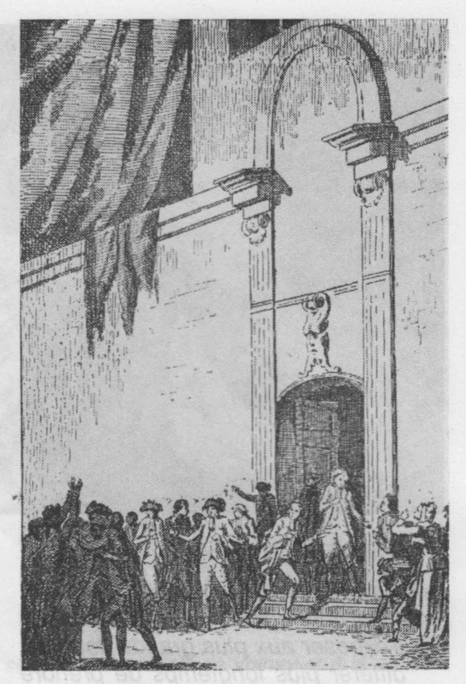
Les députés ne peuvent entrer, toutes les issues sont occupées par des gardes françaises et des officiers de gardes, tous baïonnette au fusil, l'épée nue, placés sous le commandement du comte de Vassan. Le président Bailly obtient bientôt la permission de pénétrer dans la salle suivi des secrétaires. Tout était encombré d'outils et de matériaux, et le tapage assoudissant fait par les ouvriers rendait impossible toute délibération. Il ne restait plus qu'à rédiger une protestation contre l'atteinte portée aux



Bailly

droits de l'Assemblée.

La nouvelle se répand dans la ville et la foule exaspérée se mèle aux députés, on ne comprend rien à ce déploiement militaire. Tous désirent que l'Assemblée se réunisse, mais où ? La place d'Armes en face du château ? Pourquoi pas à Marly chez le roi ? ou à Paris ? Qand tout à coup une voix propose "Rendons-nous au Jeu de Paume de la rue Saint-François !" la proposition émise par le docteur Joseph Ignace Guillotin, dont le nom devait passer à la postérité pour une tout autre raison, est adoptée par l'ensemble de l'assistance d'autant que la pluie commence à tom-



Entrée des députés au jeu de paume.

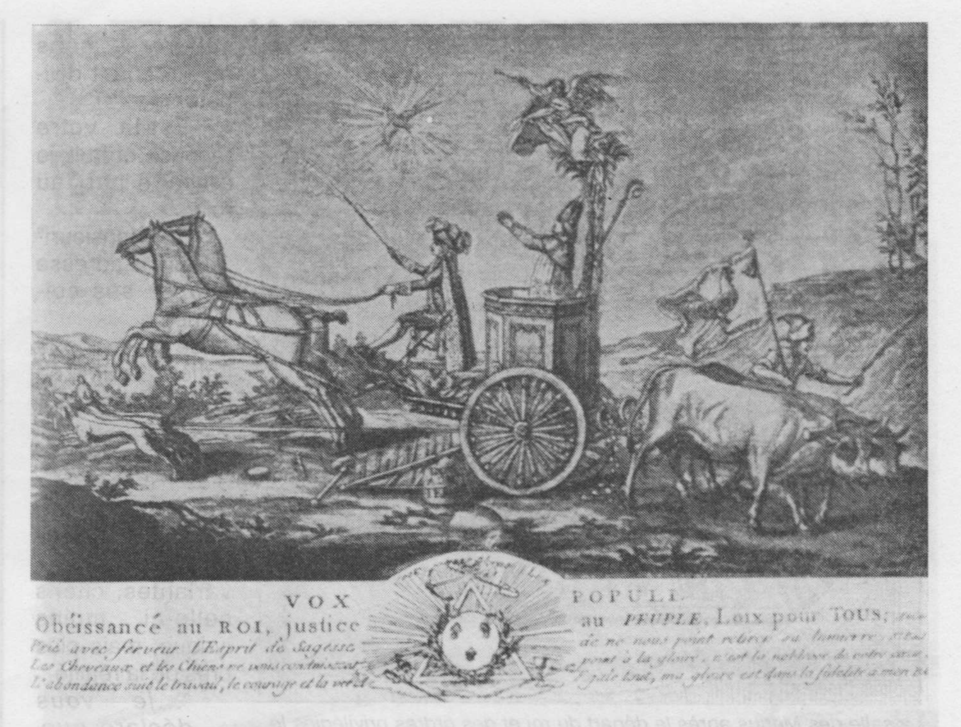
ber. Arrivés sur les lieux, les trois ou quatre députés délégués par Bailly obtiennent sans peine l'autorisation du propriétaire, le sieur Lataille, et se placent à la porte pour filtrer les entrées. Ce qu'ils ont peine à faire devant une foule déchaînée. C'est alors que, fait incroyable, les gardes affectés à la salle des Menus viennent se mettre à la disposition du président de l'Assemblée pour assurer le service d'ordre.

A dix heures et demie du matin, tous les députés sont réunis dans cette salle, désormais historique, et Mounier, député de Grenoble, propose de se lier par un serment. L'idée adoptée, Barnave et Le Chapelier (5) en rédigent la formule :

"Nous jurons de ne jamais nous séparer et de nous réunir partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides."

Monté sur une porte mise en travers de deux tonneaux, Bailly prononce si distinctement les termes du serment que sa voix est entendue de tous les citoyens massés dans la rue. Tous jurent le serment immortel au milieu d'un grand enthousiasme, pendant que dehors, un orage éclate avec une extrême violence. Le calme revenu, chaque député vient apposer sa signature au procès-verbal, sauf Martin d'Auch, qui fait suivre son nom de ce mot : *opposant*. Malgré l'irrégularité du procédé, on conserva sa signature et on modifia simplement l'en-tête en ajoutant au mot unanimité, *moins une voix*. La liberté d'opinion avait été respectée. A six heures et demie, le dernier signataire

(5) Ces deux députés faisaient partie du Club Breton qui s'était installé au café Auvray, sur l'avenue de Saint Cloud, et qui, transporté plus tard à Paris, devait donner naissance à la société des Jacobins.



appose son nom au bas du dernier feuillet.

Le roi, insouciant, se livre pendant ce temps aux plaisirs de la chasse, il n'a pas encore réalisé que sa souveraineté de droit divin vient de céder la place à la souveraineté nationale.

Dimanche 21 au Mardi 23 juin

Il n'y a pas de séance le dimanche 21, mais on discute ferme au château de Marly où les ministres sont réunis, comme les conciliabules ne sont pas terminés. Le roi informe Bailly dans la nuit que la séance prévue pour le 22 est reportée au 23 à dix heures et que la salle ne sera ouverte qu'à ce moment.

Il faut donc trouver un local pour s'assembler; la salle du Jeu de Paume n'est pas *un lieu convenable pour que le Clergé vînt nous y trouver*, il faut donc trouver un autre lieu.

Finalement, on se réunit à onze heures dans la nef de l'église Saint-Louis, mise à la disposition de l'Assemblée par le curé Jacob qui écrit :

"O ! vous bons citoyens, à qui le désir du bien public inspire tant d'énergie au moment où l'on a tenté d'enchaîner votre activité, je me consacre désormais à votre service...."

Le président Bailly annonce que le Clergé allait se réunir à l'Assemblée nationale. A une heure, les 149 membres signataires de la délibération du 19 juin répondent à l'appel pour la vérification commune et prennent place dans l'Assemblée. Deux membres de la Noblesse, le marquis de Blacons et le comte d'Agoult se présentent à leur tour et font vérifier leurs pouvoirs en commun sous les acclamations du public.

On se réunit à onze heures dans la nef de l'église Saint-Louis



Le 23 juin 1789, Versailles assiste pour la dernière fois aux pompes grandioses de l'ancienne monarchie. Le roi n'est pas accompagné de la reine ni des dames de la Cour, il fait fermer les tribunes. Le public s'étonne de la présence de régiments entiers, massés aux divers points de la ville; 4000 hommes se trouvent à proximité de la salle des Menus, et six régiments étrangers campent aux environs de la ville. Les députés du Tiers rassemblés dans la cour de la rue du Chantier, attendent sous la pluie le bon vouloir du roi. On les fait entrer lorsque les ordres privilégiés ont pris place, sans doute craignait-on que les Communes, constituées en Assemblée nationale ne tiennent plus compte de la préséance.

L'arrivée des ministres provoque quelques cris hostiles, et l'on s'aperçoit qu'un siège reste vide, c'est celui de Necker dont l'absence trouble l'Assemblée. Le roi n'est pas à l'aise quand il commence le premier des trois discours qu'il a à prononcer. Il fait des propositions qui sont plutôt des ordres : "Le roi veut..., Sa Majesté permet..., le roi défend..". Sa deuxième déclaration est une déclaration d'intentions, rédigée comme la précédente dans le style du commandement, dans laquelle il ne semble pas tenir compte des évènements de ces derniers jours. Louis XVI dans son dernier discours devient menaçant, d'un ton impérieux, il déclare :

"Vous venez, Messieurs, d'entendre le résultat de mes dispositions et de mes vues; elles sont conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien public; et si, par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, seul, je ferais le bien de mes peuples, seul, je me considérerais comme leur véritable représentant.

Réfléchissez, Messieurs, qu'aucun de vos projets, aucune de vos dispositions ne peut avoir force de loi sans mon appobation spéciale...Toute défiance de votre part serait une grande injustice. C'est moi, jusqu'à présent, qui fais tout le bonheur de mes peuples, et il est rare peut-être que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits.

Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite et de vous rendre demain matin, chacun dans les chambres affectées à votre ordre, pour y reprendre vos séances. J'ordonne en conséquence au grand-maître des cérémonies de faire préparer les salles."

Sur ce, le roi quitte la salle. Il retourne au palais, suivi par une foule houleuse et mécontente qui envahit bientôt la cour des ministres. On crie "Aux armes !" mais les gardes françaises ne bougent pas.



La salle des Menus après le départ du roi et des ordres privilégiés le 23 juin 1789.

La séance royale avait duré une demi-heure en tout mais ce temps avait suffi pour indisposer les députés dans leur ensemble, les uns parce que le roi avait trop promis, les autres, parce qu'il avait détruit. Il est midi, la noblesse quitte aussitôt la salle, suivie de quelques ecclésiastiques. Quant au Tiers, il reste pour continuer à siéger. Les députés restent immobiles et silencieux, ils craignent le coup de force.

Le grand-maître de cérémonies, de Brézé, s'adresse alors au président :

" Monsieur, vous avez entendu les intentions du roi ?"

Bailly lui répond :

"Monsieur, l'Assemblée s'est ajournée après la séance royale; je ne puis la séparer sans qu'elle en ait délibéré "

"-Est-là votre réponse et puis-je en faire part au roi ?"

"-Oui Monsieur "

Bailly s'adresse alors à ses collègues :

"Je crois que la nation assemblée ne peut recevoir d'ordres."

C'est ici que se place la célèbre apostrophe de Mirabeau et parmi les nombreuses variantes, citons celle-ci, moins lyrique, mais plus près de la réalité :

"...je vous déclare que, si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes."

Le maître de cérémonies rapporte au roi le refus des députés de sortir de la salle, ce à quoi le roi répond :

"Puisqu'ils ne veulent pas quitter la salle, qu'ils y restent f..."

Le coup de force n'aura pas lieu, on attendait des soldats et ce sont des ouvriers qui font irruption dans la salle, ils clouent, démontent et font tant de bruit et de poussière que Bailly leur demande de cesser le travail. Et c'est dans un silence profond que la proposition de Camus, qui demande que l'Assemblée persiste dans ses précédents arrêtés, est adoptée. L'Assemblée ne tient donc aucun compte des décisions du roi.

Le peuple de Versailles lui aussi se détourne du roi.

C'est Mirabeau qui aura le mot de la fin car il eut sur cette journée ce mot prophétique :

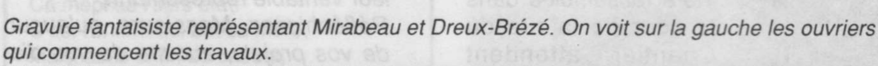
"C'est ainsi qu'on mène les rois à l'échafaud."

Le 25 juin, la minorité de la Noblesse se réunit au Tiers, enfin, le 27 les privilégiés non réunis doivent, par ordre du roi se rendre dans la salle commune pour s'y soumettre à la vérification.

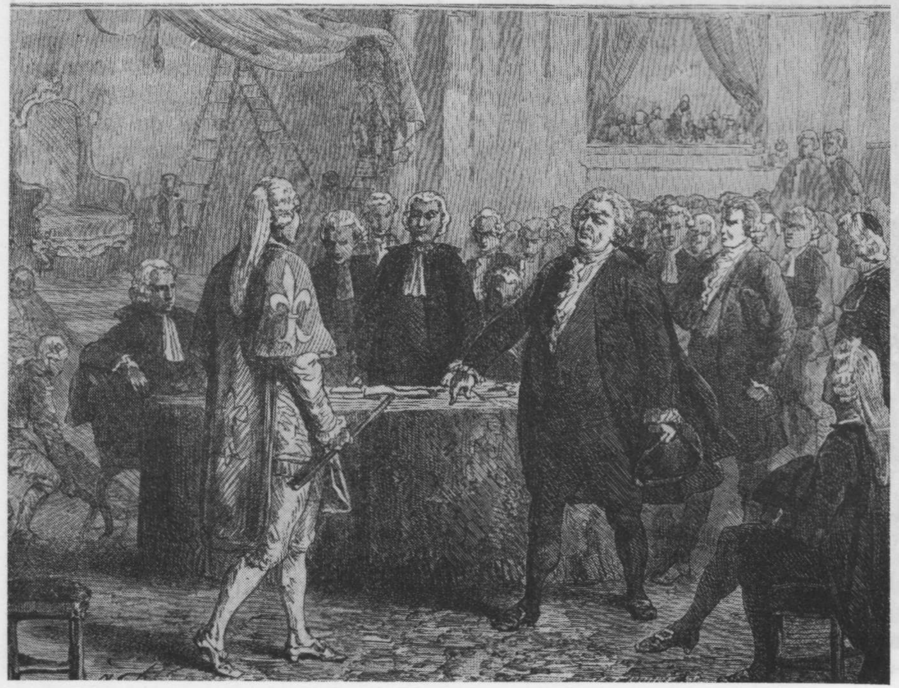
La révolution législative est accomplie.

Georges PELLETIER





Gravure fantaisiste représentant Mirabeau et Dreux-Brézé. On voit sur la gauche les ouvriers qui commencent les travaux.



BIBLIOGRAPHIE

- *Etats-Généraux ou récit de ce qui s'est passé aux Etats-Généraux, depuis le 5 mai 1789, jusqu'au 17 juin suivant,époque à laquelle les Communes se sont constituées en Assemblée Nationale.* P.Imprimerie Nationale 1791.
- Terrade et Batiffol, *Versailles pendant la session des Etats Généraux.* L.Bernard 1889.
- Vicomte Fleury, *Les derniers jours de Versailles.* Librairie académique Perrin 1929.
- Baudin et Cadières, *Les grandes journées populaires.* Ancienne Librairie Furnes P.1890.
- Dulaure, *Esquisses historiques des principaux événements de la Révolution Française.* Delongchamps P.1825.
- Maxime Petit, *Le serment du Jeu de Paume.* Charavay Frères P.1883.

et tous ouvrages sur la Révolution de Mathiez, Jaurès etc...

LES "PENICHIENS", MARINIERS DU NORD



Image traditionnelle du "pénichien" d'après une gravure de l'Illustration de 1895.

Le monde de la navigation fluviale

Les fleuves et les rivières, "ces chemins qui marchent", ont toujours été utilisés pour le transport des hommes et des marchandises.

On a remarqué par exemple qu'une partie importante du silex du Grand-Pressigny, provenant du centre de la Gaule, se localise à proximité des cours d'eau.

Dans la Gaule romaine, l'occupant ravitaillait ses légions en partie grâce aux voies navigables, qui avaient contribué d'ailleurs grandement à tisser les liens entre les provinces. La batellerie était florissante sur le Rhône, la Loire et la Saône; elle avait, selon les types d'embarcations, ses naviculaires, ses utriculaires et ses nautes, affectés à des voies déterminées. A Lyon, un naute était en même temps marchand de vin ou de saumures, et s'occupait aussi du transport terrestre des marchandises entre deux rivières. Les bateliers avaient leurs divinités, ils invoquaient le plus souvent Vulcain : des autels et des inscriptions retrouvés à Paris, à Sens, à Nîmes ou à Nantes témoignent ainsi de la puissance de leur corporation.

Les corporations de bateliers renaissent au Moyen Age le long des fleuves et des rivières, où une importante fraction des populations riveraines tire ses moyens d'existence des activités liées aux cours d'eau : un vitrail de l'église de Pont-de-l'Arche montre par exemple une foule de gens qui s'affairent au transbordement d'un bateau, et par ailleurs des coutumes régissent l'entretien des chemins de halage; en outre, des conflits innombrables opposent usagers des cours d'eau et riverains, ces derniers ne se gênant pas pour encombrer les voies par toutes sortes d'obstacles : gué, bacs, passerelles, ponts de bateau et "pêcheries" ...

Mais il y avait avant tout les obstacles naturels, ceux provenant du climat et du dessin du relief : dénivellations, irrégularités des pentes et des régimes hydrographiques, altitude et étendues des interfluves retardèrent pendant des siècles le plein épanouissement de la navigation fluviale.

Ainsi, bien que les cours d'eau de Flandre fussent très actifs depuis le Moyen Age et que l'Oise et la Somme constituassent également de belles voies navigables, les villes de ces deux régions restaient mal reliées à leur "grenier" à blé, les bonnes terres de l'Artois et du Cambrésis, car les collines de l'Artois atteignent 180 m alors que la Somme au sud, l'Escaut au nord, sont à la cote 80.

Depuis Sully, d'autres grands ministres, des fermiers généraux ou des ingénieurs ont lié leurs noms à des travaux, souvent spectaculaires, pour créer un véritable réseau fluvial navigable. Des inventions, dont celle des écluses conçue par Léonard de Vinci, ont été mises en pratique, on a construit des canaux et des ouvrages destinés à corriger le lit des fleuves et des rivières.

Au 19ème siècle la navigation intérieure devient ainsi le support du monde particulier des pénichiers ayant ses coutumes, ses connaissances professionnelles et ses problèmes sociaux et humains spécifiques.

Le "pénichien" appartient à une longue dynastie batelière, il revendique cette filiation avec fierté et demeure profondément attaché à sa profession. Il n'envisage pas, ni pour lui ni pour ses fils, la possibilité d'exercer un autre métier : c'est comme une vocation.

D'ailleurs, n'est-il pas né sur ce bateau? sa vraie "maison familiale". Et son enfance, il l'a passée à bord, au milieu du peuple de la voie d'eau. Tout jeune, ses parents lui ont montré les premiers gestes du métier et lui ont enseigné les diverses manières de naviguer. Sur l'eau, il a tout appris en observant minutieusement les hommes et les paysages qui défilent devant lui tout au long de ses perpétuels déplacements. Il n'a guère fréquenté les "gens d'à terre" et leur école que quelques semaines, quand le bateau s'est arrêté un temps à proximité d'un village.

Quand l'heure du mariage arrive, il choisit sa compagne avec soin. En effet, la femme joue un rôle fondamental dans cette petite entreprise artisanale et familiale. Non seulement, elle a la charge de tout le travail domestique et s'occupe des enfants, mais elle participe aussi activement à de nombreuses manoeuvres. Il est à cette époque impossible à un individu seul de diriger une péniche de bois tractée, quels que soient son expérience et son savoir. La femme du batelier forme donc la main-d'oeuvre d'appoint indispensable : n'en a-t-elle pas tiré des cables!

Ensemble, ils ont tout d'abord conduit un bateau en tant que contre-maîtres, au service d'un patron. Mais cette situation n'est que provisoire car, depuis toujours, ils rêvent de piloter leur propre péniche et de devenir libres et indépendants! Pour cela, ils doivent attendre de longues années et peiner durement. Leur première "monture", ils l'on achetée d'occasion et à crédit. Et gare! Si le marinier ne peut règler une seule traite, il perd tout : le bateau est restitué au vendeur qui conserve par ailleurs la totalité des sommes déjà versées.

La batellerie de canal

Les mariniers du Nord représentent une des pièces maîtresses de la batellerie de canal qui s'est peu à peu constituée dans la seconde moitié du 19ème siècle. Avec l'industrialisation progressive à cette époque, est né un énorme besoin de transport sur de longues distances. Se limitant hier à une région, l'espace économique s'unifie et tend à devenir national. La voie d'eau permet de véhiculer sur un seul bateau une importante cargaison, pour laquelle le faible prix du transport importe plus que la durée de celui-ci. Ainsi, les marchandises encombrantes, pondéreuses et de faibles valeurs vont-elles constituer l'essentiel des transports fluviaux : les combustibles minéraux et les matériaux de construction représentent alors 70 % des produits embarqués.

Or, une invention techique de tout premier ordre permet l'essor de cette batellerie nouvelle : le *barrage mobile.* Dans les plaines, sur des rivières aux lits peu encaissés, la navigation demeure toujours intermittente et limitée souvent à de petits bateaux, vu l'insuffisan-



Le barrage mobile de Basseville. Au premier plan, les aiguilles en bois barrent la rivière; dans le fond, le déversoir. On remarquera que les deux éléments du barrage ont été construits en "V".

ce du niveau de l'eau, en particulier en été. Les systèmes de canalisation existants ne permettent pas de remédier à cette situation. Il fallait donc inventer un moyen capable de hausser le niveau d'eau de la rivière en temps normal, sans entraîner d'inondations lors des crues.

C'est l'ingénieur Poirée qui construisit le premier *barrage mobile à fermettes* sur la Haute Yonne, en 1834. Pour régulariser le débit de cette rivière et assurer une profondeur d'eau toujours suffisante dans le canal voisin du Nivernais. Il barrait la rivière avec des éléments susceptibles d'être retirés assez rapidement. Cette technique fut appliquée ensuite pour maîtriser les eaux de la Seine.

Là, en période de basses eaux on dresse le barrage en remontant les éléments. Cela assure en amont de l'ouvrage une hauteur d'eau suffisante. Et les péniches empruntent une écluse voisine. Lors des hautes eaux, on abat au contraire le barrage en abaissant les éléments mobiles afin de rendre à la rivière son cours naturel et éviter qu'elle ne sorte de son lit. Pendant les crues, les bateaux réempruntent le cours normal de la rivière jusqu'au moment où la navigation s'arrête totalement. Ainsi la Seine fut-elle canalisée en aval de Paris à partir de 1840 par un système complet de barrages mobiles et écluses. Cette canalisation fut progressivement améliorée au fur et à mesure de l'augmentation du trafic. Entre 1880 et 1890 un ensemble de neuf groupes d'ouvrages assurait, pratiquement toute l'année, une profondeur d'eau utile de 3 mètres 20.

Le voyage

Les artisans effectuent leurs transports "au voyage", conduisant ainsi une cargaison d'un lieu de chargement à une destination de déchargement. Le prix de cette opération se calcule à la tonne de marchandise transportée, en fonction principalement de la distance à parcourir. D'autres formules existent bien, mais elles ne sont que plus rarement utilisées par les "pénichiens". Par exemple, des contrats à temps placent le bateau et son équipage à la disposition d'un client pour une durée déterminée; ou encore, des contrats au tonnage engagent le marinier à véhiculer une quantité donnée de produits dans un délai déterminé...

Jadis, les "pénichiens" ne fréquentaient que les canaux du Nord. Grâce aux améliorations successives du réseau fluvial au 19ème siècle, ils vont s'aventurer vers des espaces nouveaux et parcourir des distances de plus en plus grandes. En particulier, ils alimentent bientôt régulièrement la capitale en charbons divers, domestiques et industriels. C'est cet important trafic qu'on nommera bientôt la "batellerie de la Houille".

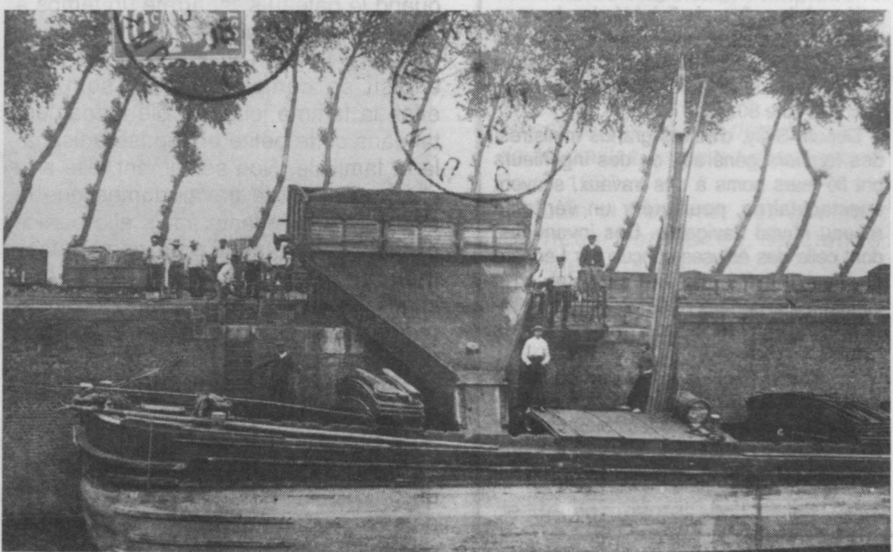
L'attente est souvent fort longue avant le chargement. Dès qu'il débute, le marinier veille à embarquer un tonnage maximum. Des ouvriers du rivage, les *repalleurs*, l'aident à répartir correctement le charbon dans la cale et bourrent à la pelle les endroits d'accès difficile. Les charbons délicats sont chargés avec de grands paniers appelés *mendes*, par des enfants et des jeunes filles "du rivage". Après avoir rempli les formulaires nécessaires au voyage, les bateliers prennent enfin la route.

Entre Béthune et Courchelettes, en 1900, le bateau est tiré par un "cheval électrique" qui sera remplacé quelques années plus tard par un tracteur électrique sur rail. Ensuite, pour gagner Cambrai et le canal de Saint-Quentin, on a recours à la traction animale. Les *courbes* de chevaux, attelages de deux bêtes, appartiennent surtout à des haleurs-artisans, les *Longs-jours*, qui tirent les bateaux sur de grandes distances. Des sociétés de halage se sont également constituées, organisant la traction par relais successifs entre le Nord et la région parisienne. Enfin, des cultivateurs riverains proposent parfois leurs services sur de courtes distances, quand les travaux agricoles leur laissent un instant de répit.

Sur la Seine, des *toueurs* rassemblent les péniches en convois. Ces *toueurs* sont des bateaux munis de treuils actionnés par une machine à vapeur, sur lesquels s'enroule une chaîne noyée au fond de la rivière. Mais à l'aube de ce siècle, des remorqueurs à vapeur tirent aussi des convois sur les grands axes : la Seine, l'Oise, la Marne...

Arrivé à destination, le marinier attend alors que le destinataire prenne possession de sa marchandise. Cela peut durer une quinzaine de jours ou davantage... Il ne lui reste plus qu'à revenir

Basculeur-chargeur des mines de Bruay. Le charbon arrive au rivage par wagons qui se déversent dans une sorte d'entonnoir débouchant directement dans la cale du bateau.





Le halage en canal - Une courbe de forts chevaux tire une péniche chargée sur l'Escaut, canalisée depuis Cambrai, point de départ du canal de St Quentin, jusqu'à Gand, où commence la navigation maritime.
Le tirage est accroché au petit mât de canal tribord.

dans le Nord, souvent à vide, sans avoir pu trouver "un voyage de retour". Trois mois lui ont été nécessaire pour accomplir ce périple.

La quête du travail : de savantes tractations

Lors de son retour vers le bassin houiller, le batelier s'informe en cours de route de l'état du marché. Il lui faut absolument "trouver" un nouveau voyage, si possible au meilleur prix.

Au début du siècle, l'affrètement, c'est-à-dire l'ensemble des opérations qui aboutissent à un accord de transport fluvial, se conclut de la manière suivante : l'expéditeur, qui veut envoyer sa marchandise avec quelque garantie, s'adresse à un courtier fluvial. Celui-ci recherche un marinier capable d'effectuer l'acheminement des marchandises dans les meilleures conditions. Cet intermédiaire représente l'expéditeur et le destinataire auprès du batelier et reste en liaison étroite avec ce dernier tout au long du voyage. Pour ce travail, il reçoit une commission; mais celle-ci lui est versée par le "pénichien" ! Le montant de la dite commission grève plus ou moins le prix du transport payé par le client de la voie d'eau.

Pour assurer ces nécessaires contacts entre les courtiers et les "pénichiens", de véritables marchés d'affrètement sont créés progressivement dans les grands centres bateliers du Nord. Dès la fin du 19ème siècle, les intéressés prennent l'habitude de se réunir à Dorignies. Ils établissent ainsi un premier marché qui se tient les lundis et vendredis matins de chaque semaine. Ce marché est ensuite transféré à Douai, place Carnot. D'autre s'ouvrent bientôt à Lille, Valenciennes, Béthune... et Paris.

Sur les places publiques...

Pour trouver du travail, les "pénichiens" fréquentent donc ces lieux privilégiés de rencontre un peu comme les paysans se rendent à la foire. Sur ces places publiques se côtoient des univers bien différents. Les mariniers abandonnent leurs vêtements de travail pour enfiler leurs costumes du dimanche. Ils délaissent le tricot de laine aux manches de forte toile et aux boutons de cuir, et le pantalon de velours brun à grosses côtes, pour enfiler des complets stricts et bien taillés. Par contre, ils gardent sur leur tête la traditionnelle casquette de toile bleue, plate, à visière longue et étroite. Les affréteurs quant à eux, se reconnaissent aisément à leur canne. Les mariniers n'ont jamais voulu adopter cette mode, luxe leur paraissant bien inutile face à leur préoccupation immédiate : trouver un voyage, donc du travail !

Le touage en Seine - Train de péniches descendant la Seine, au passage de Conflans Sainte Honorine, capitale de la Batellerie et siège du Musée de la Batellerie, créé et dirigé par F. Beaudouin.

Alors, sur ces places, que de marchandages incessants :

"Je me souviens de l'ancien système des marchés d'affrètement *raconte un pénichien*. Tous les mariniers se réunissaient sur une place ... et il y avait là les affrèteurs qui attendaient. On les connaissait bien parce que ça faisait longtemps qu'on travaillait avec eux; on allait déjà avec nos papas à cette époque... et alors :

- Où veux-tu aller toi ?
- Bein j'voudrais aller par là. Combien qu'tu payes ?
- Tant.
- Ah bein non, c'est pas assez. Y'a untel qui me donne çà; il a deux francs de plus, alors ça marche pas. Puis on allait trouver un autre affrèteur pour lui demander ce qu'il avait de bon aujourd'hui... Et, au bout d'un petit moment quelquefois on voyait le premier revenir :
- Tu sais, si tu veux, j'ai téléphoné... J'te les accorde tes 40 sous. Fais mon voyage."

Et on faisait le voyage; on entrait au café, on buvait un bock. Et on faisait la lettre de voiture. Ca y était, on était affrété; on revenait au bateau !"

Ce témoignage masque la réalité profonde de ce marchandage et les rapports de force qu'il sous-entend. D'un côté, le courtier possède les offres de voyage, donne le travail et en fixe le prix. De l'autre, le "pénichien" isolé, concurrent immédiat de son voisin, ne connaît aucune des informations qui lui permettraient d'effectuer un choix cohérent. Comment, dans de telles conditions peut-il marchander à armes égales avec les courtiers ?

Le marinier ne se décide d'ailleurs qu'après s'être entretenu avec ses camarades et avoir "consulté la patronne" ! Celle-ci l'accompagne pour effectuer ses provisions et, ses achats terminés, le rejoint sur la place.

Là, tous attendent dans l'espoir d'une petite hausse. Mais si l'un d'eux appa-

Une gare d'eau - Etonnante et habituelle amasse de bateaux vides à la gare d'eau de Pont à Vendin. On appelle ainsi ces ports destinés au raccordement des voies ferrées et fluviales. Ici, le chemin de fer de Lens à Armentières longe le canal de la Deule et permet le transbordement des charbons des wagons sur les bateaux. L'importance du trafic explique l'attente de cette impressionnante quantité de péniches.



Population marinière

Au début du 19ème siècle, environ 44.000 personnes vivent et travaillent sur des bateaux de navigation intérieure. On peut estimer que leurs cabines abritent à peu près 18.500 hommes, 10.100 femmes et plus de 15.400 enfants. Cette population a beaucoup augmenté dans la seconde moitié du 19ème siècle. Elle atteint son maximum avec 44.500 individus lors du recensement de la navigation intérieure de 1907.

raît plusieurs fois sur la même place et refuse systématiquement les offres, les affréteurs le repèrent, et guettent le moment où il va devoir céder. De plus cet homme risque de se forger une mauvaise réputation par ses refus successifs. Alors, il faut ruser en envoyant aux nouvelles un fils ou un parent déjà affrété.

...Ou ailleurs

Mais à côté de ces marchés, il existe encore bien d'autres manières de se procurer un voyage. Grâce à leur réseau de relations personnelles, certains bateliers continuent à entrer directement en contact avec leurs clients. Ils chargent même souvent sans avoir préalablement débattu des prix... D'autres encore, qu'on appelle "les habitués", se mettent régulièrement en cheville avec une "maison" pour laquelle ils effectuent habituellement des chargements. Ainsi, dès leur arrivée dans le Nord, ils se contentent de prévenir cette société de leur disponibilité. En général ils obtiennent ainsi des transports à un prix légèrement inférieur à celui du marché mais ils réduisent leurs délais d'attente entre deux voyages et leurs frais généraux.

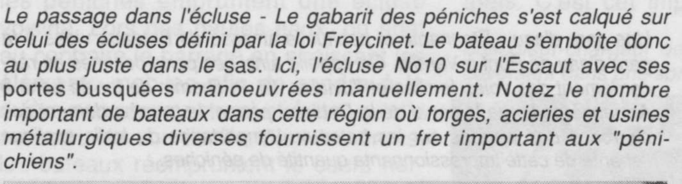
Toutes ces pratiques sont fermement condamnées par les syndicats qui y voient une pression à la baisse des cours et une atteinte à l'unité du monde batelier.

Une exception doit être faite pour le port de Dunkerque dont la situation maritime crée un système original. Comme il est très coûteux d'immobiliser longtemps un navire pour son déchargement, une importante flotte de bateaux fluviaux vides doit pouvoir être rassemblée et mobilisée rapidement, dès l'arrivée d'un navire. La navigation se fait donc par à-coups. Des prix de transport plus élevés sont alors accordés aux mariniers pour compenser leurs longues attentes. De plus, les marchandises ne sont en général expédiées que sur de courtes distances, vers la région lilloise principalement. Les "Dunkerquois" restent donc pendant longtemps des sédentaires, très liés avec les dockers du port maritime.

A la décharge du navire, la cargaison est confiée à des "transitaires" qui prennent contact avec les courtiers fluviaux dunkerquois. Ceux-ci sont alors responsables de la marchandise elle-même, et non seulement du transport, comme dans le cas des houilles. C'est donc uniquement à des hommes de confiance et bien connus que les transitaires s'adressent. De ce fait, les courtiers fluviaux ne sont que huit ou neuf à Dunkerque et les mariniers de ce port constituent un groupe un peu à part dans ce peuple de la voie d'eau.



Pontoise - La grande écluse reçoit un convoi remorqué par la Guêpe No3. Sur la droite, un bateau chargé de la HPLM et aussi au second plan des péniches vides en remonte de l'Oise.



Le passage dans l'écluse - Le gabarit des péniches s'est calqué sur celui des écluses défini par la loi Freycinet. Le bateau s'emboîte donc au plus juste dans le sas. Ici, l'écluse No10 sur l'Escaut avec ses portes busquées manoeuvrées manuellement. Notez le nombre important de bateaux dans cette région où forges, acieries et usines métallurgiques diverses fournissent un fret important aux "pénichiens".



La grande variation et la baisse des frets

Ce système libéral de l'affrètement se traduit par une chute constante des frets à la fin du 19ème siècle. Il s'agit ici du prix total payé au batelier pour le transport des marchandises, les frais divers étant à sa charge. Si, dans les années 1880, pour convoyer une tonne de houille de Lens à Paris le "pénichien" reçoit entre 6,50 F et 7 F, vingt ans plus tard il ne gagne que 5,50 F à 6 F. Et l'on ne peut pas dire que ses frais généraux aient diminués dans les mêmes proportions ! De plus, des cours très irréguliers rendent pratiquement impossible toute prévision.

Il faut aussi compter avec le mouvement saisonnier qui rythme ces prix au fil des mois. Ces variations sont principalement dues à deux types de facteurs différents :

- Le jeu de l'offre et de la demande grandement dépendant des besoins de la capitale en charbon et matériaux de construction;

- Les conditions atmosphériques qui permettent une navigation rapide ou, au contraire, stoppent tout trafic. C'est le cas lors des crues et des périodes de trop grande sécheresse, ou par grand froid, quand les glaces prennent rivières et canaux.

Le jeu de l'offre et de la demande

En 1906, le *Journal de la Navigation* publie une série d'articles qui vise à expliquer les phénomènes économiques se produisant sur les marchés : "Quand les affaires manquent, il y a plus de bateaux que de chargements et les transporteurs font les concessions nécessaires pour faciliter les transactions. Le fret baissant permet certains

La batellerie française à l'aube du siècle

A peu près 13.000 unités fluviales transportent des marchandises de toute nature. Chacune à une capacité moyenne de 240 tonnes.

Les bateaux de navigation intérieure sont tous pratiquement (à 99,5%) dépourvus de moteur et doivent donc être **tractés**, 9 sur 10 ont été construits en **bois**.

Nous avons donc une très importante flotte constituée essentiellement par des bateaux de bois tractés.

transports que les hauts prix rendent impossibles à certaines marchandises. Il s'ensuit qu'un nouveau tonnage se présente qui empêche la baisse de dépasser la juste limite.

Quand les affaires sont actives, le même mouvement de régulation se fait sentir. Il arrive un moment où, en présence des hauts prix du transport, des marchandises ne peuvent plus concurrencer certaines autres. Il est des produits qui ne se déplacent plus, ou qui peuvent attendre en magasin des temps plus propices."

Mais les "pénichiens" admettent difficilement que ce mouvement de régulation se fasse toujours à leur détriment! Ils parlent volontiers, et plus simplement de la "bonne" ou de la "mauvaise" saison. De septembre à décembre, ils imposent leur volonté; de mars à août, ils subissent les décisions des courtiers. Mais la "bonne" saison ne dure qu'environ quatre mois et il est nécessaire d'en profiter pour équilibrer le budget!

Dès l'automne, les clients prévoient les arrêts possibles de la navigation. Certains manifestent donc quelque précipitation pour assurer leurs derniers transports avant la fin de l'hiver et même, si possible, avant la campagne betteravière. C'est à ce moment que les délais d'attente aux mines peuvent peser lourdement sur les cours. Il suffit que deux ou trois Compagnies Minières aient quelques problèmes de chargement pour mobiliser un grand nombre de bateaux à leurs rivages et provoquer une flambée des cours! Bienheureux le marinier qui en profite!

En octobre et novembre, les cours restent donc élevés. Les campagnes betteravières, puis sucrières entraînent un besoin important de bateaux dans un temps court. La tendance à la hausse se trouve alors amplifiée. Curieusement, la Fête des mineurs à la Sainte-Barbe provoque le même phénomène : pendant cette période, les mineurs peuvent extraire le maximum de houille possible pour augmenter leurs primes. Il en résulte un brusque accroissement de la production et du charbon à transporter.



Le remorqueur Maurice Berteaux, entré en service en 1907, est l'une des unités de la Société de Remorquage "Batelleries Réunies" (S.R.B.R.), coopérative batelière.

Puis l'hiver vient et les spéculations redoublent. Elles amplifient ou limitent la hausse en jouant sur les irrégularités des expéditions. Celles-ci touchent aussi bien l'approvisionnement des marchands parisiens en houille domestique que celui des usines en charbons industriels.

Cette tendance est accentuée suivant la rigueur du froid en hiver qui provoque une demande plus ou moins grande de la capitale.

A cette époque de l'année, les mariniers redoutent les grandes difficultés de navigation dans l'Est, ce qui a pour effet de faire monter le prix du fret pour la région Nord-Nancy, tandis qu'il baisse dans la région parisienne.

Après un léger redressement pendant la période où les affréteurs renouvellent les contrats annuels avec leurs clients habituels (ils sont payés au pourcentage), les prix atteignent leur plancher à la fin du printemps et en été. Les chômages annuels interrompent alors toute navigation, et les bateliers en profitent pour entretenir leurs péniches et les préparer pour les expéditions futures.

Les abus des mines

En signant son accord avec le courtier, le "pénichien" ignore totalement la date à laquelle il pourra être chargé. Les courtiers ne s'attachent point à ce problème, tout préoccupés qu'ils sont d'obtenir le maximum d'affaires. De plus, les mariniers doivent toujours transporter une qualité de houille bien précise : charbon gras, demi-gras ou maigre, agglomérés, grains de forge... Or, les mines sont incapables de leur fixer une date pour débuter les chargements. Le "pénichien" s'approche donc du rivage et se met aux ordres des *chefs de rivage*, attendant qu'on veuille bien lui faire signe ! Cette immobilisation dure jusqu'à trente et cinquante jours alors que le chargement se fait en quelques heures. Son immobilisation ne reçoit que de médiocres indemnités. On comprend que, dans ces conditions, il est difficile de faire chaque années de nombreux voyages.

Devant les difficultés rencontrées par les Mines, notamment en 1895, pour écouler leur production, celles-ci ouvrent leurs propres "bureaux d'affrètement". Leurs agents proposent directement des offres de transport aux mariniers, accélérant ainsi la rotation des péniches. Malheureusement, ces bureaux sont fort éloignés les uns des autres, le "pénichien" doit donc parcourir de longues distances en vélo, en tramway, et parfois à pied, pour s'informer des possibilités de transport et des tarifs. Très vite, les mariniers boudent ces bureaux et les Compagnies minières sont appelées à les fermer.

C'est alors que les employés des mines vont le long des voies d'eau à la recherche de bateaux. Ils proposent leurs offres à une écluse ou dans une gare d'eau. Rétribués par les Mines, ils demandent bientôt une commission aux bateliers. Le développement des forces productives entraîne les Mines vers une nouvelle organisation et voit la naissance d'un intermédiaire nouveau, le courtier fluvial.

La horde des courtiers

Afin de développer leurs affaires, les courtiers prennent l'habitude de proposer aux clients des remises occultes ou s'engagent à traiter à un prix inférieur de 5% au cours pratiqué, ce qui leur permet d'augmenter leur nombre de péniches à affréter ainsi que leur rémunération fixée au pourcentage. Cette vive concurrence entre les affré-

Le réseau navigable au 19ème siècle

La France possède alors plus de 11.000 Km de voies navigables. Mais toutes ne peuvent être empruntées par les péniches. Ces bateaux ont eu leur gabarit bien défini par une loi de 1879 (loi Freycíney). Leurs dimensions, et en particulier leur longueur (38,5 m) et leur largeur (5,05 m) ne leur permettent de naviguer que sur environ 5.000 Km :

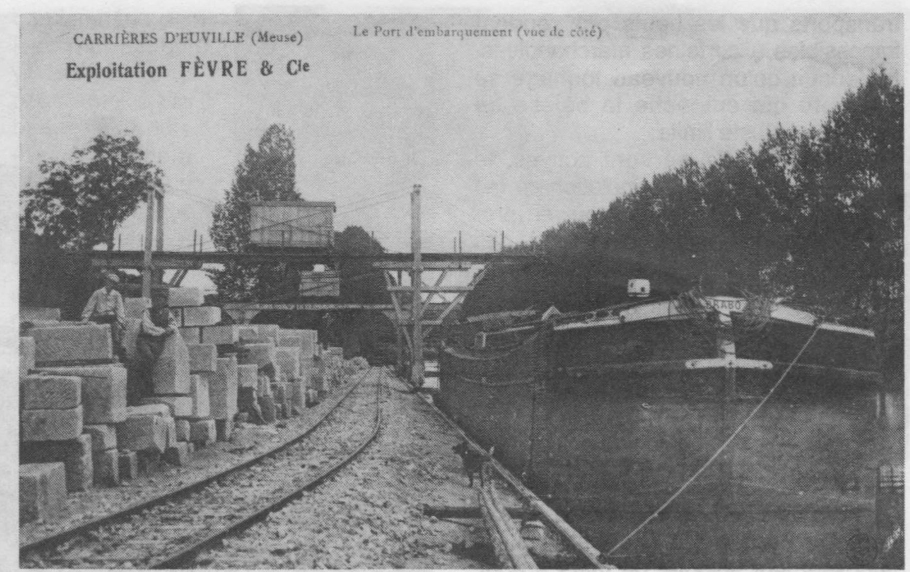
- Rivières et fleuves canalisés	2.106 Km
- Canaux de navigation	2.727 Km
Total	4.834 Km

Les péniches fréquentent principalement la Seine, l'Oise, la Marne et les canaux du Nord, de l'Est et du Centre.

teurs débouche sur des pratiques abusives dont le batelier est la victime. Ne doit-il pas verser au courtier une "surcommission" occulte indispensable pour obtenir un voyage !

Certains affréteurs cherchent très vite à échapper à cette situation, car ils subissent eux aussi la pression de leurs clients habituels qui exigent à leur tour des ristournes. Ils décident alors de fixer les prix des voyages au printemps de chaque année, ce qui entraîne la stabilité des cours tout au long de l'année.

Mais, vers 1900, des intermédiaires plus ou moins honnêtes hantent les marchés. Il est facile de berner les "pénichiens" qui ne savent pas lire ! Ceux-ci dénoncent "la horde de fin de siècle" tristement célèbre par ses multiples tripotages : on introduit des closes illicites dans les contrats, on invente des délais de chargement, on prête et on consent des avances à des taux usuraires, ou on spécule !



Chargement de pierre - Péniche en attente de chargement au port privé des carrières d'Euville, sur le canal de l'Est, à quelques kilomètres de Commercy. Avec la houille, les matériaux de construction constituent l'essentiel des cargaisons.

Certains courtiers bien organisés possèdent de multiples informations sur les mouvements des bateaux. Connaissant la demande et l'offre, ils prévoient l'évolution des prix à court terme et jouent la hausse ou la baisse.

Le manque d'instruction et d'information conduit les bateliers à subir totalement les dures lois du libéralisme et ses inévitables excès. Devant une situation de plus en plus difficile pour eux, une vive concurrence se développe à l'intérieur même de la profession. Le mécontentement monte peu à peu, les syndicats dénoncent ces pratiques "ruinant la Petite Batellerie", multiplient leurs interventions auprès des pouvoirs publics et tentent de rassembler le monde des "pénichiens". Ils lancent une grande campagne pour lutter contre l'individualisme :

"Batelier, viens sur les marchés et tu auras un fret rémunérateur.

Batelier, sur le marché n'oublie pas d'attendre la réunion pour savoir à quel prix tu doit traiter.

Batelier, de l'entente et le fret sera bon.

Batelier, garde-toi de te presser; exige un prix juste,

Ne travaille pas pour rien !"

Tous ces appels restent insuffisants pour mettre fin aux abus et limiter l'exploitation des mariniers. C'est alors que les premiers grands mouvements de grève des artisans bateliers éclatent à Dunkerque puis à Douai en 1904.

Bernard LE SUEUR

Prochain article : Les grèves des mariniers de 1904

REBUS

1848. Dessins de Maurisset.



LE CHOIX D'UNE NOURRICE

(suite et fin)



Marie la Picarde : tête un peu dure: le geste ne l'est guère. Trop de parents dans les environs.



Miette la Provençale : Soleil distillé. Correctif indiqué pour les produits lymphatiques du Nord - rare sur la place.



Jeanne la Bourguignonne : Une demoiselle qui a eu des malheurs; c'est la troisième. Ma belle-mère préfère les nourrices demoiselles, au moins pas de mari à surveiller.



Françoise la Normande : les dents ne sont pas très belles, par rapport au cidre. Mais de la chair sérieuse et du muscle.

Comment reconnaître une bonne laitière ?

L'âge idéal de la nourrice se situe entre vingt et trente-cinq ans. Plus jeune *ses organes n'ont pas acquis leur perfection* et sa moindre résistance physique peut altérer son lait. Plus âgée *tout se refroidit et dégénère, même le coeur qui ne permet plus à la femme d'aimer son nourrisson comme elle l'aurait fait dans un âge moins avancé.* Dès trente-cinq ans, avertissent les spécialistes de l'allaitement *certaines femmes de la campagne sont vieilles, leurs traits sont flétris et ridés, et quels que soient leurs états de service il ne faut pas les prendre.*

Second critère : l'expérience. A la mère accouchant pour la première fois, on préfèrera (après s'être renseigné sur la bonne venue de ses enfants précédents) celle qui a déjà fait ses preuves. A condition qu'elle n'ait pas dépassé l'âge limite, une ancienne "nounou" l'emportera sur une débutante. Déjà rôdée à sa fonction, point ne sera besoin de perdre du temps à son éducation.

Une mère de lait d'une *médiocre beauté*, c'est-à-dire suffisamment gracieuse pour ne pas offusquer la vue de sa maîtresse contrainte de la supporter quotidiennement pendant près de deux ans, emportera les suffrages. Mais, plutôt qu'à son aspect avenant, on s'attachera à la santé de la postulante (attention à la syphilis, à la tuberculose et à l'alcoolisme !) et à sa robustesse. Il faudra néanmoins se défier d'un embonpoint excessif : *on voit des femmes maigres avoir beaucoup de lait; tandis que certaines femmes grasses en ont peu.* On évitera les blondes, et surtout les rousses *dont la transpiration est*



SCÈNES PARISIENNES. — *Aux Champs-Élysées : Les Nounous*

toujours d'une odeur pénétrante, souvent nauséabonde, et dont le lait participe à ces mauvaises qualités.

Si une bonne dentition traduit une bonne mastication, une bonne digestion et, en conséquence, une bonne santé, on tiendra encore davantage compte de l'état des gencives dont *la coloration rouge et la fermeté* souhaitables sont encore plus révélatrices que *l'intégrité de la denture.* On veillera par ailleurs à ce que la candidate *n'ait sur le corps ni pustules, ni tumeurs, ni cicatrices qui dénotent d'anciennes maladies, quoi que guéries.*

Bien que, dans leur majorité, les médecins ne croient plus que le nouveau-né suce, avec le lait, l'esprit de celle qui le fournit, certains perpétuent cependant d'antiques préjugés : le lait d'une femme sotte *pourrait épaissir l'intelligence du nourrisson,* affirment de sérieux auteurs du XIXème siècle.

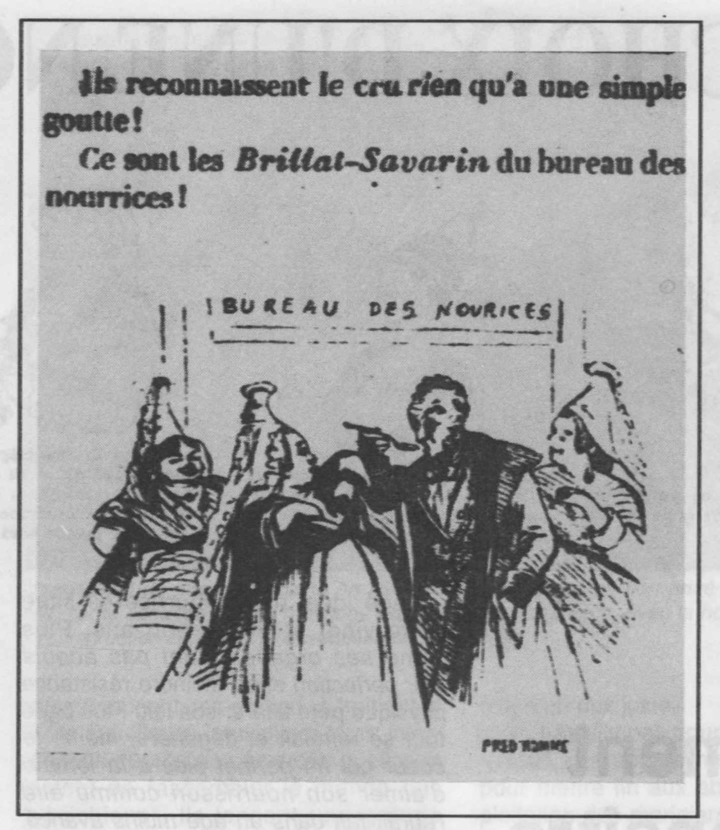
Bien entendu, on accordera une attention particulière aux seins : "Les mamelles doivent être d'une moyenne grosseur, souples, un peu pendantes et parsemées de veines bleuâtres. Le mamelon doit être également souple et long de plusieurs lignes *(centimètres)*; il doit se développer au moindre attouchement ou à la moindre succion et donner librement issue au lait; l'aréole, ou le cercle qui entoure le mamelon, doit être large, un peu monticuleux et d'une couleur tirant sur le brun; enfin la nourrice doit avoir beaucoup de lait, d'une bonne qualité, et en fournir également des deux seins." A ces précisions fournies par le médecin-accoucheur Baudeloque, un *Livre des jeunes mères* de 1894 substitue une formulation plus succinte : "On choisira des seins plutôt glanduleux que volumineux, avec des mamelons bien conformés et dont le lait sera abondant."

En 1921, on recommande encore de choisir la nourrice "brune plutôt que blonde, petite ou de taille moyenne plutôt que grande, en tous cas bien proportionnée. Elle sera fraîche, sans cicatrices et aura de bonnes dents. On la choisira d'une race forte, non débilitée par l'alcool et surtout supportant bien l'émigration.

"

Juger sur pièces

Une fois jaugée la postulante, reste précisément à évaluer la qualité de sa production. En pinçant le mamelon, *le lait doit sortir par un grand nombre de trous.* Pour estimer la consistance du breuvage nourricier, on en déposera quelques gouttes sur l'ongle du pouce. Le bon lait ne doit ni rester collé, ni se détacher trop aisément, mais *couler en faisant queue.* Sur la fin du XIXème siècle, on utilise de préférence une petite cuillère d'argent pour effectuer ce test qui, s'il ne prend pas plus de valeur, acquiert ainsi une plus grande dignité. Sur le fond argenté, le liquide idéal doit



Dessin de Trimolet : Physiologie du médecin - 1840.

laisser *un nuage léger, d'une couleur tirant sur le bleu.*

On ne se contentera pas de juger le produit des mamelles sur son abondance et sa consistance, on appréciera également son odeur puis sa saveur en le dégustant : "Un lait très épais, ou très clair ne convient pas à l'enfant; celui qui a de l'odeur, qui laisse sur la langue une sorte d'âcreté, ou qui est d'une couleur jaunâtre, trop bleuâtre ou verdâtre, est décidément mauvais."

L'inspection de la nourrice sera utilement complétée par celle de son enfant : "L'examen du nourrisson permet de juger la nourrice à l'oeuvre (...) Tous les autres signes peuvent tromper, celui-ci n'induira jamais en erreur un observateur sagace et expérimenté (...) Si l'enfant est pâle, flasque, ridé, s'il a gros ventre et extrémités amaigries, il faut rejeter la nourrice." En revanche, on engagera sans crainte la mère d'un bébé " frais, ferme, bien développé pour son âge et d'un caractère enjoué." Devenu inutile, l'enfant/échantillon sera réexpédié dans son village natal et, note froidement l'auteur d'une *Hygiène de la première enfance* (1862) "soumis à un régime qui sera peut-être la cause de sa mort. Cela fait, la nourrice appartient à la famille qui l'emmène dans son intérieur."

En 1927, un best-seller de la puériculture (préfacé par l'archevêque de Paris et rédigé par une mère de six enfants, un religieux et un docteur), après avoir longuement prôné les vertus de l'allaitement maternel, en vient aux inévitables conseils concernant le choix d'une mère de remplacement. Agée de vingt à trente ans, originaire de la campagne, celle-ci devra en être au moins à sa deuxième maternité. Il faudra ensuite "se faire assurer moyennant un examen médical, qu'elle n'a **aucune maladie** qui puisse se communiquer au nourrisson, particulièrement qu'elle n'est ni tuberculeuse ni syphilitique; qu'elle est apte à nourrir et à bien nourrir (...) Savoir la date de la naissance de l'enfant qu'elle nourrit; **examiner l'enfant,** dont la bonne tenue sera la meilleure garantie, si toutefois on a la certitude qu'il a été élevé par la mère. L'âge du lait le plus favorable est de trois à cinq mois : avant trois mois la nourrice n'est pas assez sûrement remise, et son enfant, même s'il était syphilitique n'apparaîtrait pas encore comme tel au médecin."

La dernière condition se heurte certes à la loi Roussel, qui interdit de sevrer les nourrissons avant sept mois révolus. Comment se tirer du guêpier ? Elémentaire ! Toute "salutaire" qu'elle soit , la réglementation "présente évidemment des défauts." Ainsi le délai exigé parait-il notoirement excessif. "Les mères qui veulent se louer n'attendent pas jusque là; elles obtiennent un certificat de complaisance, ou bien elles s'en passent, et la loi est très souvent éludée. Il aurait mieux valu n'exiger que quatre mois, ce laps de temps étant suffisant, de l'avis des médecins, pour sauvegarder l'enfant de la nourrice; mais ces quatre mois, il fallait les exiger absolument." Autrement dit, en ne respectant pas la lettre de la loi, on en améliore l'esprit ! Certes, il ne faut pas lire trop attentivement l'ouvrage selon lequel le sevrage ne devrait pas commencer avant huit mois, soit précisément l'âge prévu par la législation ... Et puis, il existe une solution chrétienne pour se tirer d'embarras : "prendre l'enfant de la nourrice avec elle, au moins quelque temps." Ainsi les lectrices pourront-elles concilier égoïsme, religion et réglementation.

En 1934, un médecin de l'hôpital

Trousseau reprend, avec plus de franchise brutale une semblable idée. Après avoir indiqué lui aussi que le sevrage ne devait commencer qu'au huitième mois, l'auteur d'*Hygiène et alimentation du nourrisson* évoque à son tour la loi Roussel "qui n'est pas toujours respectée mais en faveur de laquelle le médecin usera de son influence, tout au moins avant le troisième mois, en raison des motifs d'ordre médical qui, comme nous le verrons plus loin, interviennent autant en faveur de l'enfant confié à la nourrice que de celui de cette dernière." Que sont ces motifs ? Quelques pages plus loin, l'auteur les fait connaître : "L'état de l'enfant de la nourrice a une très grande importance, il renseigne sur les qualités de nourrice de la mère et sur son état de santé." Quelques lignes encore, et vient enfin la révélation annoncée : les signes de la syphilis n'apparaissent chez l'enfant qu'à partir du troisième mois. "C'est là une des plus importantes raisons qui militent en faveur de l'allaitement mercenaire retardé ..."

Avant d'introduire la nourrice dans la demeure de ses maîtres et de lui confier bébé, une élémentaire prudence commande une dernière précaution, indique en 1910 un *Guide encyclopédique des mères et des nourrices* :

"Un conseil que nous donnons encore, c'est, avant d'amener la nourrice chez soi, de lui faire prendre un grand bain et de bien examiner qu'elle ne porte pas de vermine sur la tête. Car nous avons vu parfois de pauvres filles, arrivant de leur pays, qui étaient dans un état de saleté repoussante (...) Avec un bain et quelques frictions au sublimé, toute trace de vermine aura bientôt disparu; mais on devra veiller à ce que la nourrice ne remette point les mêmes habits qui pourraient être contaminés. Si nous insistons sur ces petites considérations, c'est que souvent ces pauvres femmes peuvent être les meilleures nourrices et qu'il ne faut pas s'en rapporter à quelques apparences extérieures."

Les mamelles frauduleuses

Certes, dans la réalité, le choix ne s'opère pas aussi facilement que dans les livres, et bien des parents se font flouer. *Il n'existe pas de branche de l'industrie humaine où la tromperie soit plus fréquente,* mentionne à la fin du Second Empire un dictionnaire de médecine. Malgré les attestations des maires qu'on exige d'elles *les nourrices trompent sur leur âge, sur l'âge de leur lait, sur leur provenance (...) Souvent elles produisent et montrent comme leur un enfant de belle mine qui ne leur appartient pas.* En 1860, un nourrisson/spécimen de bonne apparence se loue une trentaine de francs, soit la moitié des gages mensuels d'une nourrice sur lieu.



— Monsieur, je crois que voici qui fera votre affaire !

Alphonse Daudet (dont la famille se fit gruger par une "nounou" chapardeuse) décrit une scène de recrutement dans un bureau de placement privé. Divers documents officiels permettent de vérifier les propos de l'écrivain, dont les observations ne paraissent aucunement faussées par sa rancune personnelle.

"Sur la façade d'un antique logis à grand porche, une enseigne en lettres roses étale ce simple mot : **Nourrices**. Devant la porte, par groupes ennuyés, flânent des femmes en guenilles, avec des enfants sur les bras. On entre : un pupitre, un guichet grillé, le dos de cuivre d'un grand livre, du monde qui attend sur des banquettes, l'éternel bureau, le même toujours, également correct et froid, aux Halles comme à la Morgue, qu'il s'agisse d'expédier des pruneaux ou d'enregitrer des cadavres. Ici c'est de la chair vivante qu'on trafique. (...)

Mais voici Madame qui entre, avec la tenue de l'emploi, à la fois coquette et sérieuse, une avalanche de noeuds, flamme de punch, sur un corsage d'un noir janséniste, regard sévère et parler doux.

Vous désirez une nourrice ? ...Soixante-dix francs par mois ? ...Bien ...Nous avons un assortiment dans ce prix là.

Elle donne un ordre, la porte s'ouvre, les nourrices arrivent par fournée de huit ou dix, piétinent et s'alignent, soumises, leur enfant au bras, avec un bruit d'esclots, de souliers à clous, des poussées gauches de bétail ... Celles-ci ne conviennent pas ? Vite, dix autres ... Et ce sont toujours les mêmes yeux baissés, les mêmes timidités misérables, les mêmes joues séchées et tannées, couleur d'écorce et couleur de terre. Madame présente et fait l'article.

- ... Saine comme l'oeil... Une vraie laitière... Regardez le poupon.

Le poupon est beau, en effet, toujours beau. On en garde deux ou trois dans l'établissement pour figurer à la place de ceux qui seraient trop malingres.

- De combien votre lait, nourrice ?
- De trois mois, M'sieu.

Leur lait est toujours de trois mois. Voyez plutôt : du corsage entr'ouvert un long filet blanc a jailli, riche sève campagnarde. Mais ne vous y fiez pas; ceci est le sein de réserve que jamais l'enfant ne tète. C'est l'autre côté qu'il faudrait voir, celui qui se cache honteux et flasque. Sans compter qu'avec quelques jours d'absolu repos, toujours un peu de lait s'emmagasine.

Et Madame étale, Madame déballe avec l'autorité de la possession, et l'impudence de l'habitude, ces pauvres créatures effarouchées. (...)" (Notes sur Paris, 1888)

Le rôle des médecins

Les conseils prodigués par les ouvrages les mieux conçus rendent-ils les parents capables de déceler les pratiques frauduleuses des loueuses de mamelles ? Les médecins en doutent. Trop souvent, déplorent-ils avec quelque acrimonie, le choix - pourtant si important - d'une mère de remplacement se fait au hasard des rencontres, ou des relations. Ou, pire encore, les familles courent les bureaux de placement, se fient aux propos mensongers et aux apparences souvent fallacieuses des candidates nourrices. Comment éviter de tomber dans les multiples pièges dressés par les laitières mercenaires ? Il suffit de faire appel à des personnes compétentes dans l'art

d'examiner les corps et de détecter les qualités et les tares les plus secrètes : les médecins. Un de ceux-ci écrit, en 1850 :

"Aucun scrupule, aucune résistance ne doit arrêter le médecin. Sans une exploration à fond, les maladies contagieuses pénétreront dans les familles les plus pures par la porte de l'allaitement. Bien des exemples funestes appuient ce conseil dont l'éxécution n'a rien de contraire à la pudeur ni aux convenances, si la nourrice est prévénue." Une quinzaine d'années plus tard, un autre médecin renchérit : "Les nourrices (...) doivent être visitées autant que la décence le permet, pour s'assurer qu'il n'existe à l'intérieur du corps aucune cicatrice ou empreinte qui indique l'existence actuelle ou antérieure d'une maladie rachitique, scrofuleuse, dartreuse ou syphilitique. Il faut examiner l'anus, les organes génitaux et l'intérieur de la bouche, parties qui sont spécialement le siège de l'affection syphilitique."

"Il faut ..." : il serait plus juste d'écrire "il faudrait". En effet, même chez les nantis du siècle dernier, le temps de la médicalisation ne fait que s'annoncer par les voeux - intéressés ! - des docteurs. Dans la réalité, l'inspection des nourrices relève davantage du maquignonnage que de la science. Ainsi, comme nous l'avons noté précédemment, la détection de la vérole/épouvantail s'opère essentiellement à partir de l'observation du nouveau-né âgé de plus de trois mois. Ce qui exclut un examen approfondi des mères elles-mêmes. D'ailleurs, signalent des spécialistes, la souhaitable inspection des parties génitales se heurte à l'hostilité des nourrices. Louable réaction -car il est permis de suspecter la moralité de celles qui accepteraient sans répugnance un examen qui serait souvent répété un grand nombre de fois par divers médecins- reconnaît un de ces derniers.

Tout en se rendant indispensable auprès de leur riche clientèle, les docteurs du XIXème siècle se contentent de tâter les mamelles, examiner les machoires, scruter les cicatrices, goûter le lait, jauger nourrices et nourrissons. Besognes indignes d'un homme de science sans doute, mais bien lucratives ! Réalisée en 1912, une thèse de droit sur les *Domestiques en France* présente une situation qui, à l'époque, relève encore de l'utopie. Le règne du docteur Knock - tout individu bien portant est un malade qui s'ignore - reste encore à venir.

"A présent, on pratique d'une façon scientifique l'élevage des enfants. Les enfants sont considérés comme des malades pour lesquels le médecin prescrit un régime sévère et régulier. Tout est mesuré, pesé, chronométré. Et les mères - celles qui, tout en employant des nourrices, s'occupent de leurs enfants - surveillent l'exécution des ordonnances médicales. La nourrice n'est plus qu'un automate, un bar-express pour nouveaux-nés."

Visitée au doigt et à l'oeil plutôt qu'avec un speculum; la qualité de son lait évaluée grâce à une cuillère d'argent plutôt qu'à l'aide d'un microscope; décrassée, habillée de propre, la laitière mercenaire appartient désormais entièrement à la famille qui la loue. Passé le seuil de la maison bourgeoise, elle se perd dans l'anonymat de la domesticité. L'administration, qui sait se montrer si tâtillonne et indiscrète envers les besogneux ne se permettrait pas de violer les riches demeures. Aussi, par manque d'enquêtes et de témoignages directs, ignorons-nous la réalité profonde de la vie des mères de remplacement. Laconique, mais significative exception, une de ces dernières résume le temps passé au service d'une famille appartenant au gratin de la société parisienne, dans les premières années du XXème siècle :

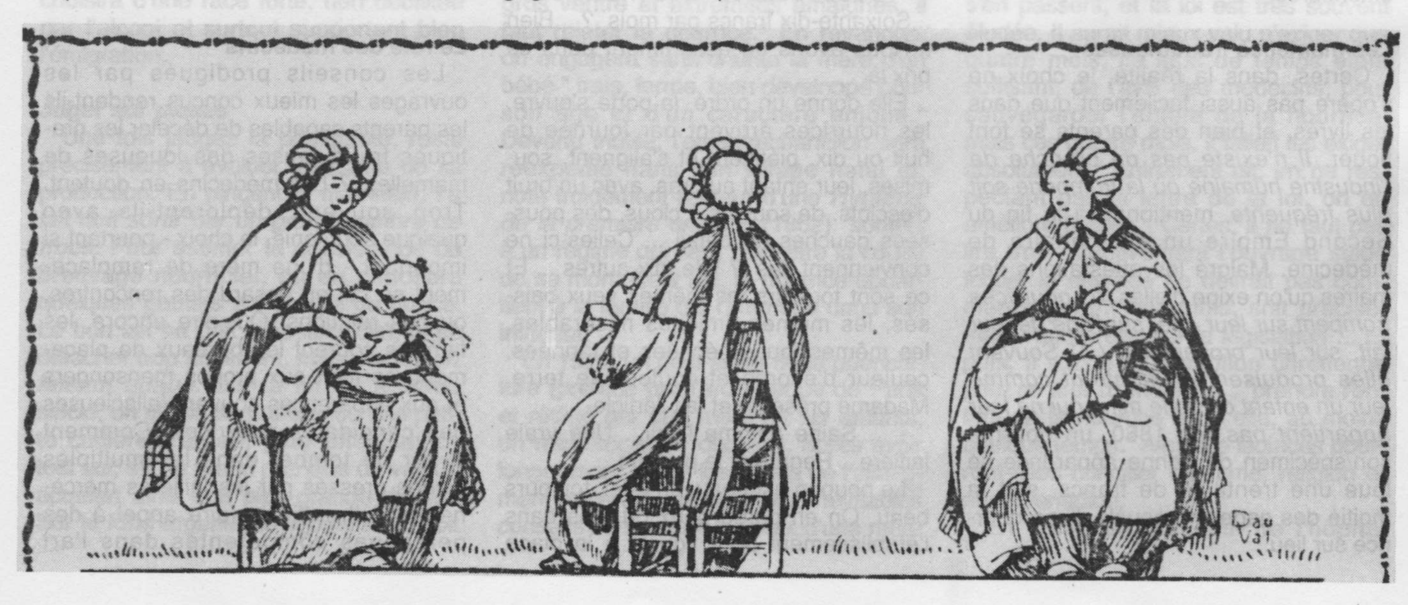
"Je suis restée nourrice pendant seize mois, je suis revenue parce que ma belle-mère était malade; il fallait bien une femme à la maison. Je gagnais 80 francs par mois, le trousseau en plus. Je logeais au troisième, les maîtres au second. Tous les jours, par un téléphone, ils demandaient des nouvelles du petit. Les maîtres recevaient chaque jeudi, alors je descendais, en costume, avec le petit pour le montrer. Les parents le regardaient comme les autres personnes. Un chauffeur nous emmenait chaque jour, tous les deux, au bois de Boulogne. On était dix domestiques chez Monsieur ..."

Faute de mieux, nous devrons nous contenter de connaître les nourrices sur lieu par l'intermédiaire des livres conseils à l'usage de leurs patronnes.

La métamorphose

Mère de remplacement, la nourrice se distingue de l'ensemble de la domesticité par un costume particulier, conçu autant pour répondre aux besoins de sa fonction que pour afficher le rang et le bon goût de ses maîtres. Chargée de donner son lait, elle sert à l'extérieur d'écrin luxueux, destiné à valoriser et à protéger son précieux nourrisson. Afin d'éviter à celui-ci tout refroidissement, elle doit notamment lui communiquer sa propre chaleur et varier sans cesse ses positions pour favoriser son développement. Aussi, jusqu'au début du XXème siècle, dénigre-t-on les voiturettes *commodes pour les nourrices paresseuses, mais malsaines pour les enfants*. Les cahots provoqués par les dangereux véhicules risquent d'ébranler le délicat cerveau de bébé; contraint à une immobilité forcée, celui-ci ne bénéficie plus de l'idéale chaleur humaine que ne peuvent remplacer ni couvertures ni bouillottes; enfin, la surveillance relâchée de la conductrice laisse craindre les pires accidents. Bref, la *mercenaire* appartient entièrement au nourrisson.

Le simple tablier blanc à dentelles des *gens de maison* ordinaires ne saurait suffire à équiper l'importante *nounou*. Répondant par avance aux désirs de leurs lectrices, nombre de manuels de "savoir vivre" fournissent les conseils vestimentaires qui permettront de suivre la mode et d'éviter le ridicule par excès




— Vous, c'est des nichons ; elle, c'est des mamelles.

vendre son lait avec ses habits du dimanche douteux et ses sabots crottés ? Mais les pauvresses, qui envient l'opulente *nounou* enrubannée paressant sur les bancs des jardins publics, savent-elles le prix d'une telle situation ?

Une vache humaine

Domestique certes privilégiée, la nourrice apprend, dès son entrée en service, les limites et les servitudes de sa condition subalterne. Soumise à la volonté de ses maîtres de jour comme de nuit, le dimanche comme les jours de semaine, sa seule valeur réside dans la production de ses mamelles.

"Dès le premier jour, il faut que la mère annonce qu'elle entend diriger elle-même l'allaitement de son enfant; il faut qu'elle n'hésite pas à se faire obéir et à redresser les mauvaises habitudes, les idées fausses et les préjugés apportés du village. Cela doit être fait avec autant de douceur et de bonté que de fermeté, sans témoigner à la nourrice la moindre impatience pour ses maladresses ou ses ignorances. Il faut dès le début, que celle-ci se persuade bien **que vous ne redoutez pas son changement**, afin qu'elle ne se croie pas indispensable." (Le livre des jeunes mères, 1894). Sous la plume d'un médecin, cette recommandation devient : "J'ajouterai qu'une nourrice ne doit être considérée que comme une vache laitière. Du moment où elle perd cette qualité, elle doit être immédiatement renvoyée. Elle n'est pas seulement un animal inutile, elle devient un animal malfaisant." Moins brutale, la baronne de Staffe conseille une relative tolérance, puisque la qualité du lait dépend de l'humeur de la mère de remplacement. "Inclinez-vous donc pour tout ce qui est secondaire devant la toute-puissante NOUNOU." On pardonnera donc quelques caprices, sans jamais céder sur l'essentiel.

Cette mise au point faite, il conviendra de résoudre au mieux les contradictions "inhérentes à ce mode d'allaitement". Tout en gardant toujours la mercenaire à portée de regard, on s'interdira toute familiarité avec elle. En confiant son rejeton à une étrangère, la vraie mère "doit agir comme si elle nourrissait elle-même. Nous voulons dire que si son enfant n'a pas son lait, il doit du moins avoir sa surveillance et ses soins, qui ne peuvent se remplacer." En conséquence, "il conviendrait que la nourrice couchât dans une chambre voisine de la mère où elle pourrait être surveillée à divers moments, aussi bien pendant la nuit que pendant le jour."

Il est nécessaire de lire entre les lignes, ou de recourir à d'autres manuels de puériculture pour comprendre la raison de ce contrôle permanent. Livrée à elle-même, on peut tout craindre d'une campagnarde. "Il doit être sévèrement interdit à la nourrice de placer avec elle, dans son lit, l'enfant confié à sa charge. Beaucoup le font par paresse, pour éviter, au milieu de la nuit, un dérangement fatigant. C'est une liberté qu'il ne faut tolérer sous aucun prétexte et qui présente de grands dangers. Beaucoup d'enfants ont été rendus infirmes, d'autres sont morts étouffés par le poids du corps de la nourrice endormie."

Par ailleurs on n'achète pas seulement les mamelles de la femme mercenaire, mais tout son temps, tous ses gestes et tout son corps dans lequel s'élabore le précieux liquide nourricier. Or, une vie déréglée pourrait exercer de fâcheuses conséquences. On redoute notamment les écarts sexuels qui, non seulement provoqueraient une excitation et une fatigue passagère également préjudiciables à la bonne qualité de la lactation mais, de surcroît, risqueraient d'entraîner de redoutables dangers. Au pire, la calamiteuse vérole; au mieux une catastrophique grossesse. Comme nous l'avons déjà indiqué, la nourrice, même mariée, s'engage tacitement à demeurer chaste pendant toute la durée de son louage.

On ne chassera pas seulement tout homme du sillage de la nourrice, on lui interdira également de fréquenter ses consoeurs et les bonnes étrangères à la maison de ses maîtres : "Elle ne recevrait malheureusement que de mauvais conseils. Le plus sage serait de ne pas laisser la nourrice sortir seule." Autre précaution : si *nounou* sait lire et écrire, il sera prudent de contrôler sa correspondance, afin de censurer éventuellement des missives susceptibles d'entraîner des désagréments.

Bien entendu, on surveillera attentivement la nourriture de la recluse mercenaire. En effet "les campagnardes ne sont point habituées à une nourriture substantielle et il faut veiller à ce que le changement de régime ne soit pas trop brusque. La bonté des mets excite leur appétit, et elles mangent outre mesure;

ou par défaut. Au début du XXème siècle, un *Guide des Convenances* précise

"Le costume classique de la nourrice était, jadis, en mérinos de couleur, ou en cotonnade; il se composait d'une jupe montée à fronces sur un corsage uni, avec petit col blanc plat. Une ample pèlerine, montée à fronces sur un empiècement rond, l'enveloppait de la tête aux pieds et lui permettait, au moindre soupçon de vent, de froid ou de pluie, d'entourer l'enfant qu'elle portait dans ses bras.

Le tablier était blanc, garni de broderie; le bonnet blanc, en tulle ou mousseline; souvent ce bonnet était garni d'une large couronne de coques de ruban.

Maintenant le costume est simplifié : il se compose d'une jaquette droite très ample de même étoffe que la jupe. Autour de cette jaquette on pose, à deux doigts du bord, un large velours noir ou de couleur. Le tablier est en soie, entouré de guipure et de petit velours.

La coiffure est un bonnet très simple en mousseline brodée, ou en tulle, ou une mantille de dentelle noire drapée par des épingles d'or.

En été, les robes de nourrice se font en cretonne, en percale, en piqué, en toile de Vichy ou d'Oxford."

Voici pour les dessus. Quant aux dessous, personne ne s'en soucie, sinon pour recommander une irréprochable propreté d'ensemble. Décrassée par les bains, transformée par le costume, qui reconnaîtrait la campagnarde venue



Premières Chaleurs.

Vache à lait astreinte à la chasteté et à une semi-oisiveté par la volonté de sa maîtresse, la nourrice aux seins généreux suscite de troubles sentiments. Provinciale déracinée, elle attire notamment les "pioupiou" désoeuvrés, ces autres esclaves en uniforme aux nostalgies communes.

de plus, leur estomac n'étant pas habitué aux nouveaux aliments qu'elles prennent, pourrait s'en trouver fatigué." Un amaigrissement ou un engraissement excessifs risqueraient de provoquer une fâcheuse altération du lait. Aussi, bien que les *bonnes convenances* exigent que la domesticité mange à part, il paraît préférable de faire exception pour la mère de remplacement. "De cette façon la surveillance est beaucoup plus facile et on évite des dérangements procurés par la gourmandise de la nourrice, prenant en cachette un fruit, un aliment acide défendu."

Il serait également fâcheux pour son état - et donc pour son lait - que *nounou* s'ennuie. "Mais ce n'est pas en lui procurant des distractions qui ne sont ni dans ses habitudes, ni dans ses besoins qu'on y réussira; on la détournerait ainsi de ses devoirs. Le meilleur moyen est de ne jamais la laisser oisive (...) Etant habituée au travail chez elle, l'inaction lui serait préjudiciable à tous égards." Encore convient-il que les activités de la nourrice ne provoquent aucune fatigue, mais lui occupent seulement les mains et l'esprit. Outre les gages fixés, faut-il manifester sa satisfaction par des gratifications ? C'est ce que préconise la baronne de Staffe en 1892. Mais à la même époque, un *Livre des Jeunes Mères* se montre plus réservé : "Plus elle en aura et plus elle en voudra; et alors elle proportionnera les soins qu'elle donnera à son élève aux cadeaux qu'on lui fera. Et comme il est dans la nature humaine de n'être jamais satisfaite (...) les exigences de la nourrice deviendront extrêmes, sans que pour cela son zèle augmente. Il nous paraît préférable de lui faire entendre, dès le commencement de l'allaitement, qu'on ne lui fera de cadeaux qu'à des époques déterminées : à la première dent, aux premiers bégaiements ... et à la fin de l'allaitement."

A condition qu'elle accepte les contraintes multiples qui font d'elle une machine à produire du lait, la nourrice mène une existence d'esclave dorée : convenablement payée, luxueusement vêtue, abondamment nourrie, confortablement logée, chouchoutée pour éviter une mauvaise humeur préjudiciable à la qualité de sa lactation. Mais l'avantageuse situation prend fin au bout d'un an ou deux. Quand elle n'est plus nécessaire, la *nounou* rend son costume de parade et regagne la boue de son village natal, retrouve son foyer miséreux et les dures tâches quotidiennes. En faisant un nouvel enfant, elle pourra espérer profiter encore de cette vie d'animal comblé. Encore convient-il de ne pas trop attendre. Comme nous l'avons vu, les familles huppées refusent les nourrices de plus de trente/trente-cinq ans. Par ailleurs, avec le triomphe de la pasteurisation, le biberon cessant de véhiculer la mort exerce une sérieuse concurrence. Avec lui, la *nourrice sèche* supplante peu à peu, au cours du XXème siècle, la traditionnelle *nourrice mouillée*, de campagne ou sur lieu.

Guy Citerne

Notes

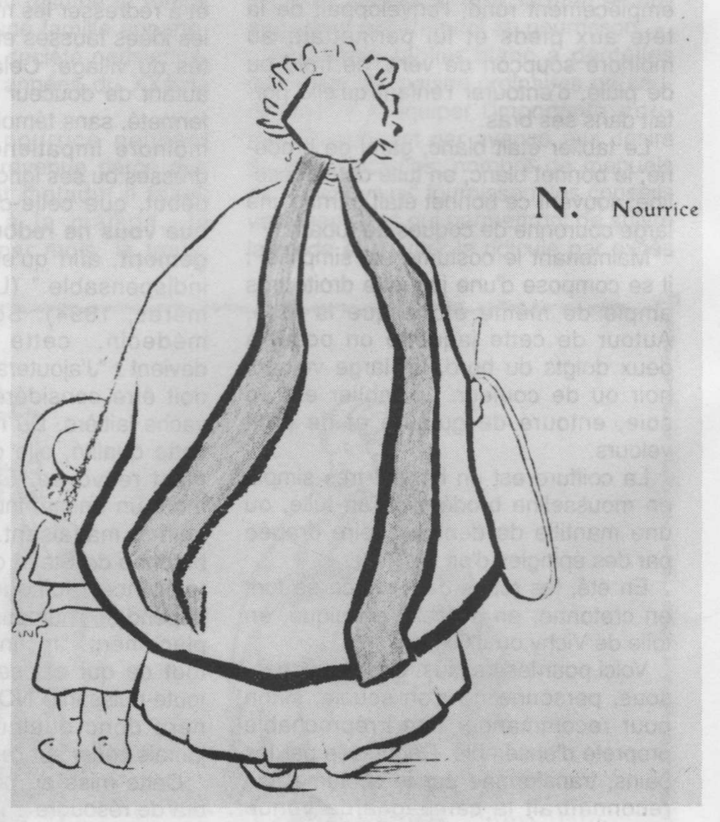
(1) : Voir "Le siècle d'or des Nourrices" - Gavroche N°41

(2) : Allusion à la loi Roussel, voir "Le siècle d'or des nourrices".

(3) : Voir "Conseils aux Ouvriers, 1874" - Gavroche N°32 et 33/34

(4) : Voir "Le devoir des mères" - Gavroche N°38

(5) : C'est précisément la durée minimum de l'allaitement maternel, imposée assez arbitrairement aux nourrices sur lieu par la loi Roussel (Cf: "Le siècle d'or des Nourrices").



Témoignage sur les camps

Au cours des recherches qu'il effectue sur les camps de concentration français pendant la seconde guerre mondiale, Jacques Sigot (1) a rencontré un homme assez extraordinaire. C'est le témoignage de cet homme que nous publions aujourd'hui.

Monsieur William I. Nichols est américain. Né a Boston, il est aujourd'hui âgé de 83 ans. Il partage sa vie entre les Etats-Unis et la France qu'il aime et admire beaucoup.

Ses ancêtres quittèrent l'Angleterre avec les premiers "Puritains" au début du 17ème siècle. Ils s'installèrent à Plymouth et Salem (2). Par la suite, plusieurs membres de la famille prospérèrent dans le commerce maritime avec la Chine et les Indes.

William I. Nichols suivit ses études à Harvard puis à Oxford.

De 1939 à 1969, il fut rédacteur en chef et éditeur de "THIS WEEK", revue en couleur créée en 1936 distribuée chaque dimanche en supplément par 40 des plus importants quotidiens américains des Etats-Unis, soit un tirage global de 15 millions d'exemplaires.

En avril 1945, à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, William Nichols faisait partie d'un groupe d'éminents journalistes désignés par le Général Eisenhower pour témoigner dès conditions de vie dans les camps de concentration nazis que libéraient les armées alliées. Il demeure à ce jour le seul survivant de ce groupe.



Portrait de William I. Nichols

Notre visite, ou plus exactement notre "inspection" de Dachau, eut lieu en avril 1945, le lendemain de la prise de Munich par les armées alliées.

J'étais membre d'une sorte de commission d'enquête composée d'une vingtaine d'éditeurs et de rédacteurs des plus grands quotidiens et revues américains. Nous avions été rassemblés "ad hoc" et d'urgence par le Général Eisenhower qui désirait un témoignage civil pour certifier les horreurs qu'il avait découvertes en libérant les camps de concentration nazis et, ainsi, éviter que l'on dise par la suite que ses rapports n'étaient que de la propagande militaire.

Avant Dachau, nous avions visité Buchenwald et d'autres camps; mais ceux-ci étaient ouverts, ce qui signifie que la plupart des prisonniers encore en vie les avaient quittés. Par mesure d'hygiène, ceux qui restaient avaient été nettoyés et passés à la fumigation par notre armée. Aussi, une partie de notre groupe restait-il sceptique.

Ce qui a vite changé quand nous sommes arrivés à Dachau. Le long des murs de clôture, gisaient les cadavres des soldats S.S. morts pour la défense du camp quelques heures plus tôt. Ils avaient été immédiatement remplacés par des "G.I." qui contrôlaient les portes parce que le typhus avait envahi le site. Nous ne pûmes entrer que grâce à l'intervention du Général Eisenhower et seulement après avoir été bien immunisés par arrosage de D.D.T. et autres produits.

Nous avons donc trouvé le camp exactement comme il avait été sous les nazis : de véritables montagnes de cadavres abandonnés, les fours crématoires encore chauds et les prisonniers dans un état inimaginable.

Il est impossible de rapporter ici tout ce que nous avons vu et ressenti, mais l'essentiel est de corriger l'idée, maintenant si répandue, que les camps avaient été établis seulement pour l'extermination des juifs, et que le mot "Holocauste" est exclusivement synonyme de cette extermination. Bien au contraire, nous nous sommes rendu compte que le camp était là pour isoler - et souvent éliminer - toutes les catégories de gens que les Nazis ne pouvaient accepter; non seulement les juifs, mais aussi les communistes, homosexuels, prostituées, handicapés mentaux, criminels civils, résistants allemands - il y en avait beaucoup - et, catégorie importante, les Tsiganes. Je ne parle pas ici des Russes et autres slaves programmés pour une autre sorte de génocide.

Dans son organisation, Dachau ressemblait à un énorme camp militaire et chaque groupe était isolé dans des casernes particulières.

Un aspect diabolique de ce plan, et typique de la mentalité nazie, était que dans chaque caserne, le "chef" n'était pas un S.S. allemand, mais un membre d'un autre groupe *hostile* : un communiste pour les prêtres, un criminel "macho" pour les homosexuels, etc... La haine latente qui opposait les communautés devenait une arme très efficace et les résultats obtenus étaient souvent plus cruels que s'il avait été fait appel à un nazi convaincu. Plus tard, à Varsovie, en 1946, j'ai retrouvé la même technique : la ville avait été totalement dynamitée, rue par rue, *sur ordre des nazis*, mais l'exécution en avait été confiée *à des soldats russes* de l'armée du Général Vlasov qui avaient déserté pour lutter *avec* Hitler *contre* Staline. Quand je demandais aux Polonais qui avait démoli leur ville, ils me répon-



Avril 1945 - William I Nichols s'entretient avec un des prisonniers malade quelques jours après la libération du camp de Buchenwald par l'armée américaine.

daient toujours que c'étaient des Russes. Ainsi exploitait-on encore ici la haine traditionnelle entre ces deux peuples.

A Dachau, la caserne qui m'a le plus impressionné était celle dans laquelle étaient enfermés des prêtres jésuites néerlandais. Dans le camp, nous avons rencontré beaucoup de prisonniers très dégénérés, physiquement et moralement, à la suite de leurs souffrances; par contre, chez ces prêtres, il n'en était rien. On sentait que ce calvaire leur avait donné une force intérieure, une sérénité, comme une transcendance. Il nous était impossible de ne pas penser aux martyrs et aux saints. Pourtant, leurs épreuves étaient de loin les plus pénibles. En plus de tous les sévices "ordinaires" que ces hommes devaient subir, ces derniers avaient été choisis par les docteurs nazis comme "sujets" pour les expérimentations médicales les plus folles.

Je n'ai malheureusement plus de documentation sur ce sujet (3), et beaucoup de ce qui m'a été raconté l'était en un jargon médical que je ne pouvais pas entièrement comprendre. Mais, parce qu'elle était dramatique en même temps qu'humaine, j'ai gardé le souvenir de l'histoire des filles Tsiganes que vous m'avez demandé d'écrire.

Maintenant, j'hésite à le faire; parce que cela pourrait, à première vue, passer pour une plaisanterie de mauvais goût, une anecdote rabelaisienne à la fois vulgaire et basphématoire. Mais, malgré tout, puisque cette histoire m'a été rapportée en toute sincérité par l'un des prêtres et parce qu'elle souligne quelques aspects de la mentalité nazie, je la transmets comme je l'ai reçue.

Les expérimentations, en ce cas particulier, partaient du fait que, pendant la "Battle of Britain", de nombreux avions de la Luftwaffe avaient été descendus par la R.A.F. et que les pilotes allemands s'étaient retrouvés submergés dans les eaux glacées de la Manche. Les Nazis voulaient résoudre le problème du retour "à la vie" de ces naufragés. D'où un programme grandiose mis sur pied à Dachau.

Un groupe considérable de prêtres sélectionnés furent précipités dans de l'eau glaciale jusqu'à l'évanouissement. Les "traitements" ont alors commencé : chocs électriques, inoculations, massages intensifs, médicaments de toutes sortes, etc... Expériences toujours pénibles, quelquefois mortelles. Puis, à la suite de tout ce travail, de toutes ces souffrances, des volumes de rapports et statistiques méticuleux, les responsables ont pensé que le remède le plus efficace serait de coucher chaque cobaye dans un bon lit bien chauffé en compagnie d'une jeune fille Tsigane, "nue, propre et jolie".

Je raconte cette histoire comme on me l'a rapportée. Après toutes ces années, il serait facile de hausser les épaules et de dire : "C'est un joli conte drolatique". Mais, pour moi, la découverte de Dachau, c'est beaucoup plus que cela parce que, une fois de plus, nous avons un exemple de la monstruosité des Nazis et, en même temps, du grotesque et du ridicule de leurs méthodes.

La monstruosité : Pour moi, est mis ici en relief l'esprit brutal et inhumain des Nazis, qui traitaient comme jouets disponibles les vies d'hommes et femmes innocents, les détruisaient sans essayer de les comprendre, sans pitié ni remord.

Le grotesque : Et, avec le satanisme, l'absurdité : dans cette histoire, on retrouve la stupidité qui accompagne si souvent toute la "Grundlichkeit" (4) exagérée des Nazis. Travaillant comme des fourmis, ils accumulaient des montagnes de données pour arriver à des conclusions banales, enfantines ou inutiles. Manque total de bon sens.

A Buchenwald, nous avons rencontré dans l'hôpital du camp, un autre exemple de cette "Grundlichkeit" imbécile. Il y avait là une grande quantité de casiers avec des fiches *pour chaque prisonnier*, soigneusement surchargées de détails. Et l'on savait, en même temps, que ces "malades" étaient tous destinés à l'extermination.

Maintenant, en 1988, tout ceci fait partie de l'Histoire et nous ne devons pas l'oublier. Est ainsi renforcé le proverbe : **"Those whom the gods would destroy they first make mad"** (5).

Pour les Nazis, sombrés dans leur écrasante défaite, nous pourrions ajouter ces mots : **"Pas seulement fous, mais bêtes"**.

Témoignage recueilli par
Jacques SIGOT
Montreuil-Bellay,
le 26 octobre 1988

NOTES:

(1) Voir Gavroche No 29 : "Un camp de concentration français pendant la Seconde Guerre Mondiale"

(2) Une parente fut pendue comme sorcière à Salem en 1692 !

(3) Tous les documents ont été déposé par M. William I. Nichols à la Librairie du Congrès aux Etats-Unis.

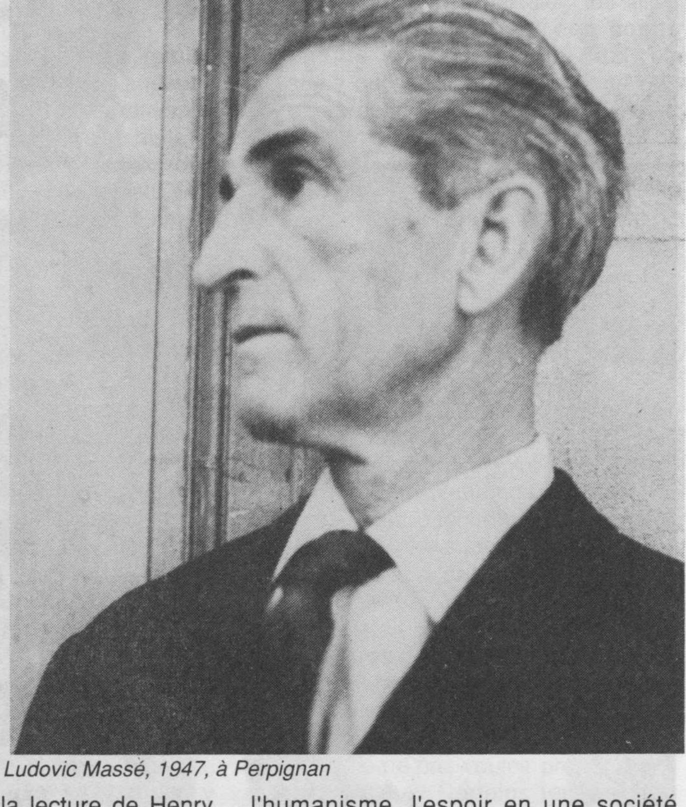
(4) Grundlichkeit : exactitude, minutie.

(5) "Ceux que les dieux détruiraient, ils les rendraient d'abord fous".

LUDOVIC MASSE

L'oeuvre de Ludovic Massé est assez peu connue. Les rééditions auxquelles se livrent quelques petites maisons d'édition permettront peut-être sa redécouverte.

Ludovic Massé était-il un écrivain prolétarien, ainsi que le laissent entendre ses activités aux côtés de Henry Poulaille, était-il un écrivain "régionaliste" comme certains de ses écrits peuvent inciter à le croire, ou était-il un écrivain libertaire, lui qui défendait un communisme anti-autoritaire et qui prêchait le "refus" ? Vraisemblablement l'un et l'autre. Mais pas uniquement, car Ludovic Massé était un écrivain, un écrivain avant tout. Il était un auteur dont l'oeuvre dense et variée est malheureusement appréciée aujourd'hui par des amateurs trop peu nombreux.



Ludovic Massé, 1947, à Perpignan

La vie de Ludovic Massé se déroula, presque essentiellement, dans cette région qui est appelée la Catalogne française, le département des Pyrénées-Orientales. Il naît à Evol, un hameau situé près de la commune d'Olette, le 7 janvier 1900. Ses parents ont déjà quatre enfants.

Son père est instituteur, une profession qui jouissait alors d'un grand respect. Parvenu à l'âge adulte, Ludovic Massé décidera d'enseigner à son tour. Pour cela, il poursuivit auparavant des études secondaires au collège de Céret. Puis, de 1916 à 1919, il est élève à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Perpignan.

En 1919, il débute dans l'enseignement : il est nommé instituteur à Cabestany, une commune des Pyrénées-Orientales. Il occupe ce poste jusqu'en 1926, date à laquelle il est muté à Céret. Dès ce moment, il attire sur lui l'attention de ses collègues par l'intégrité de son caractère, de sa pensée, par ses idées non conformistes. Ses premiers textes sont conçus à cette période, vers 1930, ainsi que le prouve le récit intitulé *Fièvre au village*, adressé à Henry Poulaille. Ce dernier le retourna à son auteur, lui conseillant de revoir l'ensemble du manuscrit, qu'il estimait peu propice à une publication. Ce texte sera réexaminé par Ludovic Massé en 1936, mais ne sera publié qu'en 1983, soit une année après la mort de son auteur, sous le titre de *Galdaras*. (1)

En 1930, Ludovic Massé se marie. Sa femme accouche d'une fille cette même année.

En 1931, avec son frère Sylvain, il rédige un texte (Lam la truite) qu'il soumet de nouveau à la lecture de Henry Poulaille. Le chef de file de l'école prolétarienne avertit Ludovic Massé de sa trop grande tendance, selon lui, à tenter de "faire de la littérature". Poulaille réitère ses exigences d'authenticité. Il incite Ludovic Massé à ne pas prendre modèle sur les auteurs pour qui écrire est une profession lucrative.

L'année suivante, Ludovic Massé soumet à Henry Poulaille son premier roman intitulé *Versant de la douleur*. Poulaille le juge très intéressant (2) et profite de son emploi chez l'éditeur Grasset pour obtenir sa publication. Version remaniée d'un conte initialement intitulé "Carnaval", Poulaille en connaissait déjà le sujet, puisque ce conte avait été publié en 1931 dans "Nouvel Age", la revue qu'il dirigeait alors. Il s'agissait d'une histoire peu courante : une femme donne naissance à un enfant-chien. *Versant de la douleur* sortira en librairie sous un titre différent, *Le mas des Oubells* (3). Il paraît dans la revue "Esprit" en septembre 1933, puis au mois de novembre en un volume chez Grasset. De nombreuses critiques favorables au livre se font entendre. Le roman est même cité pour le Prix Goncourt, mais André Malraux remporte le prix avec *La condition humaine*. Ludovic Massé a néanmoins réussi à percer l'anonymat. Il est devenu un auteur sur qui il faut dorénavant compter.

Le mas des oubells n'est pas un ouvrage politique à proprement parler, mais à sa lecture transparaissent les thèmes chers à Ludovic Massé, thèmes qui reviendront régulièrement dans son oeuvre : la contestation de l'autorité, l'humanisme, l'espoir en une société meilleure...

"Roman donc "anarchisant" (...), *Le mas des Oubells* s'inscrit ainsi dans la longue tradition, venue du 18ème siècle, de la lutte de la Lumière contre l'Ombre, du combat des forces liées de l'éducation, à l'amour et à la pitié, contre les forces du conservatisme, de l'ignorance et de la superstition. Quelque chose du *Quatre-vingt treize* de Hugo habite le roman de Ludovic Massé. Lorsque son oeuvre parut, on parla de Giono, de Ramuz. Massé préfère se référer, discrètement, à Dostoïevski, plus ouvertement à Tolstoï..." (4)

Un Tolstoï dont il conserve l'humanisme mais non les convictions religieuses. Dès ses premiers textes publiés, Ludovic Massé incarne un certain esprit républicain, souvent représenté, et c'est son cas, par l'instituteur du village. Il est homme de gauche, mais ne se reconnaît pas dans le jeu des communistes, et les socialistes de la S.F.I.O. lui semblent par trop timorés.

"Tradition libertaire, esprit tolstoïen, fidélité aux origines, recherche de la vérité, exigence d'authenticité, sont les grands axes qui soustendent l'oeuvre de L. Massé, oeuvre qui sera donc traversée par une réflexion politique, sociale et morale qui le situe résolument à gauche." (5)

Pourtant, dans *Le mas des Oubells*, le personnage principal n'est pas un libertaire mais un communiste, déçu par le comportement de son parti.

"Il avait signé à "L'Humanité" des articles importants; ses indignations avaient une ampleur, une profondeur de houle; mais il n'avait que sa générosité


Ludovic Massé et sa femme, Louise, en 1956 dans les rues de Perpignan

naïve à offrir. Il avait cru qu'on souffle sur les miasmes et qu'ils ne se reposent plus; il avait cru qu'il purifierait. Il avait cru que le soleil, qui boit les brouillards, s'en désaltère; il avait cru qu'il serait récompensé. (...) Une réaction moscoutaire l'avait balayé. Un ordre glacé, incorruptible, stupide et grandiose à la fois, jetait dehors les meilleurs. (...) Ce fut une grande leçon." (3)

Rédacteur à "L'Humanité", Lucien Grégoire (Ludovic Massé conte à plusieurs reprises l'histoire des "Grégoire") est ensuite instituteur dans un petit village du Roussillon. Il lutte contre l'ignorance, la peur, les préjugés. Dans cet ouvrage, *Le mas des Oubells*, apparaissent les thèmes résurgents de la future oeuvre de Ludovic Massé.

A partir de cette date (1933), et sur les recommandations de Poulaille, Ludovic Massé entreprend de rédiger une trilogie consacrée au monde paysan. Il reprochera ensuite à Poulaille de l'avoir confiné dans le "ghetto" de la littérature prolétarienne. Mais avant même la parution de cette trilogie, des dissensions s'étaient révélées entre les deux auteurs. Le refus de Poulaille de "faire de la littérature" était interprété par Ludovic Massé comme une intransigeance. Ce dernier n'en conserva pas moins, sa vie durant, une solide amitié envers l'auteur du *Pain quotidien*.

Henry Poulaille avait émis des critiques au sujet des manuscrits que lui avait adressés Ludovic Massé. Il avait jugé ces textes trop "littéraires". Ludovic Massé avait remédié à cet aspect de son oeuvre et Poulaille avait été séduit par *Le mas des Oubells*. Quand lui parvient le premier tome de la trilogie, *Ombres sur les champs*, à l'état de manuscrit, Poulaille proteste cependant contre la façon dont le thème majeur est traité. L'auteur cède à la tentation de la littérature, lui semble-t-il, et concède à son ouvrage une fin peu originale. Ceci n'empêche pas les deux hommes de travailler ensemble. Ludovic Massé collabore à "Prolétariat", une revue animée par Poulaille (juillet 1933 à juillet 1934, 12 numéros).

En 1934, les éditions Grasset publient *Ombres sur les champs* (6). Elles publient en 1936 le second tome de la trilogie : *La flamme sauvage* (7). Le différend entre Ludovic Massé et Henry Poulaille se poursuit durant ce temps. En dépit de l'amitié qui lie les deux hommes, deux conceptions divergentes de la littérature se font jour. "Jamais je ne saurai raconter une histoire comme on dévide un film" (8) écrit Ludovic Massé. Henry Poulaille n'en continue pas moins de lui reprocher d'être un poète, et de le laisser percevoir dans ses textes.

Le troisième triptyque (*Le vin pur*) est rédigé entre 1937 et 1939, mais ne paraît qu'en 1945.

En 1935 et 1936, Ludovic Massé participe à la nouvelle revue que dirige Poulaille : "A Contre-Courant". Sans revendiquer le titre d'écrivain prolétarien, il est donc très proche de cette école. Ses écrits sont accueillis dans des revues où prennent place des textes rédigés par des écrivains n'hésitant pas à reconnaître leur adhésion à l'école prolétarienne. Ils se démarquent pourtant de l'ensemble par une attention plus grande accordée au style, Ludovic Massé ne se contentant pas de décrire des faits. Sa situation vis-à-vis de la littérature prolétarienne n'est pas unique, d'autres auteurs feront carrière en prenant parfois beaucoup plus de distance que lui avec le mouvement animé par Henry Poulaille.

L'ouvrage écrit en compagnie de son frère Sylvain, *Lam la truite* (9), est publié en 1938.

En 1940, Ludovic Massé enseigne toujours à Ceret. Mais ses sympathies, ses engagements, font qu'il est suspecté de "communisme" et déplacé d'office pour "fait de grève". Il cesse d'enseigner et se fixe à Perpignan, où il résidera jusqu'à sa mort. A partir de cette date, il décide de se consacrer à l'écriture. Il se montre un amateur d'art éclairé. Il rencontre Hemingway; il noue avec les peintres Jean Dubuffet, Raoul Dufy, etc..., des relations amicales.

Les années suivantes seront très fertiles. Une seconde trilogie, autobiographique, rédigée entre 1932 et 1944, intitulée *Les Grégoire*, est publiée : *Le livret de famille* (10) en 1943, *Fumées de village* (11) en 1945, et *La fleur de la jeunesse* (12) en 1946.

Le vin pur (13), le troisième volet de la première trilogie de Ludovic Massé, voit seulement le jour en 1945. L'ouvrage est couronné par le Prix Sully-Olivier de Serres. Ludovic Massé s'est défendu d'avoir écrit le "roman de la vigne", mais cet ouvrage, l'un de ses plus achevés, prend néanmoins pour cadre la Catalogne française, région viticole, et décrit les problèmes auxquels les vignerons sont confrontés. Il se termine par le récit des émeutes du Midi que Clémenceau fit violemment réprimer en 1905.

L'un des personnages de ce livre, "l'Oncle Antonn", professe des idées libertaires. "L'oncle Antonn ne décolérait point. Il assistait à toutes les manifestations. Il montrait le poing aux meneurs qui demandaient du pain à l'Etat et exigeaient la tête de la Fraude. Pour lui,

les coupables, c'étaient les patrons qui criaient famine, les banquiers qui les soutenaient de leur argent et de leur presse, ceux auxquels Clémenceau pensait lorsqu'il dénonçait une "offensive réactionnaire". Oui, c'était bien la faim qui soulevait le Midi, mais derrière ce désespoir du ventre, l'oncle Antonn voyait les désespoirs factices, les grimaces de ceux qui pouvaient attendre vingt années encore le relèvement de la viticulture sans souffrir dans leur chair." (13)

Si Ludovic Massé ne tenait pas à être considéré comme un écrivain prolétarien, son oeuvre s'inscrit cependant au sein d'une littérature qui se voulait en prise directe sur la réalité. Les personnages qui interviennent dans ses récits sont des prolétaires : des ouvriers, des paysans, quelquefois même des intellectuels (des instituteurs), mais des intellectuels très proches des milieux laborieux et forcés eux-mêmes de travailler pour vivre. Tacitement, la littérature est un acte politique pour Ludovic Massé, car elle a pour ambition de donner la parole à une classe sociale trop rarement mentionnée, si ce n'est de façon péjorative, dans la littérature traditionnelle. Le choix des personnages dans un ouvrage n'est jamais dénué d'intentions politiques.

"Ludovic Massé est l'un de ceux qui revivifient, réactualisent notre mémoire en racontant comment s'est faite notre histoire, comment se font les petites histoires de ceux qui composent la "grande communauté laborieuse". Pessimiste, moraliste, écrivant par nécessité et n'ayant donc pas besoin d'abuser du simulacre pour écrire, Ludovic Massé est un conteur implacable devant lequel s'effacent les théories, les partis pris, les classements de l'histoire littéraire." (14)

Simon Roquere (15),écrit entre 1943 et 1945, un "roman de moeurs", n'est publié qu'en 1969. *Le refus* (16) connaît un sort presque identique. De mars 1945 à août 1946, Ludovic Massé a rédigé ce livre, affirmant dans celui-ci son opposition à toute guerre, celle d'hier ou celle, menaçante, de demain. L'attitude des uns et des autres sous l'Occupation, la collaboration, l'ont ébranlé. Une majorité de Français a collaboré avec les forces allemandes et lui, pacifiste, assistait impuissant à l'effondrement des valeurs humanistes. Lorsque les troupes allemandes ont essuyé un revers définitif, l'"épuration" l'a également choqué. Certains partisans de Pétain devenaient, comme par miracle, les plus farouches accusateurs. C'était vraiment une "curieuse époque où des cadavres séparaient toujours plus ou moins les vivants..." (16)

Ludovic Massé préféra adopter une attitude radicalement différente. Ni collaboration durant le conflit, ni vengeance après. Il privilégie le refus, le refus devant ce semblant de choix qui lui est imposé. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise guerre, affirme-t-il.

"*Le refus* est l'histoire d'une famille physiquement ou moralement anéantie par la cruauté, l'imbecillité et la vanité des guerres. C'est l'éternelle histoire des victimes et des bourreaux, des dupes et des coquins. Il n'a pas été écrit pour plaire, ni même pour servir, enseigner ou convaincre, mais plus simplement par goût d'hygiène personnelle, impérieux besoin de se sentir une bonne conscience." (17)

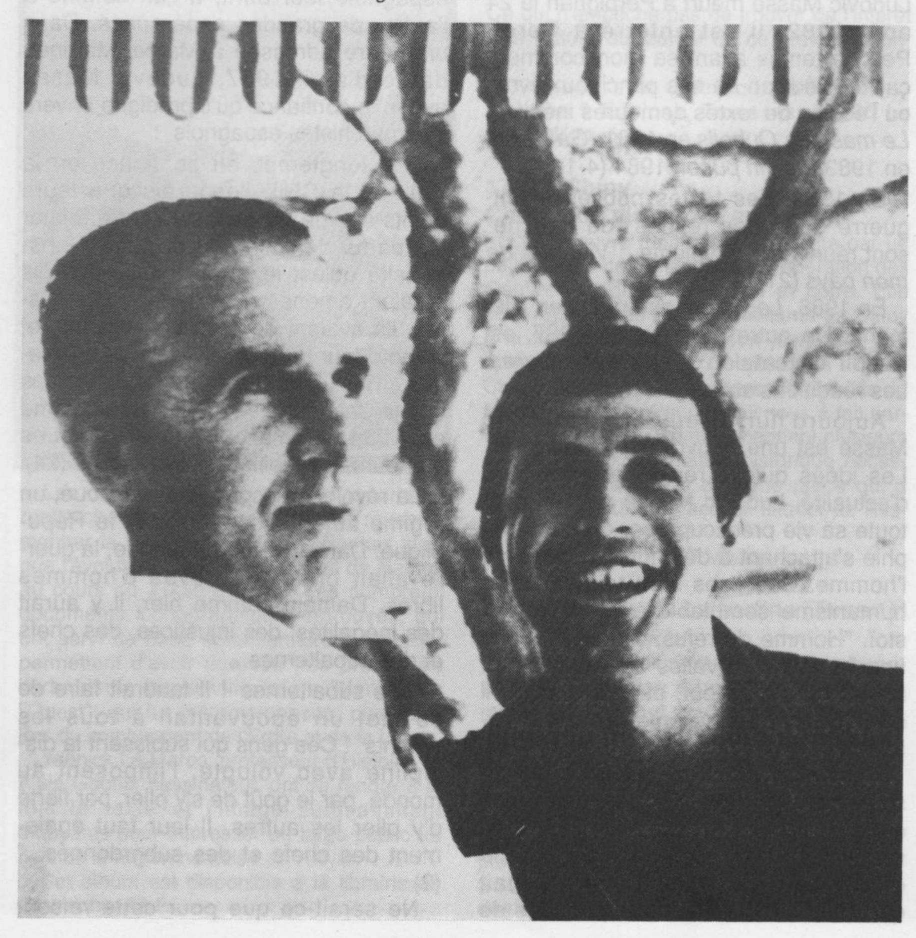
La guerre terminée, l'ordre règne de nouveau. La vie reprend son cours. Les maîtres changent, mais l'ordre, représenté par l'Etat, reste le même, à bien y regarder. "Non, il ne retournerait pas enseigner. Non, il ne jetterait pas son coeur en pâture à une jeunesse qui tolérait de tels bergers" (16) écrit Ludovic Massé dans *Le refus*, un récit en partie autobiographique (il est aisé de déceler l'auteur sous les traits de Jacques Trévillac).

Mais, malgré toutes les justifications invoquées pour refuser de se mêler à une guerre qu'il n'approuvait pas, Trévillac devait-il se réfugier dans l'attente, observer les évènements sans jamais y prendre part ? Sa position n'était pourtant pas des plus faciles. Pacifiste, il se trouvait pris entre deux feux. Pouvait-il cependant se placer délibérément audessus des combattants, ne pas se sentir concerné par la lutte pour le pouvoir qui incendiait le monde ? Le régime politique que préconisaient les Alliés présentait effectivement des points communs avec le régime nazi, ne serait-ce que celui consistant à ne pas se démarquer du capitalisme. Mais les deux régimes étaient-ils tout à fait comparables ?

"Radio-Paris mentait. Les gens de Londres mentaient aussi, mais avec la certitude de l'impunité. Ils mentaient en promettant aux foules abruties par la faim, le chantage et la peur, une délivrance qui ne les délivrerait pas, une révolution qu'ils s'apprêtaient à saboter, une liberté que d'avance ils se promettaient de rendre illusoire. Les gens de Londres traduisaient les mots d'ordre d'un gouvernement, inspiré par un autre gouvernement, lui-même inspiré par le gouvernement occulte et tout puissant de la fortune. Le maître suprême de la guerre et de la paix, le maître sans patrie ni drapeau auxquels ils obéissaient, c'était l'argent. Ils étaient les porte-paroles de l'argent." (16)

Il n'y eut de position idéale à adopter durant la seconde guerre mondiale. Deux pouvoirs s'affrontaient, et il paraissait vain de ne pas vouloir prendre parti pour l'un d'eux. Certains tentèrent de suivre une autre voie : ils prirent le maquis, espérant qu'une révolution succéderait à la guerre. D'autres, s'interdirent de prendre part à la guerre et prêchèrent le pacifisme (avec parfois beaucoup de risques). Mais ils ne purent

Ludovic et Claude Massé à Canet Plage en 1959



influer véritablement sur le cours des évènements.

Quelles que soient donc les réserves à formuler par rapport à l'ouvrage de Ludovic Massé, *Le refus* est sûrement l'une des plus belles apologies du pacifisme. Sans doute est-ce pourquoi l'éditeur Flammarion (chez qui Ludovic Massé se trouvait sous contrat), "le rejeta pour "manque d'opportunité". Ce fut le début de vicissitudes qui fourniraient la matière d'un volume. Loué à peu près unanimement par les directeurs littéraires et les lecteurs spécialisés des maisons d'édition, chaleureusement recommandé à plusieurs reprises par les plus grands noms et les plus belles consciences de notre littérature, il fut chaque fois rejeté, pour le même motif, par les conseils d'administration des principaux éditeurs français." (16)

En 1953, les éditions "L'Amitié par le Livre" publient *La Terre du liège* (18). Ces mêmes éditions publient *Les trabucayres* (19) en 1955 et *Contes en sabots* (20) en 1959 (outre *Le refus* qui est publié plus de quinze années après avoir été rédigé -en 1962- et *Simon Roquere*, en 1969).

En 1958, Ludovic Massé est affecté par le décès de sa femme. La publication de ses ouvrages s'espace. A partir de 1970, la maladie le mine et il perd la vue. Il termine pourtant la rédaction d'un essai sur Tolstoï, resté à ce jour inédit : *L'homme de la vérité*.

Il s'agit de son dernier ouvrage, un hommage à l'homme qui a guidé sa vie. Ludovic Massé meurt à Perpignan le 24 août 1982. Il est enterré à Ceret. Peu de temps avant sa mort commençait la réédition de ses principaux livres ou l'édition de textes demeurés inédits : *Le mas des Oubells* en 1981, *Galdaras* en 1983, *Le vin pur* en 1984 (4-1-14).

En 1984, des textes publiés avant-guerre dans des revues "de gauche" sont réunis en un volume : *Visages de mon pays* (21).

En 1986, *Le vin pur* est traduit en allemand. Un autre ouvrage, en 1987, est traduit en catalan : *Les trabucayres*. Les rééditions se poursuivent.

Aujourd'hui, l'oeuvre de Ludovic Massé est une oeuvre qui a peu vieilli. Les idées qu'elle recèle sont toujours d'actualité. Ludovic Massé a été durant toute sa vie préoccupé par une philosophie s'attachant à défendre la liberté de l'homme. Ses vues sont teintées d'un humanisme semblable à celui de Tolstoï. "Homme du refus, s'il choisit donc une lignée, c'est Vallès et Mirbeau qu'il nomme mais surtout, et plus encore, il se déclare, solennellement, d'esprit tolstoïen..." (5)

Humaniste, pacifiste, Ludovic Massé s'affirmait libertaire. La désobéissance civile, telle que la concevait H.D. Thoreau, l'objection de conscience, telle que la concevait Louis Lecoin, était quelques unes des idées directrices de son oeuvre. Il n'est pas étonnant d'apprendre que, parmi ses ouvrages, "il aimait par dessus tout *Le refus*" (22). Ce livre est peut-être celui dans lequel il exprima le plus intensément les valeurs qui lui tenait à coeur. Il ne s'agissait pas d'un roman "prolétarien". Ludovic Massé n'essaya pas de décrire le terroir où il avait choisi de vivre. Il exprima ce qu'il ressentait face à des évènements qu'il réprouvait. Il n'eut qu'un souci : traduire avec honnêteté les questions qui ne cessaient de l'assaillir.

"Nul doute que le trait dominant de la personnalité de Massé soit un individualisme farouche. Il (...) dit se sentir très proche d'un personnage de son roman *Le refus*, Jacques Trévillac, qui se proclame très franchement anarchiste. On comprend, dès lors, que sa sympathie ait été et reste si vive à l'égard de Poulaille, cet autre libertaire, à l'égard aussi de Marcel Martinet, dont les convictions syndicalistes révolutionnaires s'inscrivaient dans la même tradition..." (23)

Ludovic Massé et Henry Poulaille ne possédaient pas la même conception de la littérature. La recherche de l'authenticité liait les deux auteurs, mais Ludovic Massé se montrait souvent moins catégorique que Poulaille. Un livre, à son avis, ne devait pas s'arrêter à exposer des faits, il devait aussi être plaisant à lire. Pourtant, ce différend mis à part, ils eurent un parcours politique similaire. Hommes de "gauche", ils dénonçaient le communisme autoritaire pratiqué en U.R.S.S.. La révolution espagnole leur offrit, à l'un comme à l'autre, de grandes espérances. Dans une lettre adressée à Marcel Martinet, datée d'avril 1937, Ludovic Massé avoue la confiance qu'il prodigue envers les anarchistes espagnols :

"J'ai longtemps eu confiance en la FAI, en la CNT, j'espérais que leurs points de vue les pousseraient à rejeter les partis démocrates, et cette monstruosité qu'est le catalanisme, et qu'ils seraient amenés à se lier aux trotskystes. Ils avaient de prodigieux atouts, et d'abord leur héroïsme initial, leurs initiatives, l'instinct et l'élan du peuple. Sans eux la Catalogne se serait livrée comme en 1934... Mais c'est trop tard. Les meneurs, les meilleurs sont morts." (24)

La révolution espagnole a échoué, un régime autoritaire remplaçait la République. Dans le reste du monde, la guerre allait briser les rêves d'hommes libres. Demain comme hier, il y aurait des inégalités, des injustices, des chefs et des subalternes...

"Les subalternes ! Il faudrait faire de ce mot un épouvantail à tous les enfants ! Ces gens qui subissent la discipline avec volupté, l'imposent au monde, par le goût de s'y plier, par fierté d'y plier les autres. Il leur faut également des chefs et des subordonnés..." (3)

Ne serait-ce que pour cette raison, l'oeuvre de Ludovic Massé mérite d'être largement diffusée.

Thierry Maricourt

(L'auteur tient à remercier Claude Massé, fils de Ludovic Massé, pour les renseignements fournis qui ont permis de réaliser cet article.)

Notes:

1 - Ludovic MASSE, *Galdaras*, réédition éd. du Chiendent, 1983

2 - "C'est très bon. Cela rappelle Giono. Ce n'est peut-être pas, littérairement aussi "au point" que du Giono, mais c'est plus musclé !" Henry POULAILLE, lettre à Ludovic MASSE du 06/06/1932, citée in revue "Conflent" N°115, 1/1982

3 - Ludovic MASSE, *Le mas des Oubells*, éd. Grasset, 1932

4 - Maurice ROELENS, postface à Ludovic MASSE, *Le mas des Oubells*, rééd. du Chiendent, 1981

5 - Bernadette TRUNO, "Il ne suffit pas de me lire, il faut aussi me connaître", in *Autour de Ludovic Massé*, collectif, éd. Musée d'Art Moderne de Céret, juil.-août 1985

6 - Ludovic MASSE, *Ombres sur les champs*, éd. Grasset, 1934

7 - Ludovic MASSE, *La flamme sauvage*, éd. Grasset, 1936

8 - Lettre de Ludovic MASSE à Henry POULAILLE, citée par Maurice ROELENS in *Autour de Ludovic Massé*, op. cit.

9 - Ludovic MASSE et Sylvain MASSE, *Lam la truite*, éd. Larousse, 1938

10 - Ludovic MASSE, *Le livret de famille*, Fasquelle Editeurs, 1943

11 - Ludovic MASSE, *Fumées de village*, Fasquelle Editeurs, 1945

12 - Ludovic MASSE, *La fleur de la jeunesse*, Fasquelle Editeurs, 1946

13 - Ludovic MASSE, *Le vin pur*, éd. Flammarion, 1945

14 - Claude DELMAS, préface à Ludovic MASSE, *Le vin pur*, rééd. P.O.L., 1984

15 - Ludovic MASSE, *Simon Roquere*, éd. L'Amitié par le Livre, 1969

16 - Ludovic MASSE, *Le refus*, éd. L'Amitié par le Livre, 1962

17 - Ludovic MASSE, "Avertissement au lecteur", *Le refus*, op. cit.

18 - Ludovic MASSE, *La Terre du liège*, éd. L'Amitié par le Livre, 1953

19 - Ludovic MASSE, *Les Trabucayres*, éd. L'Amitié par le Livre, 1955

20 - Ludovic MASSE, *Contes en sabots*, éd. L'Amitié par le Livre, 1959

21 - Ludovic MASSE, *Visages de mon pays*, éd. Plein Chant, 1984

(textes initialement publiés entre 1935 et 1938 dans "Le Populaire", "Vendredi", "Regards", "Ce Soir")

22 - Xavier d'ARTHUIS, "Avec Ludovic Massé", in *Autour de L.M.*, op. cit.

23 - Pierre BARDEL, "Une rencontre avec Ludovic Massé", in *Autour de L.M.*, op. cit.

24 - Lettre adressée à Marcel MARTINET en avril 1957, citée par Maurice ROELENS, in postface à Ludovic MASSE, *Visages de mon pays*, op. cit.



NOTE DE LECTURE :

L'affaire Seznec
par Denis Langlois

DENIS LANGLOIS

L'Affaire Seznec



PLON

L'affaire Seznec est-elle passée de la rubrique des "Faits divers" à celle des "Faits historiques" ? Sans doute, dans la mesure où un livre, récemment paru, reconstitue scrupuleusement la plus célèbre affaire judiciaire de l'entre-deux-guerre. Une affaire qui passionna l'opinion, divisa la Bretagne, puis le pays tout entier, entre, nous dit l'auteur de ce récit sobre et alerte, "ceux qui refusent les situations définitivement figées et ceux qui se cramponnent à tout jugemènt rendu solennellement au nom du peuple français même quand ledit peuple n'a pas été consulté".

Guillaume Seznec est certes décédé en 1954. Son petit fils n'en continue pas moins à oeuvrer pour la réhabilitation d'un homme privé de liberté pendant 24 ans, et qui en passa 17 dans l'enfer du bagne de Guyane, pour ce qu'on nomma "un crime sans cadavre". Pas de preuves formelles de la culpabilité, pas même de certitude qu'il y ait eu crime, mais une terrible condamnation à survivre sous le couperet de la "guillotine sèche". L'affaire n'est pas close et un avocat qui, depuis 10 ans a attentivement et patiemment repris l'enquête, vient de mettre à jour des documents susceptibles d'entraîner la révision du procès.

Pour notre plaisir, l'avocat et l'écrivain ne font qu'un. Avec la conviction qu'on lui connaît, Denis Langlois est devenu le défenseur et le biographe d'un homme somme toute bien ordinaire, précipité dans le "monde des matricules", happé par l'engrenage d'une machine judiciaire implacable. Car l'affaire Seznec, avec son enquête policière puis judiciaire tronquée, partielle sinon partiale, la "cérémonie funèbre" du procès, les témoins "suscités", la presse aux abois, c'est au fond le processus-type de construction d'un accusé, puis d'un coupable idéal, c'est une sombre machination, un peu l'affaire Dreyfus de Monsieur-Tout-Le-Monde.

Le récit que lui consacre l'auteur des "Dossiers noirs" (de la police, de la justice,...-), romancier méconnu et écrivain de talent, est assurément un beau livre. Autant le fruit d'une solide enquête qu'une passionnante reconstitution historique, une superbe biographie. Un dialogue avec l'infortuné Seznec qui devrait enthousiasmer de nombreux lecteurs révoltés par une justice "rapide pour emprisonner et condamner, mais terriblement lente pour libérer ou revenir sur ses jugements".

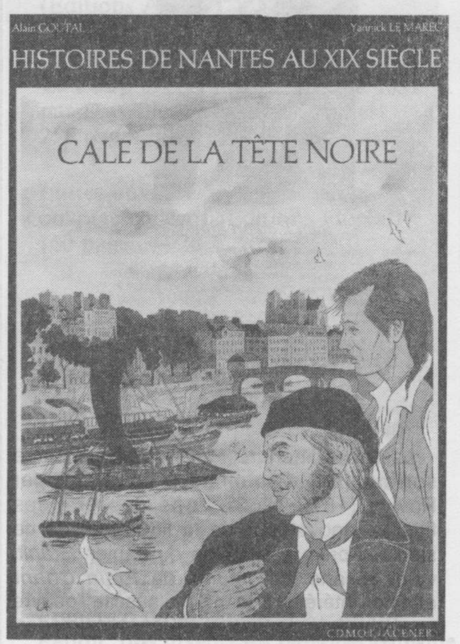
Michel Auvray

L'Affaire Seznec, Plon 428 p. 120 F.

NOUS AVONS REÇU :

Histoires de Nantes au XIXe Siècle
Cale de la tête noire.
par Yannick Le Marec et Alain Goutal.

Cet album de bande dessinée est publiée par le Centre de Documentation du Mouvement Ouvrier et du Travail en collaboration avec l'Association des comités d'entreprise de Nantes et de sa région.



Les deux auteurs, forts d'une importante recherche dans les archives, ont réussi à montrer la vie quotidienne des Nantais ainsi que l'évolution sociale et politique de Nantes au cours du XIXème siècle. Les nombreux documents iconographiques retrouvés, qui ont servi de base documentaire au dessin, permettent d'avoir une vue très précise de l'urbanisme de la ville, alors "Venise de l'Ouest", qui fut métamorphosée, plus tard, lors du comblement de l'Erdre et de la Loire.

Yannick Le-Marec, professeur d'Histoire, et Alain Goutal, dessinateur, ont su rendre à la fois le texte et l'image suffisamment attrayants pour intéresser un large public au delà de la région nantaise.

Cet album est disponible à la librairie de **Gavroche**. 68 F.

Ces choses là ne s'oublient pas
Carnet journalier de Gustave Beaufort, Senlisien (1er août 1914 - juillet 1923)



Nouveau témoignage sur la période de la "Grande Guerre", d'après un manuscrit conservé par la bibliothèque municipale de Senlis. Dans un carnet, Gustave Beaufort a décidé, depuis le 2 août 1914, d'inscrire les événements qui allaient se produire "au jour le jour". Gustave est un ouvrier menuisier, militant mutualiste, devenu surveillant des travaux de la ville. Au 11 novembre 1918, il note, en préambule : "Même travail de nettoyage des caniveaux" comme quoi il est bon de relativiser l'importance d'un événement. Ce qui n'empêche pas de trouver de l'intérêt à la lecture du journal de ce brave cantonnier.

332 pages avec illustrations hors-texte.

Corps 9 Editions, Troesnes, 02460 La Ferté-Milon.

1789 à Cluny
Chronique historique en 5 actes.

Cette oeuvre théatrale a été écrite par un petit groupe de militants de la Fédération des Oeuvres Laïques de Saône et Loire. Elle sera représentée par les habitants de Cluny à la fin de juillet 1789, soit juste 200 ans après la répression du Comité de la ville de Cluny, dirigée contre les paysans révoltés du Maconnais. Jean Paupet, qui nous a fait parvenir ce livre, a rassemblé, pendant plusieurs années, la documentation historique nécessaire à la réalisation de cette pièce qui a reçu, par ailleurs, un accueil flatteur de l'historien Henri Guillemin.

F.O.L. BP 552 71107 Mâcon

Les Girondins de Lamartine (Tome 1)
par Antoine Court

Cette étude, selon l'auteur, a été entreprise dans l'intention de réparer une double injustice en tirant de l'oubli une oeuvre majeure du XIXe siècle et en rendant les couleurs de la vie à un auteur particulièrement maltraité par le temps.

Comment le chantre d'Elvire et de Jocelyn peut-il parler de Mirabeau et de Robespierre ? Antoine Court, Maître de conférence à l'Université de Saint-Etienne et spécialiste des études romantiques, s'efforce de mettre

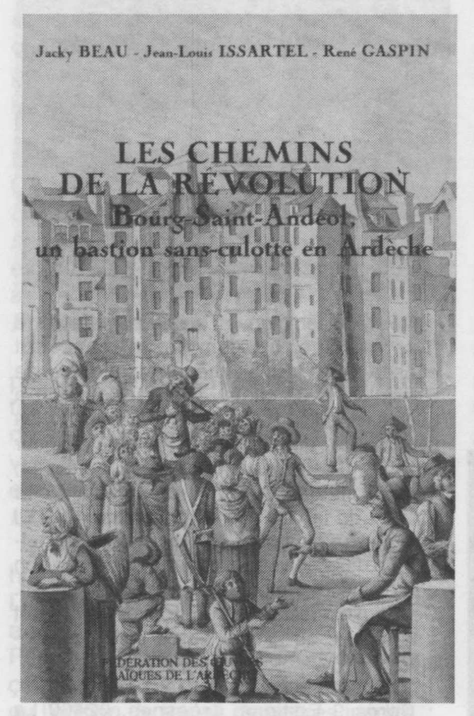
en lumière les raisons qu'avait Lamartine, après 1830, de réfléchir sur le fait révolutionnaire. Il nous montre comment il a conçu son *Histoire des Girondins* et travaillé en "amateur", à la fois consciencieux et désinvolte, honnête et roublard, mettant des ressources d'éloquence et de poésie au service d'un combat politique et d'une entreprise révolutionnaire.

Préface d'Henri Guillemin

Les Editions du Roure, Neyzac, 4326 Saint-Julien-Chapteuil.

Les chemins de la Révolution, Bourg-Saint-Andéol, un bastion sans-culotte en Ardèche.

Par Jacky Beau, Jean-Louis Issartel et René Gaspin.



Préfacé par Michel Vovelle, président de la Commission Nationale de la Recherche Historique pour le Bicentenaire de la Révolution Française, et édité avec le soutien de diverses organisations locales, cet ouvrage est le résultat d'un travail de recherches considérable, qui bouscule bien des idées reçues. Les auteurs nous révèlent l'histoire de ces "sans-culottes", dont le rôle est plus important qu'il n'y paraît, tel ce Pierre Granet, simple paysan, propulsé membre du Comité de Surveillance bourguésan, incapable de signer au début, mais non dénué d'esprit politique, et qui peu à peu, s'attelant à la tâche, finit par en devenir le secrétaire...

368 pages, broché, 150 F

F.O.L Ardèche, BP 219, 07002 Privas.

Horlogers de l'anarchisme Emergence d'un mouvement : la Fédération jurassienne.

par Mario Vuilleumier

Comment comprendre et expliquer l'émergence d'un mouvement anarchiste dans le Jura suisse à partir des années 1865 ? Comment peut-on expliquer qu'un Bakounine, sorti des prisons tsaristes, ait trouvé auprès des ouvriers horlogers de la Chaux-de-Fonds et de Saint-Imier, une audience exceptionnelle ? Comment comprendre que Kropotkine soit devenu anarchiste en découvrant, selon son propre témoignage, ces ouvriers des montagnes jurassiennes ?

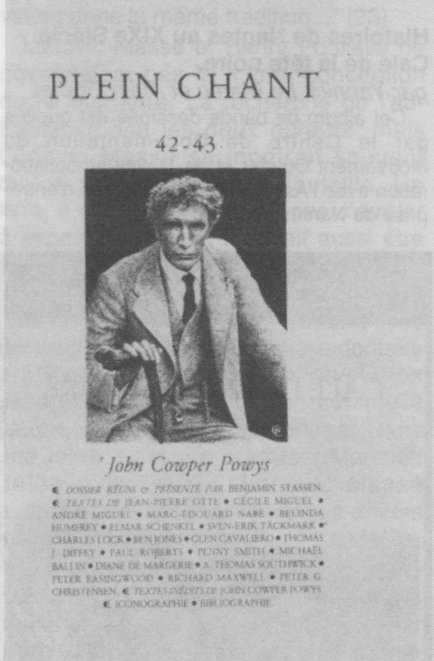
Après le détour de la théorie, l'auteur nous reconduit au plus près de ces ouvriers horlogers et nous permet de saisir leur vie quotidienne et le sens de leur engagement.

Il s'agit là d'un livre exemplaire, non seulement par la qualité de son information historique et la rigueur de l'enquête sociologique, mais bien parce qu'il constitue un modèle pour des recherches de socio-histoire ou, si l'on préfère, d'histoire sociologique. Mario Vuilleumier, premier assistant à l'Université de Lausanne, montre à quelles conditions de telles études peuvent être menées pour parvenir à des démonstrations convaincantes.

Br. 23X15 14O F. Editions Payot Lausanne.

REVUES

Plein Chant 42-43
John Cowper Powys



La revue littéraire *Plein Chant* consacre son numéro d'automne à John Cowper Powys (1872-1963), l'une des grandes figures innovatrices de la littérature de ce siècle. Après la parution du cahier *Granit*, voici 15 ans, ce volume de *Plein Chant* atteste l'intérêt croissant que suscite l'oeuvre monumentale de Powys. L'étonnante modernité de plusieures oeuvres maîtresses encore inédites en français, apparaît ici pour la première fois.

272 pages 120 F.

Plein Chant, Bassac,
16120 Châteauneuf-sur-Charente.

Le Journal de Noé de Barras, un entrepreneur de transhumance au XVe siècle.

Le numéro 98 de la revue *les Alpes de Lumière*, est consacré à un entrepreneur de tranhumance au moyen-âge. Noé de Barras notait jour après jour les repères de son activité sur un carnet qui a été retrouvé, cinq siècles après, dans des archives privées. Jean-Yves Royer l'a transcrit, traduit du provençal, comparé à d'autres textes contemporains, commenté. Ce document permet de mesurer combien la transhumance, en cette fin du moyen-âge provençal, est déjà perfectionnée, et engage de multiples acteurs, aux rôles distincts et complémentaires.

Les Alpes de Lumière, Salagon, Mane, 04300 Forcalquier.

Le Français d'Aujourd'hui

Cette revue, éditée par *l'Association Française des Enseignants de Français*, consacre son numéro 82 de juin 1988 à la "lecture" de la Révolution Française. Dans sa présentation, Eric Walter précise :"Sans récuser la volonté de mémoire qui motive le bicentenaire, ce numéro du *Français d'Aujourd'hui* veut moins commémorer que s'interroger. De la Révolution, que peut faire l'enseignement du français ? Par quels chemins réinvestir cet événement considérable ? Et puisqu'on se propose de le "lire", quel choix de documents et de textes ?". Les nombreux articles de ce numéro répondent avec pertinence à toutes ces questions.

Le numéro, 126 pages 50F

Le Français d'Aujourd'hui, 19 rue des Martyrs, 75009 Paris

Le Mouvement Social

Numéro spécial consacré à Jean Maitron en supplément au numéro 144 qui permet de tout savoir sur le célèbre historien social dont l'oeuvre maîtresse restera son "Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français". De nombreux témoignages, études et textes inédits composent ce numéro exceptionnel.

Les éditions ouvrières, 12 Ae de la Soeur Rosalie 75013 Paris

Iztok

Revue libertaire sur les pays de l'Est.

Au sommaire : La confrontation entre l'Islam et le Bolchevisme, par V. Sanine.

Le numéro 24 F.

Iztok, BP 70, 75563 Paris Cedex 12.

DAMOCLES

Damoclès nouvelle formule, consacre son N°35 (nov/déc) au dossier : "Les enfants et la guerre". 20 F.

BP 1027, 69201 Lyon cedex 01

COLLOQUE

Le C.D.R.P.C. (Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits), et l'Institut des Droits de l'Homme/Lyon nous informent organiser un colloque : "Défense de l'Europe ou défense européenne ? Le jeu de la France et la place des opinions dans le débat" qui se déroulera, les 20 et 21 janvier 1989, Salle Jean-Paul II/ Institut catholique de Lyon, 10-12 rue Alphonse Fochier, 69002 Lyon.

Pour tous renseignements s'adresser au C.D.R.P.C. BP 1027, 69201 Lyon cédex 01.



Dès son prochain numéro, Gavroche est heureux de vous annoncer la publication d'une Bande Dessinée sur la Révolution : **Les Enfants de la Liberté**.

Un jeune garçon du nom de Jacques Fléchard (qui ressemble étrangement à Gavroche), jeune apprenti ébéniste du Faubourg Saint-Antoine, vit les grandes heures de la Révolution. C'est son histoire que nous vous offrons. Elle est inspirée d'un ouvrage signé Talamo, et édité par la Société Française d'Editions d'Art à Paris, en 1902.

Les dessins sont réalisés par deux jeunes espoirs, les frères Rey, qui ont déployé tout leur talent pour donner des personnages et des événements, l'image la plus fidèle possible.

L'histoire de Jacques Fléchard, c'est l'histoire d'un adolescent qui raconte ce qu'il a pensé et vécu pendant la période révolutionnaire, comme ces milliers d'anonymes et d'oubliés sans qui la Révolution n'aurait pas eu lieu. Vous aimerez cet enfant autant que nous l'avons aimé.

Voici quelques sujets d'articles qui seront développés dans les prochains numéros :
- La Commune démolit la Colonne Vendôme (mai 1871).
- Il y a dix ans, le printemps de Pékin.
- Les grèves des mariniers (1904).
- Souvenir de déportation avec Robert Desnos.
- Louise Michel à Lille.
- Spartacus.
....
et de nombreux articles sur la Révolution Française.

De plus, à la demande de nombreux lecteurs, nous reprendrons notre rubrique de livres anciens.

N'oubliez pas, chers amis lecteurs, que nous sommes toujours friands de documents, mémoires ou manuscrits suceptibles d'être repris dans les colonnes de notre revue. Vous pouvez nous en adresser photocopie, ou nous les communiquer pour information. Merci par avance.

Librairie de GAVROCHE

Les commandes sont à adresser à EDITIONS FLOREAL, BP 872, 27008 - EVREUX

La Révolution culturelle de l'An II
par S. Bianchi (Editions Aubier)
320 pages, illustré — **45 F.**

Les Paysans : les républiques villageoises de l'An mil au 19e siècle
par H. Luxardo (Editions Aubier)
256 pages, illustré — **30 F.**

La Guerre détraquée (1940)
par Gilles Ragache (Editions Aubier)
256 pages, illustré — **40 F.**

Contrebandiers du sel
par Bernard Briais
La vie des faux-sauniers au temps de la gabelle (Editions Aubier)
288 pages, illustré — **50 F.**

Les Grandes Pestes en France
par Monique Lucenet (Editions Aubier)
288 pages, illustré — **55 F.**

Le Coup d'Etat du 2 décembre 1851
par L. Willette (Editions Aubier)
256 pages, illustré — **30 F.**

Luttes ouvrières - 16e/20e siècle
ouvrage collectif (Editions Floréal)
160 pages — **20 F.**

Courrières 1906 : crime ou catastrophe ?
ouvrage collectif (Editions Floréal)
150 pages — **20 F**

Les années munichoises (1938/1940)
Les événements depuis les accords à Munich à la rédition de Rethondes
256 pages — **20 F.**

L'Expédition de Miranda
par le Dr F. Dalencour
Francisco de Miranda et Alexandre Petion, précurseurs du panaméricanisme, pendant la Révolution
326 pages, illustré — **50 F.**

Le Trafic de piastres
par Jacques Despuech
Une des causes de la guerre d'Indochine
Un scandale qui coûta cher à la France. (avec documents)
186 pages + 44 planches — **30 F.**

Vigiles de l'esprit
par Alain
264 pages — **20 F.**

C'est nous les canuts
par Fernand Rude
Sur l'insurrection lyonnaise de 1831
286 pages — **25 F.**

La Fosse aux filles (roman)
par Alexandre Kouprine
Les maisons de tolérances en Russie
322 pages — **20 F.**

Le Roman de la matière
par Albert Ducrocq
La somme des connaissances humaines qui ont permis de découvrir que la terre et la vie ne pouvaient pas ne pas naître.
302 pages (index) — **30 F**

Objecteurs, insoumis, déserteurs
par Michel Auvray
L'Histoire des réfractaires en France.
440 pages — **60 F.**

La résistance dans l'Eure
par Julien Papp
448 pages, illustré - **148 F**

La vie quotidienne des écrivains et des artistes sous l'occupation
par Gilles Ragache et Jean-Robert Ragache
347 pages, illustré - **98 F.**

Histoire de Nantes au XIXe siècle - Cale de la tête noire
BD de Yannick Le Marec et Alain Goutal
30 x 22, 48 pages - **68 F**

POUR LA JEUNESSE :

La Chevalerie
par Claude Ragache
illustré par Francis Phillips
225 x 285, 48 pages illustrées — **59,50 F**

L'Egypte
par Alain Quesnel
illustré par J.-M. Ruffieux et J.J. et Y. Chagnaud
225 x 285, 48 pages illustrées - **59,50 F**

Les Loups
par Claude Quesnel
illustré par J.-M. Ruffieux et J.-J. et Y. Chagnaud
225 x 285, 48 pages illustrées
59,50 F.

L'Amazonie
par Danièle Küss
illustré par Jean Torton
225 x 285, 48 pages illustrées
59,50 F.

C'EST A BOIRE



C'étaient cinq à six bons bougres Sur la rout' de Longjumeau Ils entrèr'nt dans une auberge

Pour y boir' du vin nouveau Oh ! C'est à boire, à boire, à boire. C'est à boire qu'il nous faut

2

Ils entrèrent dans une auberge
Pour y boir' du vin nouveau
Chacun fouilla dans sa poche
Quand fallut payer l'écot

3

Chacun fouilla dans sa poche
Quand fallut payer l'écot
Le plus riche dans sa bourse
Ne trouva qu'un écu faux

4

Le plus riche dans sa bourse
Ne trouva qu'un écu faux
Qu'on leur prenn' dit la patronne
Leurs capot's et leurs shakos

5

Qu'on leur prenn' dit la patronne
Leurs capot's et leurs shakos
Ne fait's pas ça bonne hôtesse
Dir'ent les soldats tout penauds

6

Ne fait's pas ça bonne hôtesse
Dir'ent les soldats tout penauds
Nous somm's partis à la guerre
Depuis six grands mois bientôt



7

Nous somm's partis à la guerre
Depuis six grands mois bientôt
Et nous n'avons pour fortune
Qu'nos capot's et nos shakos

8

Et nous n'avons pour fortune
Qu'nos capot's et nos shakos
Si vous revenez d'la guerre
Dit la patronne aussitôt

9

Si vous revenez d'la guerre
Dit la patronne aussitôt
Videz donc beaux militaires
Tout le vin de mes tonneaux

XIXe SIÈCLE